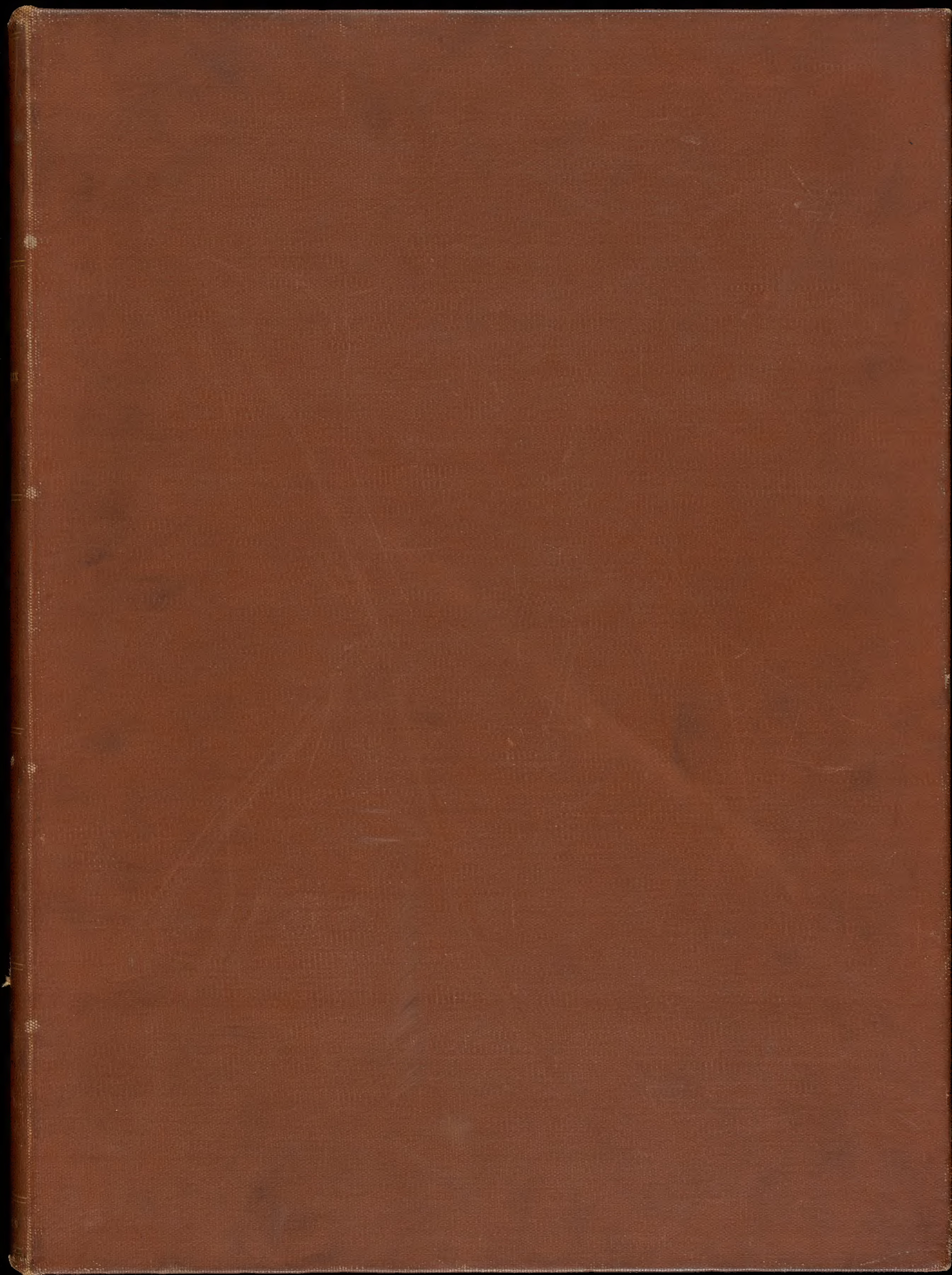
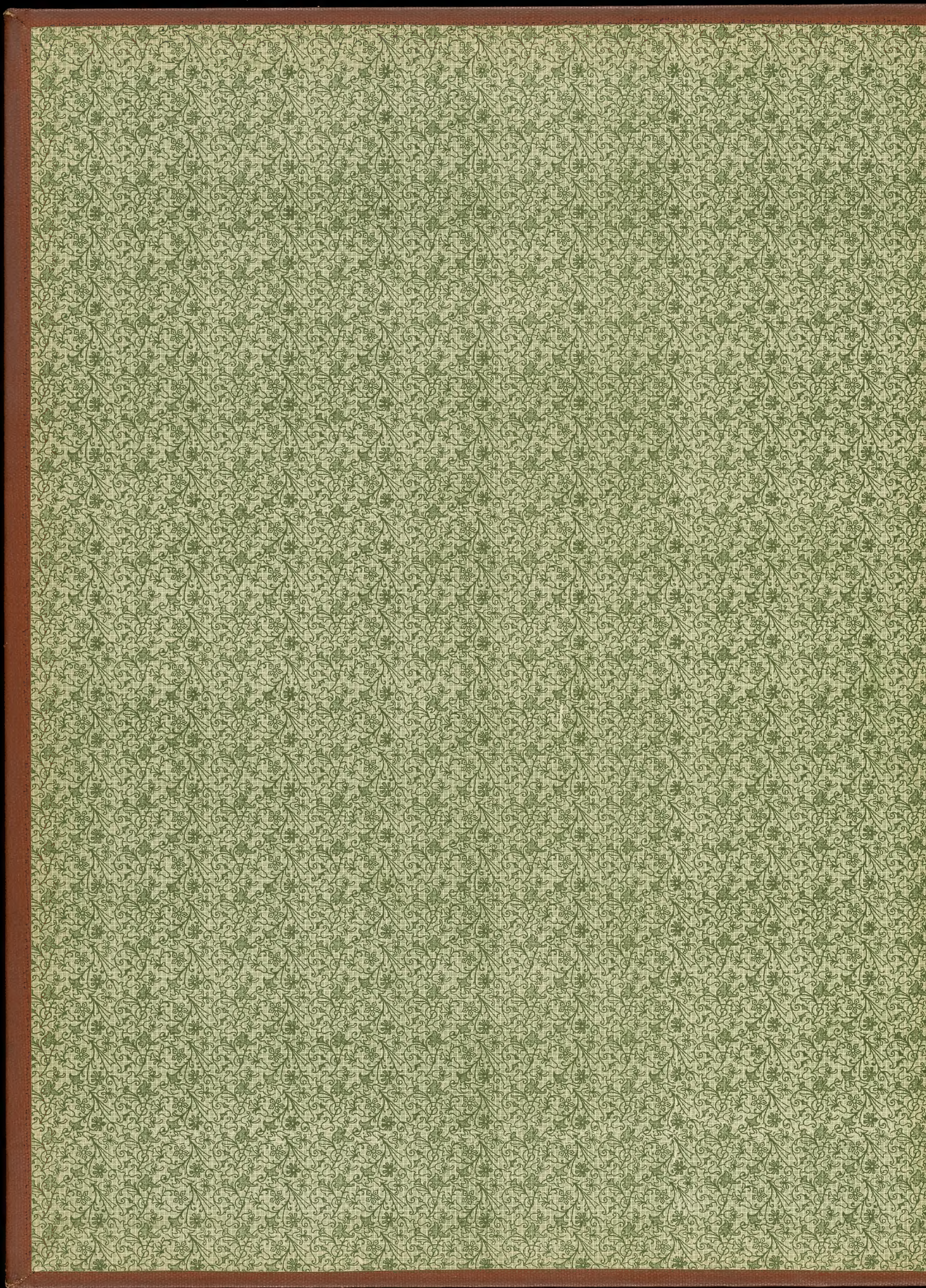
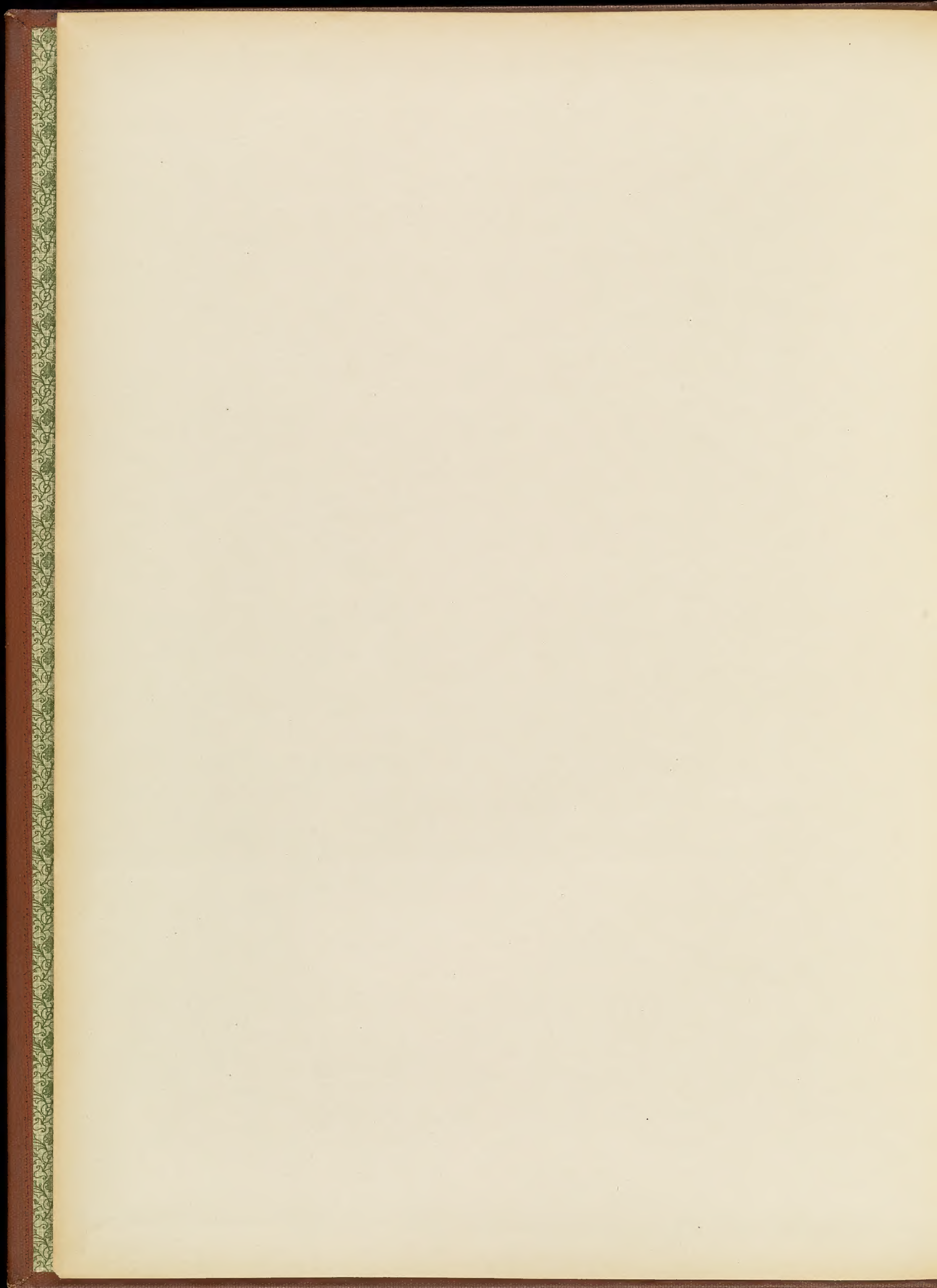






le bâtiment central. Les constructions seront entourées de jardins disposés de façon à ce que le bruit du dehors ne trouble pas le calme des réunions des commissions. Des accès particuliers seront pratiqués pour chacune des trois divisions, en évitant une surveillance difficile; c'est ainsi que la loge du concierge et les trois corps-de-garde seront en un seul point Une cour d'honneur vaste précéderait le Palais, sans préjudice d'autres cours.

Les dimensions totales n'excèderaient pas 750 mètres.

On fera pour les esquisses un plan général à 1 millimètre par mètre. Un plan du rez-de-chaussée à 2 millimètres par mètre. Une façade principale à 4 millimètres par mètre. Une coupe sur la salle à la même échelle. Pour les rendus: un plan détaillé de l'ensemble du rez-de-chaussée à 2 millimètres 1 2 par mètre; la façade principale à 1 centimètre par mètre; la coupe sur la grande salle et ses dépendances à 2 millimètres par mètre.

1er Grand Prix. — ULMANN.
1er Accessit. — COQUET.
2e Accessit. — BERNIER Louis.
Mention honorable. — LANGLOIS.

1872. — Un Muséum d'Histoire naturelle.

Les bâtiments pour les collections seront placés dans le plan, de façon à frapper les regards, et à ne laisser aucun doute sur leur destination. On ménagera plusieurs entrées pour le public curieux de voir les collections et de jouir de ses jardins plantés d'arbres exotiques.

A l'encontre de cette première partie, une autre, composée de salles destinées à l'étude, et des amphithéâtres où des savants viennent professer, se dérobera aux regards.

Un bâtiment d'administration et différents logements formeront la troisième partie. La quatrième se composera de jardins botaniques et d'enclos pour le séjour des animaux vivants.

Les collections se diviseront en trois parties distinctes, destinées à un des trois règnes de la nature, et leur construction, décoration seront appropriées sans souci d'une symétrie impossible: 1° à des galeries de minéralogie; 2° des salles, galeries et cabinets d'histoire naturelle; 3° des serres froides, tempérées et chaudes.

Dans la seconde partie, celle des études, six amphithéâtres, dont deux plus vastes, se relieront à des salles d'expériences, des cabinets pour les professeurs, des salles et promenoirs pour les étudiants. Dans la troisième partie, l'appartement et les bureaux du directeur général, d'un directeur-adjoint-économe, et d'un agent comptable; les appartements de douze professeurs mariés et ceux de douze aides-préparateurs.

Le jardin botanique sera séparé du grand parc public où se trouvent les nombreux enclos destinés aux animaux; les locaux pour les fauves, celui des singes, l'établissement ornithologique, celui des reptiles, auront une disposition particulière. On disposera des aquariums, avec une pièce pour le professeur.

La plus grande dimension du terrain serait de 600 mètres. Pour les esquisses, on fera un plan de masse d'ensemble à 5 dix-millièmes par mètre; le plan des bâtiments des trois premières divisions à 2 millimètres par mètre; les façades et coupes des collections à 4 millimètres. Pour les rendus, le plan général détaillé à 2 millim. 1/2 par mètre; une façade générale à 5 millimètres. Les plans des serres et collections, des amphithéâtres et salles d'étude, de l'administration et des logements de professeurs, à 5 millimètres par mètre; les élévations et coupes de ces bâtiments à 1 centimètre par mètre.

1er Grand Prix. — Louis BERNIER.
1er Second Grand Prix. — SCELLIER DE GISORS.
2e Second Grand Prix. — Jules BARTH.

1873. — Un Château d'Eau.

Ce Château d'Eau offrirait la perspective d'une grande décoration monumentale, à l'extrémité de la principale promenade d'une grande ville et sur un point élevé d'un coteau; il masquerait les réservoirs alimentés par un aqueduc. Cet aqueduc apporterait les eaux de trois sources différentes prises à des hauteurs qui varieraient de 5 mètres en 5 mètres; la première située à 40 mètres au-dessus du sol de la plate-forme inférieure du Château d'Eau, la dernière à 30 mètres. Chacune de ces eaux serait reçue dans un réservoir particulier et les trois réservoirs assureraient les besoins de la ville; ils donneraient lieu à de grands effets d'eau jaillissante, parties essentielles de la décoration du Château d'Eau.

Les réservoirs seraient établis dans des conditions diverses dues aux accidents de terrain du coteau, parfois sortant de terre ou s'y enfonçant, mais entourés d'arbres dont les cimes couronnent la silhouette du Château d'Eau et ajoutent aux grandes lignes de son architecture.

Quant au Château d'Eau, ligne de démarcation tracée entre les réservoirs et l'aqueduc dont il est la tête, comme il est le terme de la promenade, sorte de grand rideau dissimulant la nudité des murs des réservoirs, il serait décoré d'ordres d'architecture, de statues, de motifs de sculpture, de terrasses, de rampes, de balustrades, d'un soubassement formé de grottes et décoré surtout par des effets d'eau fournie par la masse des réservoirs. Ces derniers isolés par des couloirs larges et bien disposés, permettant les réparations; chacun d'eux contiendra un minimum de 20,000 mètres cubes.

Un plan général montrant l'arrivée de l'aqueduc, les trois réservoirs, le Château d'Eau et une amorce de la promenade. Il s'étendrait à 100 mètres au-delà du Château d'Eau et viendrait en avant sur lui de 300 mètres, le Château d'Eau considéré comme la ligne séparative de ces deux dispositions, réservoirs et promenades.

La partie architecturale du Château d'Eau ne dépassera pas 80 mètres. Pour les esquisses, on fera un plan général à 2 millimètres par mètre, le plan du Château d'Eau avec l'arrachement des réservoirs, les terrasses et les bassins, à 5 millimètres par mètre. La façade à 1 centimètre par mètre. Pour les rendus, on fera un plan général à 5 millimètres par mètre, la coupe générale et le plan du Château à 1 centimètre, l'élévation générale à 2 centimètres. Un détail au choix des concurrents, pris dans l'ensemble de leur composition, sera fait à l'échelle de 5 centimètres par mètre, sans que le dessin puisse dépasser les dimensions d'une feuille grand aigle.

1er Grand Prix. — Marcel LAMBERT.
1er Second Grand Prix. — BARTH.
2e Second Grand Prix. — RATOUIN.

1874. — Un Palais des Facultés de Théologie, des Lettres et des Sciences.

Cet Edifice, consacré à l'enseignement supérieur et à la collation des grades universitaires, sera en outre le siège de l'Académie de Paris. La Faculté de Théologie comprendra, pour les divers cours de théologie, d'histoire sainte, de droit ecclésiastique, d'écriture sainte, etc., deux amphithéâtres, l'un pour 150 auditeurs, l'autre pour 300, avec pièces à l'usage des professeurs, une salle pour les compositions écrites, une pour les examens oraux, une pour les délibérations des professeurs et les réunions de la Faculté.

La Faculté des Lettres comprendra les mêmes séries, mais dans de plus grandes proportions, les deux amphithéâtres pour les divers cours de littérature, de poésie, d'histoire, de philosophie, etc., doivent contenir, l'un 300, l'autre 1,000 auditeurs.

La Faculté des Sciences, qui a besoin d'un espace plus vaste, comprendra deux salles d'examens et deux salles de compositions, quatre amphithéâtres, dont deux pour 300 et deux pour 800 auditeurs, pour les divers cours, d'astronomie, de botanique, de géologie, etc.; dix laboratoires d'enseignement, dont quatre avec cours d'isolement destinées aux manipulations chimiques; un laboratoire de chimie et un cabinet d'instruments de physique (ces deux salles en communication avec un des grands amphithéâtres), une collection de produits chimiques, une galerie d'histoire naturelle et une de minéralogie.

Pour chaque Faculté, un appartement de doyen, un de secrétaire général, un secrétariat avec pièces se reliant au cabinet du doyen.

En outre, une chapelle, une bibliothèque divisée en trois sections; deux grandes salles pour 100 élèves pour les concours généraux. Une salle de distributions de prix de 2 à 3,000 personnes.

Un appartement du recteur, un du secrétaire général, un secrétariat et une salle de conseil.

Tous les locaux reliés et dégagés, établis à divers étages desservis par un ou plusieurs concierges et quelques agents logés.

Le terrain formera un îlot limité par quatre rues et n'excèdera pas 300 mètres.

On fera, pour les esquisses, un plan à 2 millimètres par mètre, l'élévation et la coupe au double. Pour les rendus, on fera deux plans à 5 millimètres par mètre, une élévation, une coupe longitudinale et une coupe transversale au double.

1er Grand Prix. — LOVIOT.
1er Second Grand Prix. — PAMART.
2e Second Grand Prix. — PAULIN.

1875. — Un Palais de Justice.

Cet Edifice, d'un caractère grave et imposant, comprendra deux grandes divisions: 1° les Tribunaux de première instance; 2° la Cour d'Appel à laquelle se rattache la Cour d'Assises. Ces services se subdivisent en deux parties, l'une civile, l'autre correctionnelle ou criminelle.

Tribunal de première instance. — Cette première division a neuf chambres, savoir: Une grande chambre de réunions, quatre chambres civiles, quatre chambres correctionnelles, chacune avec ses dépendances, telles que: chambre du conseil, cabinet du président, du substitut, du greffier, vestiaire, etc. En outre: le parquet du Procureur de la République et ses annexes, 22 cabinets de juges d'instruction avec une galerie pour les témoins, un greffe, une bibliothèque, salle des avoués, huissiers, etc. Un escalier spécial communiquera des cabinets d'instruction avec le dépôt des prévenus qui contiendra 100 cellules.

La seconde division comprendra la Cour d'Appel et la Cour d'Assises, cette Cour aura 8 chambres, savoir: une grande chambre pour les réunions

solennelles, 6 chambres pour la partie civile, une chambre pour la Cour d'Assises. Chacune des chambres civiles aura ses dépendances, savoir : chambre du conseil, cabinet du président, du substitut, du greffier, vestiaire, etc. En outre : le parquet du Procureur Général, le cabinet des avocats généraux, un greffe et ses annexes, une bibliothèque, la salle des avocats. Le service des Assises comprend : une vaste salle d'audience, salle de conseil, cabinet du président, de l'avocat général. Deux salles pour les témoins, avec accès séparés. Une salle des prévenus, divisée en deux parties communiquant avec la prison, et aussi avec la salle du conseil et le banc des prévenus.

Une salle pour le jury, avec entrée distincte et accès facile aux bancs des jurés, une buvette, etc. Un concierge sera affecté à chacune des grandes divisions. Aux environs de la salle des pas-perdus, une buvette pour les avocats. Enfin, deux corps de garde, pour la gendarmerie et les pompiers.

Dispositions générales. — Les salles d'audience des deux grandes divisions et les parquets devront être de plain-pied, mais les greffes pourraient être au premier étage ; les corps de garde et les prisons dans un étage inférieur au soubassement. Les bâtiments isolés ne dépasseront pas 150 mètres.

On fera, pour les esquisses, le plan à deux millimètres par mètre, l'élévation et la coupe au double. Pour les rendus, le plan du rez-de-chaussée et du soubassement à 5 millimètres par mètre, l'élévation et la coupe au double. En outre, chaque concurrent devra développer à l'échelle de 2 centim. 1/2 la partie de son projet qui lui aura semblé offrir le plus d'intérêt.

1er Grand Prix. — PAULIN.
1er Second Grand Prix. — BRÉASSON.
2e Second Grand Prix. — Paul BLONDEL.

1876. — Un Palais des Arts.

Cet Edifice serait disposé de manière à réunir une exposition permanente et les expositions périodiques, comme au Palais de l'Industrie.

La première partie serait subdivisée en deux bâtiments distincts : le premier recevrait les ouvrages achetés par l'Etat, ainsi que cela a lieu au Musée du Luxembourg; il contiendrait six salles contiguës formant galerie pour les tableaux de moyenne dimension, et une grande salle pour les grands tableaux, plus deux salles pour les gravures et les dessins. Une salle ayant un emplacement distinct, formant ce qu'on appelle la tribune pour les œuvres choisies.

2° Une suite de trois salles contiguës formant galerie de sculpture et une salle distincte réservée aux chefs-d'œuvre de la sculpture moderne.

Le second bâtiment aurait huit salles formant galerie, avec une grande salle; le tout constituerait un musée où seraient classés par époques des objets d'art du monde entier, à l'exemple du Musée de South Kensington, à Londres. Ce musée sera disposé pour faciliter le placement des meubles, ivoires, bronzes, tapisseries, etc.

La seconde partie, affectée aux expositions périodiques, contiendra douze salles contiguës formant galerie pour les tableaux de moyenne dimension, doublées d'une galerie de dégagement pour le public. Cette galerie servira à exposer les dessins d'architecture ; on ajoutera une vaste salle pour les grands tableaux ; en contiguité on disposera une grande salle avec gradins pour la distribution des récompenses et pour exécutions musicales ; cette salle devra contenir 2,000 personnes et sera précédée d'un large vestibule pour faciliter l'accès et le dégagement.

En avant de la cour d'honneur, qui séparera les bâtiments, on disposera un large portique à jour qui reliera les deux premiers affectés à l'exposition permanente. En contiguité et au dessus de ce portique sera disposé le bâtiment de l'administration qui contiendra, à rez-de-chaussée, un vestibule avec escalier, les services des gardiens, un poste de pompiers et de sergents de ville, à l'entresol le secrétariat et les logements du conservateur et des employés, au premier étage, une vaste salle du conseil de 200 personnes et deux salles de commissions.

On devra réserver dans les trois bâtiments des closets dans de petites cours ; un buffet central sans promiscuité avec les salles d'exposition. Les bâtiments pourront être reliés par des cours, portiques et plantations, fontaines, exèdres et groupes de sculpture. On ménagera des accès faciles pour les visiteurs. L'édifice, situé sur un large boulevard, aura une place pour le remisage des voitures.

Les constructions seront comprises dans un espace dont la plus grande dimension n'excèdera pas 300 mètres de côté. Le terrain du jardin et accessoires est indéterminé.

On fera, pour les esquisses, le plan, la coupe et l'élévation à 2 millimètres par mètre, et un plan général indiquant les accessoires et les bâtiments en masse à 1/2 millimètre. Pour les rendus, le plan général à 5 millimètres par mètre. La coupe longitudinale et l'élévation à 1 centimètre par mètre, la coupe transversale à 5 millimètres. On ajoutera le détail, au choix des concurrents, d'une des parties de la façade à 4 centimètres par mètre.

1er Grand Prix. — Paul BLONDEL.
1er Second Grand Prix. — Cassien BERNARD.
2e Second Grand Prix. — Georges ROUSSI.

1877. — Un Athénée pour une Ville capitale.

Cet Etablissement est destiné à la réunion de poètes, de savants et d'artistes, pour y faire des cours publics et des lectures. Les bâtiments contiendront : 1° un grand vestibule et salles d'attente ; 2° une vaste salle pour les réunions générales, les lectures et conférences, avec dépendances; 3° une bibliothèque pour 100 personnes assises, avec locaux pour dépôt de livres et cabinets pour conservateurs ; 4° des salles de cours de physique, de minéralogie, des sciences et lettres, des arts graphiques, etc., avec leurs dépendances, et un local pour les modèles ; un cabinet pour le professeur, une pièce pour l'appariteur, etc.; 5° une grande salle pour l'enseignement du chant, dans laquelle on pourra donner des concerts, et précédée d'un vestibule, avec plusieurs pièces pour les artistes et professeurs ; 6° soit en contiguïté, soit isolé, un spacieux jardin d'hiver pour l'étude des plantes exotiques, il pourra avoir une entrée spéciale.

Des galeries, des escaliers au besoin, des promenoirs, des portiques ornés de fragments antiques, propres à l'étude de l'archéologie, mettront en communication toutes les parties de l'édifice. On ménagera des jardins, ornés de marbres, de statues, de fontaines, d'exèdres, etc., dont une partie pour la botanique ; on pourra établir une plate-forme pour les observations astronomiques, ou faire de cet observatoire un motif d'architecture particulier.

Les dépendances, comme administration, concierge, seront séparées. La plus grande dimension n'excèdera pas 200 mètres, non compris le jardin, ni même le jardin d'hiver.

On fera, pour les esquisses, un plan général de constructions, y compris le jardin d'hiver, et une coupe, à 2 millim. 1/2 par mètre, la façade au double. Pour les rendus, le plan général et les jardins, dont le terrain n'est pas déterminé, à 2 millim. 1/2; un plan du rez-de-chaussée avec le jardin d'hiver à 5 millimètres, la façade et la coupe au double. Un détail, ayant au moins 40 centimètres de largeur, d'une partie de l'édifice, au choix du concurrent, à 5 centimètres par mètre.

1er Grand Prix. — Paul NÉNOT.
1er Second Grand Prix. — MARIAUD.
2e Second Grand Prix. — Adrien CHANCEL.

1878. — Une Cathédrale.

Le monument à élever dans un important diocèse comprendra : des nefs, un chœur et des chapelles. Deux chapelles très importantes, l'une pour le chapitre, l'autre pour le service paroissial. Une crypte, pour la sépulture des évêques, sous le sanctuaire. Les sacristies comprendront : la salle capitulaire, la salle du chapitre, le trésor, le vestiaire du bas-chœur, la sacristie de la paroisse et des logements de sacristains seront placés, soit dans une portion de l'église, soit dans un bâtiment isolé, relié à la cathédrale par une ou plusieurs galeries.

Le monument précédé d'un parvis, fermé par des balustrades, sera entouré de plantations.

Le terrain occupé par les constructions n'excèdera pas 150 mètres, non compris le parvis.

Pour les esquisses, on fera le plan de l'église et du parvis, et de la crypte, à 4 millimètres par mètre, ainsi que la façade et la coupe longitudinale. Pour les rendus, le plan, y compris le parvis et celui de la crypte, à 1 centimètre par mètre, la façade générale à 2 centimètres, les coupes longitudinale et transversale à 1 centimètre par mètre.

1er Grand Prix. — LALOUX.
1er Second Grand Prix. — DAUPHIN.
2e Second Grand Prix. — BLAVETTE.

1879. — Un Conservatoire de Musique et de Déclamation pour une grande capitale.

Ce Conservatoire pouvant être entouré par des plantations sera limité à droite et à gauche par deux larges avenues ; devant et derrière deux grandes places, sur lesquelles s'élèveront les façades principales. Il comprendra quatre divisions, qui, bien que distinctes dans leurs destinations, seront reliées entre elles, afin de former un édifice d'une grande unité de composition. Les divisions sont : 1° l'Administration ; 2° le Service des Etudes ; 3° le grand Théâtre public ; 4° le Musée et la Bibliothèque.

1re Division. — *L'Administration* ayant son entrée commune avec celle des Etudes, ou communiquant avec elle, se composera de : Grand vestibule d'entrée, cabinet du directeur général et dépendances, cabinet du chef du secrétariat, deux pièces, antichambre et grande salle d'attente commune aux deux cabinets, six ou huit bureaux pour la caisse, les commis, les gardiens, les archives spéciales, etc., une grande salle de réunion pour les comités, avec vaste salle d'attente et dépendances, plusieurs pièces pour le service médical, le service du bâtiment, le poinçonnage du diapason, logement et appartement de réception du directeur, du chef du secrétariat, cinq ou six logements d'employés principaux et petits logements pour les gardiens et employés secondaires ; closets installés pour chaque service différent à l'exclusion de cabinets communs.

Cette Administration pouvant occuper plusieurs étages aura des

communications directes et faciles avec le service des classes auxquelles les administrateurs pourront accéder sans traverser les cours.

2e Division. — *Le Service des Etudes* comprendra : 1° vingt classes chacune pour 25 élèves (30 ou 40 mètres); elles devront être séparées, soit par une pièce servant de salle d'attente, soit par des vestiaires ou des dépôts d'instruments. Des cabinets de professeurs annexés à chacune de ces classes qui peuvent être placées au rez-de-chaussée ou au premier étage et, au besoin, dans un second étage. Dans tous les cas, elles seront reliées par des portiques, des couloirs, des galeries, ou de vastes escaliers. 2° Quatre classes théâtrales pour les Etudes de Déclamation, etc., contenant chacune 60 élèves, munies d'une scène de la largeur de la classe et d'une tribune lui faisant face, contenant 40 personnes. Ces classes seront au rez-de-chaussée ou au premier, mais, de préférence, au rez-de-chaussée; elles auront au moins 10 mètres de large, 16 de long, scène et tribune comprises. Un petit magasin de dépôt et de châssis de décoration sera annexé à chacune d'elles. 3° Quatre grandes classes ordinaires, chacune pour 40 à 50 élèves, pour les cours d'ensemble, en forme de quadrangulaire. 4° Un grand amphithéâtre pour les cours publics, pour 400 auditeurs. 5° Une grande salle (pour 500 personnes) avec une scène assez vaste pour les concours et les examens. Cette salle sera plutôt traitée en salle de théâtre qu'en salle de classe et sera emménagée par des tribunes, logettes placées au pourtour, à un ou deux étages. Cette salle aura à proximité un petit foyer pour les élèves concurrents et un magasin d'accessoires et décorations. 6° Deux grandes salles d'attente contenant au moins 200 personnes, à proximité de cette salle d'examen. 7° Une grande salle d'escrime et dépendances. 8° Un bureau central de surveillants et, à chaque étage, des bureaux de surveillants. 9° Un dépôt général de musique et, à chaque étage, un ou deux dépôts particuliers. 10° Un dépôt général des instruments. 11° Deux salles de réfectoire avec cuisine, dépôt, etc. 12° Closets divisés en deux sections bien distinctes, pour hommes et femmes, et disséminés sur plusieurs points à tous les étages; des urinoirs devront être établis en divers endroits. Une partie de tous ces services peut être installée au rez-de-chaussée, au-dessous du Musée et de la Bibliothèque, qui doivent occuper le premier étage.

3e Division. — *Le Grand Théâtre Public* destiné à l'application des Etudes et aux séances de Concert, contiendra environ 1,500 personnes. Il aura une entrée monumentale et spéciale pour le public, placée du côté opposé à celle de l'administration et des classes. Il comprendra toutes les dépendances d'un théâtre en formant un édifice complet pour les représentations de toutes les œuvres scéniques.

4e Division. — *La Bibliothèque musicale et Musée des Instruments* devra avoir au moins 1,000 mètres; elle comprendra les galeries, une ou deux salles de lecture, les bureaux du bibliothécaire et employés des dépôts, et des magasins, etc. Le Musée des Instruments, communiquant avec la Bibliothèque, aura une superficie de 500 mètres et se composera de galeries, salles d'exposition, bureaux, salles d'études, de dépôts, etc. Ces services, Bibliothèque et Musée, seront au premier étage; on y accèdera par des entrées particulières vastes, un grand escalier reliera ces services et ceux des études.

En résumé, le Théâtre, la Bibliothèque et le Musée devant former la partie monumentale de l'édifice, seront traités de façon à être accessibles au public directement. Des portiques, des cours, des jardins, pourront être installés dans ou autour du monument. Le terrain des bâtiments n'excèdera pas 180 mètres.

On fera, pour les esquisses, le plan du rez-de-chaussée et du premier étage à 2 millim. 1/2 par mètre, la coupe et la façade du côté du théâtre, au double. Pour les rendus, on fera les deux plans de 1 centimètre par mètre, la façade du côté de l'administration à la même échelle, la coupe et la façade du côté du théâtre au double, et un détail de cette façade à 5 centimètres.

1er Grand Prix. — BLAVETTE.
1er Second Grand Prix. — Charles GIRAULT.
2e Second Grand Prix. — Ch.-Louis GENUYS.

1880. — Un Hospice pour les Enfants Infirmes ou Malades.

Cet Hospice situé sur le littoral de la Méditerranée sera placé à proximité d'une plage et disposé pour recevoir 600 enfants des deux sexes de 5 à 14 ans, dont l'état de santé peut réclamer l'application de l'hydrothérapie marine. Les bâtiments pourront être espacés ou réunis, ils formeront deux quartiers distincts, un pour les garçons, un pour les filles. Il devra affecter l'aspect d'un pensionnat plutôt que d'une maison hospitalière; les enfants seront soumis à un régime commun et recevront un commencement d'instruction.

Cette vaste construction, élevée aux frais de l'Etat, sera disposée pour recevoir, savoir :

1° *L'Administration.* — Les services se composeront d'un logement de concierge, huit bureaux de l'économat, parloirs, vestibules d'attente, buvette, logement de l'économe et des employés.

2° *Services principaux.* — Au rez-de-chaussée, les bâtiments de chaque quartier renfermeront sept classes pour 40 élèves, et des dortoirs pour 20 enfants infirmes des membres inférieurs, cellule des surveillants, des salles de pansement, un ou deux ouvroirs pour les apprentis, des galeries couvertes relieront les bâtiments, des préaux clos, un réfectoire pour les plus grands enfants, un pour les petits, moins grand, précédés d'un lavabo.

De grands escaliers faciles, des water-closets isolés, en nombre suffisant, d'une surveillance facile.

Au premier étage des bâtiments principaux, le surplus des services, dortoirs précédés de galeries, lavabos, water-closets à proximité et près des chambres de surveillants, et, si possible, en dehors des bâtiments d'habitation; un appartement complet pour le directeur, logements de surveillants, infirmerie de plusieurs salles pour les maladies aiguës ou contagieuses, une salle d'opérations, pharmacie, laboratoire, tisanerie, logement d'un interne, chambre de surveillant, lieux d'aisance, etc.

Au deuxième étage, le surplus des services, notamment des dortoirs précédés de galeries de dégagement, lavabos, water-closets et logements de surveillants.

3° *Les Services Généraux.* — La cuisine, dans un corps de logis particulier, sera commune aux deux quartiers. Ce service comprendra, outre le grand local de la cuisine, une ou deux laveries, offices, boucherie, paneterie, épicerie, dépôt de légumes, cour couverte pour l'épluchage, lieux d'aisance, etc. En plus, et isolés, des bains pour les deux sexes, séparément, au nombre de 20 pour chaque sexe, une salle pour laver les pieds, un vestiaire, salle de bains de vapeur, salle de bains sulfureux, salle pour l'hydrothérapie d'eau douce et grande piscine d'eau de mer, commune aux deux divisions, d'une superficie de 200 mètres, elle sera couverte, et à proximité, salle de gymnase, une pour chaque sexe. Ces bâtiments reliés aux autres par des galeries, d'accès facile pour les infirmes.

La Chapelle, à laquelle on pourra arriver par des portiques, sera précédée d'un porche, la nef sera divisée en trois parties, l'une pour les étrangers, les autres pour les enfants et les fonctionnaires, avec une sacristie et un cabinet pour l'aumônier.

La communauté de 20 sœurs, placée dans le parc, se composera d'une entrée, parloir, réfectoire, cellules, office, ouvroirs, infirmerie, oratoire et dépendances. Le logement de l'aumônier, à part dans le parc, aura antichambre, salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, dont une pour les étrangers ecclésiastiques.

Dépendances. — Un bâtiment isolé pour les services de la buanderie renfermera une lingerie, un dépôt de linge sale, un moteur pour alimenter la piscine d'eau de mer et les réservoirs des eaux nécessaires aux cuisines, aux bains, une coulerie de lessive, etc.

Dans les dépendances, un gazomètre, magasins, écurie pour 6 chevaux, remises, sellerie, vacherie pour 6 vaches, laiterie, lieux communs, ateliers de menuiserie et serrurerie, dépôt de combustibles, logements d'employés. — Un bâtiment à part pour salle des morts avec cabinet de veille.

L'ensemble de cet établissement aura son entrée principale du côté de la plage, et protégé par un mur de quai avec rampes douces conduisant à un petit port pour embarcations, et où les grands enfants pourraient sans danger se livrer à la natation.

Le terrain des constructions est indéterminé.

On fera, pour les esquisses, le plan général à 2 millimètres par mètre, et un plan du premier étage du bâtiment principal ; la façade et une coupe au double. Les concurrents doivent se renfermer dans des conditions d'exécution simples et économiques qui sont loin d'exclure l'ingéniosité des arrangements et des dispositions d'un plan. La superficie de la chapelle ne dépassera pas 900 mètres, cette prescription, non suivie, entraînerait la mise hors concours.

Plan général à 2 millimètres 1/2 par mètre, façade et coupe de 1 centimètre par mètre.

1er Grand Prix. — Charles-Louis GIRAULT.
1er Second Grand Prix. — René-Jacques HERMAND.
2e Second Grand Prix. — Joseph-Alphonse RUY.

1881. — Un Palais-Cercle des Beaux-Arts.

Cet Edifice sera destiné à une grande société artistique qui concentrera dans ses attributions : des expositions des Beaux-Arts, des réunions variées ou des brillantes réceptions, des représentations théâtrales, des concerts, puis des conférences spéciales, enfin l'organisation de tous les services afférents à une grande, utile et puissante association.

Ce monument devra avoir un caractère architectural sinon somptueux, au moins de noble aspect. Si c'est à une administration particulière que ce Palais-Cercle est destiné, il ne faut pas oublier que cette administration doit avoir une importance au moins aussi grande qu'une division ministérielle et que, devant servir aux progrès et à la glorification des arts, ceux-ci doivent trouver dans le monument qui les abrite toutes les convenances dignes de sa destination.

L'Edifice comprendra deux grandes sections très distinctes, bien que réunies entre elles de façon à ce que les communications qui les relient soient simples et largement distribuées. — Première division : Bâtiments pour l'administration, les études et les réceptions; deuxième division : Bâtiments pour les expositions et œuvres d'art.

Première Division. — Elle comprendra deux sections séparées, mais

communiquant ensemble. A, l'administration et les études; B, les réceptions et fêtes.

A. — L'administration proprement dite se composera des locaux suivants, indiqués seulement dans leurs grandes divisions. Les concurrents compléteront cet énoncé en y ajoutant les services secondaires affectés à chaque partie. — Logement de concierge, bureaux de comptabilité, d'organisation, de correspondance, plusieurs grandes salles et bureaux pour les commissions et sous-commissions, une grande salle pour les réunions d'actionnaires devant contenir au moins 400 personnes, une bibliothèque artistique pour 10,000 volumes et pour dessins en cartons et portefeuilles, deux salles pour les élections, quatre ou cinq amphithéâtres pour divers cours ayant trait à l'art ou servant de salles de conférences pour 200 personnes environ, deux grandes salles de vente pour les objets d'art avec magasins et dépôts, vestibules spacieux donnant entrée aux salles de cours, de conférences et de ventes, appartement du directeur assez grand pour permettre des réceptions, plusieurs logements d'administrateur, bibliothécaire, employés, etc.

Services divers. — Postes de police, de pompiers, closets, écuries et remises pour chevaux, et dépôt de chariots servant au transport d'œuvres d'art, puis enfin un assez grand nombre de pièces de diverses dimensions pour l'emmagasinement des toiles, dessins, statues, à l'arrivée ou au départ. Tous ces services peuvent être reliés entre eux au premier étage, devant être séparés au rez-de-chaussée, au moins sur la façade, afin de permettre l'établissement d'une entrée monumentale dans le bâtiment, cette entrée devant être celle qui servira aux salles de fêtes et de réunions. Il serait loisible d'établir une cour d'honneur après cette entrée, cette cour desservant la deuxième section de cet ensemble, soit la section B désignée ci-après.

B. — Une salle pour les spectacles devant contenir au moins 2,000 spectateurs. Cette salle aura plutôt le caractère d'une salle de concert que celui d'une salle de théâtre; elle devra comprendre surtout un vaste parquet ou orchestre, et une ou deux galeries de pourtour à l'exclusion presque générale de loges dans toute la hauteur. Quant à la scène, elle sera, à proprement parler, plutôt une vaste tribune qu'une scène réelle, les concerts devant surtout dominer dans les représentations. Cette scène n'aura donc qu'une profondeur minime, peu de dessous et de dessus, ce qui sera nécessaire pour servir à des spectacles et pièces sans mise en scène. C'est sur cette estrade que seront placés les exécutants du concert. Les escaliers qui conduisent aux places supérieures devront être larges et de facile accès. Une grande salle de fêtes avec salons de diverses dimensions et communiquant avec elle, sera installée au premier étage; des buffets, salles, salles de jeu, etc., y trouveront aussi leurs places.

La salle de fêtes devra être doublée, d'un côté, par une ou plusieurs galeries ou communications permettant une circulation facile d'une extrémité à l'autre. L'emplacement d'un orchestre sera réservé dans la salle de bal, soit à son niveau, soit à une des galeries ou tribunes extérieures qui peuvent l'accompagner.

Il sera nécessaire d'installer au rez-de-chaussée, près des escaliers d'accès, des vestiaires très spacieux à l'abri des courants d'air.

Deuxième Division. — *Exposition des œuvres d'art.* — Cette partie pourra comprendre au besoin un premier étage, mais pourra aussi être installée toute entière dans un rez-de-chaussée. Dans tous les cas, les galeries réservées aux tableaux devront être éclairées par le haut.

Ces salles d'exposition se diviseront en trois parties, une affectée à la peinture, une autre à la sculpture, la troisième au dessin, à l'architecture et à la gravure.

La partie destinée à la peinture se composera de salles ou galeries ayant une surface d'environ 10,000 mètres; celle destinée à la sculpture aura une surface presque égale, et la partie destinée au dessin, à la gravure et à l'architecture une surface de 2,000 mètres.

L'entrée de cette importante partie du Palais-Cercle sera à l'opposé de celle de la première division. Néanmoins les dispositions du plan devront être ménagées de façon à ce qu'au besoin l'entrée de l'exposition se fasse par l'entrée de l'administration. Indépendamment des salles et galeries d'exposition, il faudra ménager dans cette seconde section divers emplacements pour vestiaires, bureaux, postes, dépôts, magasins, buffets et dépendances nécessaires.

Le terrain n'excédera pas 300 mètres dans sa plus grande dimension.

On fera, pour le rendu, le plan du rez-de-chaussée et le plan du premier étage à l'échelle de 5 millimètres par mètre, la façade et la coupe au double, plus un détail, au choix des concurrents, d'une partie de l'édifice formant un ensemble, à une échelle facultative au-dessus de 2 centimètres par mètre, de façon à ce que le dessin ne dépasse pas la surface de deux feuilles grand-aigle.

1er Grand Prix. — H.-A. DEGLANE.
1er Second Grand Prix. — MAILLARD-NORBERT.
2e Second Grand Prix. — JULIEN A.

1882. — Un Palais pour le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat est un corps de jurisconsultes nommé par le Gouvernement, exerçant les fonctions de législation judiciaire et administrative; il prépare les projets de loi et les règlements d'administration publique, et il se réunit à huis-clos, en section et en assemblée générale, pour statuer sur toutes les questions soumises à son examen. Enfin, il tient une fois par semaine, dans la salle de la section du contentieux, une audience publique pour juger, en dernier ressort, tous les différends dans lesquels l'administration est intéressée.

Les membres de ce grand Corps d'Etat sont au nombre de 100 environ, dont: le vice-président et les présidents de section, les conseillers d'Etat en service ordinaire, les conseillers d'Etat en service extraordinaire, les maîtres de requêtes et les auditeurs de première et de deuxième classe.

Le Palais du Conseil d'Etat doit comprendre : 1° Les salles de séance des quatre sections de l'Intérieur, des Travaux Publics, des Finances, de la Législation. 2° La salle d'audience de la section du Contentieux. 3° La salle des assemblées générales. 4° Le cabinet du Garde des Sceaux, président du Conseil d'Etat. 5° Le cabinet du vice-président. 6° La bibliothèque. 7° Le Secrétariat général. 8° Les archives du Conseil. 9° Enfin tous les services accessoires à chacune des sections.

Les quatre premières sections doivent avoir chacune une salle de réunion pouvant contenir 25 membres, avec cabinet de président et bureaux composés de deux pièces, l'une pour le chef de bureau de la section, l'autre pour quatre employés.

La section du Contentieux, plus importante que les précédentes et la seule dans laquelle le public est admis, doit avoir une entrée spéciale; elle doit comprendre une salle d'audience dans laquelle trois membres pourront siéger. On réservera les bancs des avocats et un emplacement pour le public. Un cabinet de président, une salle de délibérations, un salon d'attente pour les membres de la section, composé de quatre pièces, dont deux pour le chef et le sous-chef, la troisième pour les employés, la quatrième pour le dépôt des archives de la section.

A proximité de la salle d'audience doivent se trouver les dépendances nécessaires au service des avocats, comprenant une salle d'attente avec vestiaire, une salle du conseil de l'ordre, une bibliothèque et quelques accessoires.

La salle des assemblées générales doit pouvoir contenir tous les membres du Conseil d'Etat qui, au minimum, sont au nombre de 100; en outre, des places particulières seront réservées pour le Président, les Ministres, le Rapporteur, le Secrétaire général et les sténographes ; la surface de cette salle n'excèdera pas 500 mètres de superficie ; cette mesure rigoureusement présentée, entraînerait la mise hors concours si elle était dépassée.

La Bibliothèque, pouvant contenir 20.000 volumes, doit être accompagnée d'un salon de lecture et du cabinet pour le bibliothécaire.

Le Secrétariat général comprend : le cabinet du secrétaire général, un bureau pour six employés et une pièce pour l'enregistrement.

Les services décrits ci-dessus devant être installés dans un même étage, des vestibules et des galeries de communication sont disposés de manière que l'accès de chacun d'eux soit facile. Cependant les bureaux et dépendances des sections et le service des avocats, bien qu'en communication très directe avec chacune des salles de section, pourront être placés soit dans un rez-de-chaussée, si l'on juge à propos d'installer les grands services dans un premier étage, soit dans des entre-sols élevés, si les dits services sont établis dans un rez-de-chaussée reposant sur un soubassement.

Les Archives du Conseil doivent avoir au moins 600 mètres de surface et comprendront un cabinet d'archiviste; elles devront être placées dans un étage supérieur.

Dans les dépendances de ce Palais se trouveront les bureaux et le logement du Chef du matériel, placés auprès des magasins et dépôts, sur lesquels cet agent doit exercer une surveillance ; une ou deux pièces avec dépendances pour certaines commissions administratives qui siègent accidentellement au Conseil d'Etat et pour les Concours de l'auditoriat.

Un logement de concierge, des logements pour quelques employés subalternes, un poste pour la troupe et un autre pour les sapeurs-pompiers avec remise pour les pompes.

Une cour d'honneur, accessible aux voitures, devra précéder le Palais, et des cours de service pourront être ménagées dans l'intérieur des bâtiments afin de répandre l'air et la lumière dans toutes les parties de l'édifice.

Des entrées particulières devront être réservées au public afin qu'il puisse se rendre, sans pénétrer dans les grands services, soit dans les bureaux, soit à la salle d'audience du Contentieux. A cet effet, des escaliers d'importances différentes devront être établis sur les points où ils seront nécessaires.

L'Edifice aura sa façade principale sur une place publique ; des rues l'encadreront sur les autres côtés. Le terrain sur lequel il sera construit n'excèdera pas 15,000 mètres superficiels, compris la cour d'honneur et les cours de service.

On fera, pour les esquisses, le plan de l'étage principal et la coupe, à l'échelle de 4 millimètres par mètre, la façade au double.

On fera, pour les dessins rendus, un plan de l'étage principal et de l'étage accessoire, à 1 centimètre par mètre. La façade et la coupe au double. Plus un détail d'une certaine importance pris à l'intérieur ou à l extérieur, au choix des concurrents, à 1 centimètre par mètre.

Echelles du rendu : le plan de l'étage principal à 1 centimètre par mètre, celui de l'étage accessoire à 5 millimètres par mètre, la façade et la coupe

à 2 centimètres par mètre, le détail pris au choix des concurrents, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, à 5 centimètres par mètre.

1er Grand Prix. — ESQUIÉ P.-J.
1er Second Grand Prix. — TOURNAIRE.
2e Second Grand Prix. — COURTOIS-SUFFIT.

1883. — Une Nécropole.

Cette Nécropole est destinée à contenir la sépulture du fondateur d'un grand Etat, ainsi que celles de ses successeurs et des hommes qui auront le plus honoré leur pays.

Elle occupera un vaste espace disposé pour recevoir un mausolée principal réservé au fondateur, mausolée auquel on accèderait par une avenue bordée de monuments d'importance diverse destinés à ceux qui se seront illustrés par leur mérite ou par les services rendus.

L'Edifice principal sera élevé sur une plate-forme dominant le reste de l'enceinte et à laquelle on arrivera par des pentes ou des escaliers conçus d'une façon monumentale. Cette plate-forme sera ornée de statues, de colonnes triomphales dédicales ayant une signification historique et rappelant les actions d'éclat accomplies, ou les œuvres produites à l'époque où servait le fondateur.

L'entrée de la Nécropole sera monumentale, d'une architecture en rapport avec l'importance de sa destination. Aux murs d'enceinte qui limiteront l'ensemble de la Nécropole seront appliqués des portiques recouvrant des monuments funéraires, des inscriptions, bustes, statues et groupes, de façon à présenter un ensemble riche et bien pondéré.

L'espace donné pour cette composition ne devra pas excéder 30,000 mètres.

On fera, pour les esquisses, le plan à 2 millimètres, l'élévation et la coupe au double.

1° Le plan général à 5 millimètres par mètre; 2° la façade et la coupe de tout l'ensemble de la Nécropole à 1 millimètre par mètre; 3° un plan du monument principal et une coupe à 1 millimètre par mètre; 4° la façade du dit monument à 2 millimètres par mètre; 5° un détail de l'entrée principale à 5 millimètres par mètre.

1er Grand Prix. — F. REDON.
1er Second Grand Prix. — QUATESOUS.
2e Second Grand Prix. — DEFRASSE.

1884. — Un Etablissement Thermal d'eaux minérales.

Cet Etablissement, placé dans une très grande vallée située dans l'une des parties pittoresques des Pyrénées, à proximité d'une ville importante de la région océanienne, serait disposé dans des conditions pouvant rappeler celles que les Romains avaient autrefois adoptées pour les Thermes édifiés dans les provinces conquises par eux. Mais on devra tenir compte des modifications que le temps, les mœurs, les usages, les besoins ou le climat ont apportés à ce genre d'établissement.

Le corps du bâtiment principal, assis au milieu d'une vaste enceinte, renfermerait :

1° Une grande salle d'attente ou de réunion, précédée d'un vestibule, salle destinée à recevoir les baigneurs avant qu'ils se rendent dans les parties de l'établissement qu'ils ont à fréquenter. Cette salle pourrait être, ou voûtée, ainsi que l'étaient celles des Thermes antiques, ou avec un plafond, ou encore construite en fer et vitrée pour former dans le dernier cas une salle de jardin d'hiver. De toute façon elle devrait être décorée avec un certain luxe pour servir de salle de fêtes dans quelques circonstances.

2° Près de cette première salle et en contiguité avec elle, on devra trouver : une bibliothèque, des salles de lecture, de conversation et de jeux, le cabinet du médecin-inspecteur et un buffet. La même salle d'attente mettra en communication directe les quartiers de bains distincts aux baigneurs de chaque sexe.

Dans chacun de ces quartiers seront établis 50 cabinets divisés, au plus, en deux étages et desservis par de vastes escaliers permettant de porter les baigneurs infirmes à l'étage supérieur. Chaque cabinet de bains se composera de deux pièces, l'une servant de cabinet de toilette, l'autre où serait placée la baignoire, ainsi que quelques meubles. Outre ces cabinets, chaque quartier devra comprendre des salles d'inhalation pouvant recevoir 25 à 30 personnes assises, dix à quinze salles particulières pour douches chaudes ou froides, pour bains de pieds et de vapeur, ou médicinaux, et aussi quatre étuves communes, une buvette, water-closets, chambre d'attente pour gens de service et lingerie.

3° Dans une partie accessible de tous les points de l'établissement il sera établi une très grande piscine couverte, alimentée par des eaux chaudes minérales pour la natation, servant aux deux sexes (ou deux piscines séparées, dans ce cas de moindres dimensions). Autour de cette piscine, ou de ces piscines, serait un quai avec des vestiaires et lingerie pour vêtements de bains, des pièces pour les gens de service ou domestiques de baigneurs, cabinets de toilette, water-closets, buffet, etc.

4° On devra aussi prévoir une construction dans laquelle pourraient se réunir en commun les personnes ayant à prendre des bains de vapeurs. Dans cette construction le bassin serait alimenté par une source d'eau minérale naturelle à une haute température. Dans le bassin seraient disposés des gradins permettant à 100 personnes de s'asseoir, et, dans la salle, des bancs adossés aux murs. A proximité de cette salle seront établis des vestiaires, water-closets, pièces pour les gens de services et un cabinet pour médecin. Plusieurs salles de repos et salles tempérées seront ménagées. Si cette installation n'était pas dans la partie principale de l'établissement, elle devrait communiquer avec cette partie par des galeries ou portiques couverts.

5° L'enceinte formant la clôture de tout l'établissement serait séparée des constructions, dont le détail précède, par des jardins plantés d'arbres, d'arbustes, de fleurs, et ornés de vases, statues, bancs. On établirait, intérieurement à cette enceinte et dans les jardins, des abris ou portiques permettant aux baigneurs de se promener en tous temps, avec salles pour boire les eaux des cinq différentes sources, et avec les dépendances nécessaires. Ces abris seraient disposés de façon à se relier dans quelques parties avec des constructions principales.

On devra aussi trouver dans cette enceinte, à titre de constructions accessoires, une salle de spectacles pour concerts ou représentations théâtrales de jour pouvant contenir 600 personnes, un gymnase avec salle d'armes, un jeu de paume, un manège et ses dépendances pour 15 chevaux, un cirque, et enfin des espaces pour jeux de bagues, croquets, etc.

6° Comme dépendances: un appartement de régisseur avec bureau et caisse; logement de concierge; infirmeries avec les dépendances et les logements nécessaires; usine pour les besoins généraux, savoir: le chauffage, l'éclairage, ateliers de réparations, logements pour gens de services et ouvriers; des hangars, écuries, remises pouvant recevoir les voitures publiques et privées venant de la ville, les chevaux de selle, etc.

La dimension la plus grande ne devra pas dépasser 500 mètres de côté.

On fera, pour les esquisses, un plan général à 1 millim. 1/2 par mètre, une façade et une coupe à la même échelle.

Pour les rendus, un plan général à 4 millimètres par mètre, une façade et une coupe au double, une travée ou un détail de la grande salle à 4 centimètres par mètre.

1er Grand Prix. — H. D'ESPOUY.
1er Second Grand Prix. — DEBRIE.
2e Second Grand Prix. — DEVIENNE.

1885. — Une Académie de Médecine pour Paris.

Ce Monument, entouré d'un Jardin botanique, se composerait d'un amphithéâtre principal destiné aux séances hebdomadaires de l'Académie, de deux amphithéâtres secondaires pour des cours ou des conférences, d'une bibliothèque pour 100,000 volumes, d'un musée d'anatomie, de salles de collections meublées de vitrines pour contenir des modèles d'instruments de chirurgie, d'un laboratoire de physique, d'un laboratoire de chimie pour l'analyse des eaux thermales, des médicaments et des produits alimentaires, d'une salle pour le conseil supérieur, de trois ou quatre salles de commissions, de deux ou trois pièces pour la vaccination, et à proximité d'une salle ou galerie d'attente pouvant contenir 200 personnes, de quelques bureaux pour le secrétariat, d'un vestiaire pour les médecins, près du grand amphithéâtre, et enfin de galeries et vestibules combinés pour desservir ces locaux.

L'amphithéâtre principal doit contenir 100 fauteuils d'académiciens avec pupitres, un emplacement pour le bureau et, en avant, une tribune pour l'orateur; le public admis aux séances aura 200 ou 300 places sur des banquettes établies au pourtour, dans la même enceinte ou dans des tribunes, dont l'accès sera différent de celui des académiciens.

Cet amphithéâtre sera précédé d'un vestibule spacieux servant de salle de pas-perdus aux médecins et chirurgiens qui ont à communiquer ensemble, après ou avant les séances; ce vestibule pourra être orné de bustes et statues de médecins célèbres, ainsi que les peintures murales rappelant les grandes découvertes, telles que la circulation du sang, par Hervey, la vaccine, par Jenner, etc.

Les deux amphithéâtres secondaires destinés à des conférences, à des cours ou à des examens, devront pouvoir contenir 150 ou 200 personnes; ils seront assez distants de l'amphithéâtre principal afin de ne pas avoir d'accès direct sur le vestibule spécialement réservé aux académiciens.

La vaccination est un service spécial auquel les médecins attachent une grande importance au point de vue pratique; il doit se composer, ainsi qu'il a été dit plus haut, de deux ou trois pièces de dimensions moyennes, dans lesquelles on applique individuellement le vaccin, et d'une salle d'attente pouvant contenir 200 personnes environ. En temps d'épidémie, l'affluence est augmentée des jeunes soldats en garnison à Paris, mais alors les galeries ou corridors de l'édifice leur servant de pièce d'attente.

Les concurrents pourront, à leur choix, placer tous les services indiqués au rez-de-chaussée, ou créer un premier étage, là où ils jugeront convenable de le faire. Les appartements du secrétaire perpétuel et du chef du secrétariat pourront être dans un entresol ou un attique, à la condition toutefois

Architect, Montreal.

d'avoir au moins 3 mètres d'élévation entre les planchers et d'être convenablement éclairés.

Ce Monument fera partie d'un ensemble comprenant un Jardin botanique spacieux et bien aéré dans lequel se trouveront : une serre chaude, une serre tempérée, un ou deux bassins pour les plantes aquatiques, une écurie et un petit parc de verdure pour les génisses portant le vaccin, plus quelques boxes pour les animaux destinés aux expériences physiologiques.

Les serres destinées seulement à l'étude des plantes médicinales n'ont pas besoin d'une grande élévation; tous les services précités n'ont d'ailleurs qu'une importance secondaire, le monument et la disposition générale du plan d'ensemble devant prévaloir.

Pour faciliter l'accès de l'Académie et démasquer autant que possible les plates-bandes du Jardin botanique il serait désirable de ne pas placer les constructions au centre du terrain.

La surface totale du terrain comprenant l'Académie, le Jardin botanique, les serres, etc., n'excèdera pas 60,000 mètres.

La plus grande dimension du monument ne dépassera pas 100 mètres.

Conditions. — On fera, pour les esquisses, le plan d'ensemble à 1 millimètre par mètre, le plan de l'Académie à 2 millimètres, la façade et la coupe au double. Poûr les dessins rendus, le plan d'ensemble sera à 4 millimètres par mètre, le plan de l'Académie à 8 millimètres, la façade et la coupe au double. Dans le cas où il y aurait un étage, le plan serait exécuté à l'échelle de 4 millimètres.

On fera un détail, au choix de chaque concurrent, sur une feuille dont les dimensions n'excèderont pas le format grand-aigle.

Le maximum des dimensions fixées ci-dessus est absolument de rigueur.

1er Grand Prix. — ANDRÉ fils.
1er Second Grand Prix. — DEVIENNE.
2e Second Grand Prix. — LOUVET.

1886. — Un Palais pour la Cour des Comptes.

La Cour des Comptes est une magistrature souveraine, instituée pour examiner les dépenses faites par les diverses administrations privées et les rejeter si elles ont été effectuées irrégulièrement. Elle rend des arrêts dont il ne peut être appelé que devant le Conseil d'Etat.

L'Edifice destiné à contenir le service de ce grand corps de l'Etat, devra comprendre :

1° Une salle des pas-perdus;

2° Une grande chambre pour les audiences solennelles et publiques où se réunissent tous les membres de la Cour;

3° Une chambre de Conseil contiguë à la grande chambre;

4° Quatre salles de séance pour quatre autres Chambres;

5° Quatre cabinets pour les présidents des Chambres attenant à chacune des dites chambres;

6° 18 cabinets pour les Conseillers-Maitres;

7° 84 cabinets pour les Conseillers Référendaires;

8° 25 cabinets pour les Auditeurs.

La grande chambre et les salles de séance doivent prendre directement accès sur la salle des pas-perdus. Les cabinets des Conseillers-Maîtres doivent être au même étage que les salles de séances. Les 127 cabinets doivent avoir chacun une annexe servant de dépôt de pièces. La surface de la grande chambre ne devra pas excéder 300 mètres et celle des quatre salles de séance chacune 150 mètres.

Première Présidence. — Cabinet du premier président précédé d'un salon d'attente et d'une salle pour les huissiers et garçons de bureaux. Cabinet pour le chef du secrétariat; cabinet pour le secrétaire particulier, tous deux voisins de celui du premier président. Deux salles pour les attachés et employés ; une salle servant de dépôts des pièces ; ces trois dernières pièces peuvent être situées à un autre étage que les précédentes. Le cabinet du premier président et ses dépendances doivent être situés dans le voisinage de la grande chambre.

Parquet du Procureur général. — Cabinet du procureur général précédé d'un salon d'attente, et d'une salle pour les huissiers et les garçons de bureaux. Cabinet pour le chef du secrétariat; cabinet pour le secrétaire particulier, tous deux voisins de celui du procureur général. Une pièce pour quatre employés. Une pièce servant de dépôt. Ces deux pièces peuvent être situées à un autre étage que les précédentes.

Greffe. — Cabinet du greffier en chef précédé d'une salle d'attente et d'une antichambre pour les garçons de bureaux. Cabinet du chef des bureaux. Une pièce pour quatre commis d'ordre. Un dépôt de pièces, papiers et imprimés.

Bureau des expéditions. — Cabinet du chef contrôleur avec dépôt de papiers et imprimés. Cinq pièces pouvant contenir chacune deux ou trois employés. Le greffe et ses dépendances pourraient être établis, ainsi que les dépendances du cabinet du premier président et du procureur général, dans le rez-de-chaussée, si on place les grands services au premier étage.

Archives. — Cette partie du service devra être établie dans un bâtiment spécial communiquant seulement par des galeries avec le palais de la Cour des Comptes.

Ce bâtiment devra contenir : 1° Cabinet du garde des archives, accompagné d'un dépôt, d'une salle d'attente et d'une petite antichambre pour les garçons de bureaux ; 2° Cabinet du sous-archiviste avec dépôt; 3° Quatre salles pour les employés, le classement des arrêts et les communications sur place; 4° Le dépôt des archives, placé dans les galeries réparties en plusieurs étages, devra contenir 30,000 cases chacune de 1 mètre de large sur 0m60 de haut et 0m40 de profondeur, pouvant recevoir 10 liasses; les casiers devront donc présenter une surface de 18,000 mètres. On devra ménager à chaque étage une salle attenant aux galeries et destinée au travail du triage et du reclassement après communication des pièces.

Services accessoires. — Le service du matériel et de la caisse, qu'il serait convenable de placer au rez-de-chaussée, comprend : Un cabinet pour le chef, une pièce pour deux employés avec antichambre, plus diverses pièces servant de dépôt pour les fournitures de bureau, le linge, les meubles, les lampes, les balais, etc.

Des logements seront ménagés dans l'édifice pour le chef du matériel, pour le caissier, pour le garde des archives, pour l'huissier du service intérieur et plusieurs concierges, suivant le nombre des entrées, une chambre de veille pour les garçons de bureaux chargés, à tour de rôle, des rondes de nuit, un atelier de reliure pour les arrêts de la Cour, enfin deux postes, l'un pour la troupe, l'autre pour les sapeurs-pompiers, avec remise pour les pompes.

L'Edifice, qui aura sa façade principale sur une place publique, sera entouré de rues sur ses trois côtés. Il devra être précédé d'une cour d'honneur accessible aux voitures; des cours de services seront ménagées dans l'intérieur. Le terrain sur lequel ce monument sera construit aura la forme d'un quadrilatère n'excédant pas 25,000 mètres superficiels.

On fera, pour les esquisses, le plan de l'étage principal du palais, comprenant les archives, et la coupe, à l'échelle de 2 millimètres par mètre, et façade au double.

Pour les dessins rendus, on fera le plan de l'étage principal à 1 centimètre et le plan de l'un des étages accessoires à 5 millimètres par mètre, la façade et la coupe à 2 centimètres.

1er Grand Prix. — A. DEFRASSE.
1er Second Grand Prix. — LOUVET.
2e Second Grand Prix. — SORTAIS.

1887. — Un Gymnase.

Cet Etablissement, à proximité d'une grande ville et d'un parc, par sa conception *monumentale* témoignerait de la richesse de la municipalité qui le ferait édifier.

Il se composera : 1° d'une salle de réunion et de conférence ; 2° de la gymnastique; 3° de la natation; 4° d'un Jeu de Paume; 5° enfin d'un stade pour les courses à pied et les exercices athlétiques.

Ces divisions seront précédées d'un vaste vestibule avec bureau de péage et de contrôle, descentes à couvert pour les voitures ; dans un ou deux pavillons une administration peu importante comprenant quelques logements, dont un pour le directeur et un autre pour l'économe.

La Salle de Réunion, dans laquelle pourraient se donner des concerts de musique vocale et instrumentale, serait accompagnée de vestiaires, de foyers pour les artistes et les chœurs, d'une salle de lecture et d'une bibliothèque d'une importance restreinte.

La Gymnastique comprendrait une grande salle avec galeries superposées où des spectateurs trouveraient place ; dans cette salle pourrait se faire l'instruction des exercices militaires. Elle serait accompagnée de deux cabinets pour les professeurs, de dépôt pour accessoires de gymnastique et d'armes, de vestiaires, lavabos et autres dépendances.

La Natation comprendrait une vaste piscine couverte pouvant être fournie d'eau chaude l'hiver; des cabines pour 200 baigneurs, en deux étages, des excèdres de repos, une buvette, une galerie pour les spectateurs, des cabinets de professeurs et dépendances complèteront cette partie importante de l'établissement, où trouveraient place une ou deux divisions pour bains de vapeur, des étuves chaudes et salle de repos, l'hydrothérapie, etc. Cette partie de l'édifice pourra être en communication avec la Gymnastique.

Le Jeu de Paume comprendra une grande salle avec galeries grillées pour les spectateurs, des vestiaires et dépendances; un salon de conversation complètera cette division.

Le Stade, pour les courses à pied et les luttes athlétiques, sera couvert ou en plein air, à la volonté des concurrents, et pourra contenir, sur des gradins facilement accessibles, de nombreux spectateurs.

L'arène n'aura pas plus de 60 mètres de longueur; en contiguité sera une salle pour 20 lutteurs avec cabines de repos et une ambulance. Un salon pour les juges sera à proximité d'une tribune qui leur serait spécialement affectée. Un grand buffet-restaurant avec café-fumoir sera placé de façon à être facilement accessible pour les personnes qui s'exerceraient dans ce Gymnase.

Les diverses divisions seraient accompagnées de plantations et parterres, et seraient reliées au parc.

Le terrain n'excèdera pas 400 mètres, y compris les jardins.

L'échelle de l'esquisse sera, pour le plan, de 2 millimètres par mètre, la coupe et l'élévation à la même échelle.

Par décision de l'Académie, du 26 mars 1887, l'échelle, pour le plan à rendre et la coupe, sera de 5 millim. par mètre et l'élévation à 1 centimètre.

1er Grand Prix. — G. CHEDANNE.
2e Grand Prix. — EUSTACHE.
2e Second Grand Prix. — HEUBÈS.

1888. — Un Palais pour le Parlement.

Le Pouvoir Législatif est exercé simultanément par le Sénat et la Chambre des Députés, qui dans certains cas se réunissent en Congrès, notamment lorsqu'il y a lieu d'élire le Président de la République ou de reviser les lois constitutionnelles.

L'Edifice proposé serait le siège des deux Chambres; les dispositions générales seraient identiques pour l'une et l'autre, sauf seulement les différences résultant du nombre des membres composant chacune d'elles, et pouvant s'élever, pour le Sénat, à 350, et pour la Chambre des Députés, à 550.

Les constructions se répartiraient donc en deux grandes sections formant chacune un tout complet et se groupant autour de la salle du Congrès et de ses dépendances.

Chacune des sections affectées au Sénat et à la Chambre des Députés se composerait de : 1° une salle des séances avec tribunes pour le public; 2° une salle des pas-perdus et plusieurs galeries ou salons, les uns réservés spécialement aux sénateurs ou aux députés, les autres dans lesquels le public et les journalistes pourraient être admis.

On trouverait en communication facile avec la salle des séances, des bureaux pour les réunions des membres de la Chambre, par fractions de 25 à 30; 8 ou 10 salles de commissions avec une salle d'attente; la buvette composée d'une grande salle avec dépendances, la bibliothèque pour 50,000 volumes, le cabinet du président avec un ou deux salons d'attente, un cabinet pour les questeurs, et enfin des vestiaires, des cabinets de toilette, des cabinets d'aisances, etc. Tous ces locaux, largement desservis par des vestibules et des galeries de communication, seront distribués de manière à séparer nettement les parties réservées aux membres de la Chambre des parties dans lesquelles le public sera admis.

A proximité et en communication, à la fois avec le public et avec la Chambre, on aurait des bureaux pour le secrétariat général de la présidence et pour le secrétariat de la questure chargé du matériel et de la trésorerie.

L'Hôtel du Président comporterait un appartement de réception composé de plusieurs salons et galeries de fêtes, d'une grande salle à manger avec ses dépendances, et d'un appartement privé pouvant être placé à un étage différent. Cette habitation, pour le président du Sénat comme pour le président de la Chambre des Députés, se rattacherait à la partie principale de l'édifice et ferait corps avec celle-ci, mais, en même temps, elle aurait une entrée spéciale.

On trouverait aussi des appartements pour trois questeurs et quelques autres pouvant être placés dans les étages secondaires pour divers fonctionnaires et employés.

Entre les deux Chambres, avec une grande salle des pas-perdus commune, on placerait la salle du Congrès pour 900 membres et avec tribunes pour le public. Cette salle serait accompagnée de plusieurs salles pour les commissions, le cabinet du président du Congrès et ses dépendances. La communication avec le Sénat et la Chambre des Députés serait établie par des galeries et vestibules largement disposés, aussi bien du côté réservé aux membres du Congrès que du côté réservé au public.

On aurait aussi une buvette, des vestiaires, cabinets de toilette et cabinets d aisance.

L'Edifice, tout en comportant des divisions bien distinctes pour les divers services, serait conçu de manière à former un seul ensemble. Sa décoration aurait un caractère général de gravité et de richesse en rapport avec sa destination. Il serait élevé sur un soubassement, mais néanmoins l'accès pour les voitures serait ménagé sur différents points au moyen de vestibules ou passages, permettant l'arrivée à couvert pour les membres des Chambres.

Dans le soubassement on trouverait aussi des logements de concierge, des corps-de-garde, des locaux pour le télégraphe, la poste, une imprimerie, des magasins de matériel pour les appareils de chauffage.

Dans les combles ou dans des étages secondaires on placera les archives et autres dépendances.

La plus grande dimension des constructions n'excèdera pas 400 mètres; les bâtiments seront accompagnés de cours ou de jardins. Le terrain sera limité par une grande place publique et de larges avenues.

Pour les esquisses, on fera le plan de l'étage principal à l'échelle de 2 millimètres par mètre, la façade et la coupe à la même échelle.

Rendu : 4 millimètres par mètre pour le plan et la coupe, 8 millimètres par mètre pour la façade.

1er Grand Prix. — A. TOURNAIRE.
2e Grand Prix. — SORTAIS.
2e Second Grand Prix. — HUGUET.

1889. — Un Etablissement de Bains de Mer.

Entre Marseille et Nice, les derniers contreforts des Alpes plongent dans la Méditerranée, les rivages coupés par des vallées étroites ne présentent que de rares plages resserrées entre les rochers. La célèbre route dite « de la Corniche » contourne les promontoires ou les traverse, suspendue pour ainsi dire à de si grandes hauteurs au-dessus du niveau de la mer; elle franchit, au moyen de ponts, de constructions, les vallées et les ravins. Du fond d'un ravin roule et retombe en cascade un torrent, des rochers s'échappent des sources d'eaux minérales froides et chaudes; la plage en forme de baie s'ouvre à l'exposition du midi, les hauteurs sont couronnées de bois d'olivier et de citronnier.

On veut créer en ces endroits un établissement modèle, un centre d'attraction pour les voyageurs, pour les malades, pour les familles étrangères en villégiature, qui devront y trouver tout le confort possible.

L'Etablissement se divisera en deux parties distinctes :

1° Les Bains de Mer (avec bains minéraux et bains d'eau douce);

2° La Villa publique avec casino, hôtels et habitations de familles.

La route nationale passe à environ 20 ou 30 mètres de hauteur au-dessus de la plage, supportée sur de vastes constructions et suffisamment élargie; elle franchira le ravin, donnant à l'établissement projeté des entrées faciles, tant pour les bains qui s'étendront au-dessous d'elle, que pour la villa dont les bâtiments s'étageront, au-dessus, dans la profondeur des bois.

Les deux parties de l'établissement communiqueront entre elles au moyen de passages souterrains, d'escaliers couverts et découverts, de rampes, de ponts jetés au-dessus de la route.

Première Partie. — Les Bains comprendront : 1° Un vestibule ou portique d'entrée au niveau de la route, communiquant par de vastes escaliers couverts avec les bâtiments inférieurs. Auprès, un logement de concierge et surveillant, un logement pour le directeur des bains. Des escaliers découverts, des rampes douces permettant l'accès des voitures de la route à la plage.

2° Les bâtiments inférieurs contiendront une vaste salle splendidement décorée, largement ouverte sur la mer, accompagnée de terrasses et portiques, promenoirs, des exèdres couverts et découverts dominant la plage. Cette salle, centre de réunion des baigneurs pendant le jour, devra donner accès à toutes les parties de l'établissement des bains, savoir : aux bains thermaux naturels, aux sources froides répandues dans le ravin en arrière de la route, aux bains médicinaux, aux bains de mer.

3° Les bains thermaux, établis directement sur les sources chaudes qui s'échappent à la base de la colline, sous la route même, seront construits ou creusés dans des souterrains. Chaque source émergera au milieu d'une salle de distribution pour les buveurs, autour de chacune d'elles on trouvera des cabinets de bains, quelques petites pièces de dépendances et quelques salles d'inhalation, de douches, etc.

4° Les sources froides émergent dans le ravin au milieu duquel coule le torrent; les sources seront abritées par des constructions souterraines ou apparentes, accompagnées de même de quelques salles ou cabinets pour le trait ment des malades. On établira des communications faciles entre le ravin et la villa qui s'étend sur la hauteur.

5° Les bains médicinaux comprendront deux quartiers distincts :

A. - 50 cabinets avec chambres de repos pour hommes; — *B.* - 50 semblables pour dames. Des salles d'attente, bains de vapeurs, salle d'hydrothérapie, de massage, etc. Lingerie, et dans des annexes de magasins, chaudières, pompes, remises des voitures de transports, matériel, etc.

6° Deux vastes piscines découvertes entourées de portiques et de cabinets, destinées à la natation en eau douce et à la natation en eau de mer tiède. Ces bassins sont alimentés, l'un par les eaux douces du torrent, l'autre par des conduites provenant des bains chauds. Un gymnase, une salle d'armes et d'exercices.

7° Les bains de mer, de beaucoup plus importants et plus développés que les précédents, seront installés avec une grande magnificence de matériaux, dans les conditions les plus propices aux exigences d'un climat chaud, et de façon à pouvoir résister aussi aux ravages des hivers rigoureux, aux violences de la mer. Ils se composeront de trois bassins très étendus, formés par des jetées s'avançant dans la mer. Le premier, destiné aux bains des hommes, l autre aux bains de dames, le troisième aux bains en commun. Chacun de ces bains sera entouré de portiques de communication et de nombreux cabinets, de plus, de pavillons isolés pour les bains en famille; chacun de ces pavillons se composera d'une petite loge et de quatre chambres de repos. A l'extrémité des bains en commun, bâti sur pilotis et sur des rochers à fleur d'eau, s'élèvera un grand pavillon, café-divan avec terrasses couvertes dont la vue s'étendra sur le bassin et sur la pleine mer. Deux petits phares placés sur ce point indiqueront l'entrée du bassin qui servira de port pour les embarcations de plaisir.

Deuxième Partie. — La Villa comprendra : 1° Une entrée monumentale sur la route, avec pavillons de gardiens.

2° Deux vastes hôtels contenant chacun 100 chambres, restaurant, salle à manger, café, et terrasses couvertes en vue de la mer ; cuisines, dépendances en sous-sol; un hôtel destiné aux voyageurs et aux baigneurs.

3° Un Casino composé d'un groupe de salons de jeux, de musique, de lecture, bibliothèque, galerie vitrée; promenoir en face de la mer. Un très vaste salon central servant à la fois de salle de bal, de concert et de salle de théâtre. Le Casino aura une entrée spéciale pour le public.

4° Une suite de pavillons isolés, pour habitations de famille, se développera en s'étageant sur la hauteur de la colline. Chacun d'eux, entouré d'un tout petit jardin, comprendra une entrée, un petit salon, une petite salle à manger, six chambres à coucher, cuisine et dépendances en sous-sol.

5° Enfin, les dépendances communes à l'établissement, à savoir : Les bâtiments servant de logements à un nombreux personnel ; les remises et écuries pour les voitures publiques et de louage, les magasins, buanderie, laverie, etc.

6° Le parc, ou jardin public, s'élèvera à travers les bois jusqu'au plateau supérieur de la colline, point culminant de la cascade, qui sera couronné par un petit château d'eau supportant une terrasse, ou belvédère, d'où la vue est supposée dominer au loin le pays, les côtes et sur la haute mer. On réunira dans le parc, dans les bosquets, sur des pelouses, les jeux de toutes sortes pour le divertissement des enfants. Enfin, on s'efforcera, malgré la grande déclivité du sol, de pratiquer des circulations larges aux promeneurs, et particulièrement des accès faciles aux voitures par une succession de rampes habilement disposées.

La plus grande largeur du terrain, tout compris, n'excédera pas 500 mètres.

On fera le plan à 2 millimètres par mètre, la moitié de l'élévation et la coupe à l'échelle double : 4 millimètres.

On fait remarquer à MM. les logistes que le programme ne comprend que la moitié de la façade, ce qui ne dépasse pas la mesure d'une feuille grand-aigle. Quant à la coupe, elle pourra facultativement n'être qu'à l'échelle du plan. En ce qui concerne la topographie, le programme donne une liberté favorable à la diversité des compositions.

Pas de 1er Grand Prix.
2e Grand Prix. — DESPRADELLE — MORICE.
2e Second Grand Prix. — DEMERLÉ.

1890. — Un Monument à Jeanne d'Arc.

On veut consacrer un Monument à la mémoire de la sainte fille qui chassa l'étranger, sauva la France et mourut en martyre. Aux lieux qui virent son supplice s'élèvera le temple de sa gloire, véritable pèlerinage national destiné à perpétuer le souvenir de héros de la vieille France et de la nouvelle; de tous ceux enfin qui donnèrent leur vie à la patrie.

Non loin de la ville de Rouen, une colline aux pentes rapides forme un théâtre naturel, dont la vue s'étend à grande distance. Les eaux du fleuve roulent au bord, de larges avenues plantées d'arbres séculaires y conduisent. C'est sur cette colline que sera bâti le pèlerinage à Jeanne d'Arc.

Une succession de terrasses, de portiques, un monument commémoratif, un sanctuaire religieux, enfin un magnifique escalier s'élevant jusqu'au sommet, un ensemble de plantations, un pont reliant les deux rives du fleuve feront de ce point un lieu de promenade, les avenues basses restant seules accessibles aux voitures.

Du sol des avenues, l'escalier s'élèvera jusqu'à un parvis à une hauteur de 50 à 60 mètres au-dessus du niveau du fleuve. Placé sur un sol plus élevé que le parvis, sera le monument commémoratif à Jeanne d'Arc, et dominant le monument, un sanctuaire pour l'invocation de Notre-Dame des Victoires. Telle sera la disposition générale.

Le sanctuaire se composera d'une nef unique ouverte, laissant voir du dehors l'image de Notre-Dame des Victoires.

Il sera principalement orné des ex-voto de dons et offrandes de toutes sortes. On n'y trouvera qu'un seul autel. Ce sanctuaire sera précédé ou accompagné de galeries, ou d'une enceinte renfermant les statues des saints, des reines, des rois, du saint évêque dont les œuvres ont fait le royaume de France.

Le monument à Jeanne d'Arc se composera principalement de la statue équestre de l'héroïne. Un portique somptueux abritera des bas-reliefs représentant la vie de Jeanne d'Arc. Le parvis, décoré de statues des hommes qui secondèrent Jeanne d'Arc dans sa vie de résurrection nationale, sera entouré de larges portiques sous lesquels se développeront des représentations des grandes batailles de la délivrance. En aile, à droite et à gauche, on trouvera deux grandes salles, dont l'une servant de musée historique, contenant armes, objets divers, documents relatifs au règne de Charles VII, portraits, et l'autre renfermant une bibliothèque d'ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc et à son époque.

L'escalier, dont les révolutions pittoresques seront interrompues par de larges paliers, recevra, disposées de façon monumentale, un certain nombre de statues des héros de notre histoire, depuis Jeanne d'Arc jusqu'à nos jours. Du sommet à sa base, l'histoire patriotique de Jeanne s'inscrira ainsi toute entière.

Le terrain aura dans sa plus grande dimension 300 mètres, y compris toute rampe d'accès. On fera le plan de l'esquisse à 2 millimètres, l'élévation et la coupe au double. Pour le rendu, les plans seront à l'échelle de 5 millimètres par mètre, l'élévation et la coupe au double.

1er Grand Prix. — PONTREMOLI — SORTAIS (réservé de 1889).
2e Grand Prix. — VARCOLLIER.
2e Second Grand Prix. — BOSSIS.

1891. — Une Gare Centrale avec un vaste Hôtel de Voyageurs et les Bâtiments de l'Administration d'une grande Ligne de Chemin de Fer.

Ce vaste ensemble serait groupé autour d'une place publique, tirant tout son effet monumental de la disposition qui va être décrite.

La gare en occupe le fond et les voies y sont supposées à une hauteur telle que la communication directe avec l'hôtel d'un côté, aussi bien qu'avec les bâtiments d'administration de l'autre, puisse avoir lieu sans empêcher la circulation des voitures pour le service de départ et d'arrivée.

Ces services sont répartis à droite et à gauche des voies, et parallèlement à celles-ci, c'est-à-dire qu'au départ on aurait de vastes vestibules précédés de marquises, abris; des guichets de distribution de billets, des bureaux de renseignements, consigne, enregistrement des bagages, salles d'attente, bureaux pour les chefs de gare, les sous-chefs, le personnel; lampisterie, les bouillottes, etc.

A l'arrivée seraient d'énormes abris à voitures, puis les vestibules de sortie et d'attente, les grandes salles de distribution des bagages, l'octroi, la consigne, la douane, donnant sensiblement la même superficie qu'au départ et comportant, de part et d'autre, des salons éventuellement utilisables pour le chef de l'État.

Un large promenoir flanqué de bureaux de distributions des billets pour la banlieue, et pourvoyant à des sorties directes pour la foule, mettrait en communication le départ et l'arrivée, et formerait ainsi le motif principal de la façade. Il serait relié par deux grandes entrées, qui lui seraient perpendiculaires, et que traverseraient les voitures, avec les édifices contenant l'hôtel terminus et l'administration. Par dessus les entrées, à la place, pourraient encore être des communications donnant accès au premier étage de ces bâtiments.

Des portiques entoureraient la place, aussi bien du côté de l'hôtel que du côté de l'administration, afin d'y répartir un grand nombre de bureaux de poste, bureaux de télégraphe et le téléphone, les bureaux de tabac, des théâtres, des renseignements, bureaux des émigrations et de services maritimes, de ventes extérieures des vins, de victuailles et objets à usage de voyageurs.

De grands cafés, des restaurants, des bureaux d'omnibus donneront la vie et l'animation à ces rez-de-chaussée. Du côté de l'hôtel, après de vastes vestibules, une grande cour couverte à l'usage des voyageurs, entourée d'autres salles de restaurants, de tables d'hôte, de salons de lecture, des jeux de billard ; tous les services les plus confortables communiqueront avec de vastes locaux décorés pouvant être loués pour des fêtes, réunions, conférences, etc. Des escaliers nombreux et très vastes conduiront, au premier étage, à de hauts appartements pouvant convenir à de grands personnages avec leur suite; à de grands logements, à des chambres avec couloir et circulation, pourvues de tous les services nécessaires : lavabos, water-closets, ascenseurs, etc.

Aux étages supérieurs serait un nombre considérable de chambres, le tout très éclairé, très aéré.

Les dépendances fort importantes, laboratoires, cuisines, etc., pourraient occuper des sous-sols bien ventilés et éclairés ou des parties intérieures, à rez-de-chaussée, dissimulées à la vue des passants.

Du côté du bâtiment de l'administration : une très vaste salle des bordereaux entourée de guichets et précédée de grands vestibules, d'escaliers, de bureaux d'information, occuperait le rez-de-chaussée ; elle serait complétée par de grands locaux pour les conseils d'administration, les réunions d'actionnaires, avec nombreux et vastes bureaux et dépendances aux divers étages, proportionnés au fonctionnement d'un pareil service pour une grande compagnie de chemin de fer.

On recommande tout particulièrement une grande simplicité dans les distributions et les circulations de l'air et de la lumière partout.

On ne saurait d'ailleurs donner de développement trop monumental au grand groupe proposé comme sujet de concours, les grandes compagnies de chemins de fer, la ville et l'Etat étant supposés participer à la dépense.

Les dimensions pour le grand hall vitré abritant les trains dans la gare, seront au minimum de 100 mètres intérieurement, en une ou plusieurs nefs. La plus grande largeur du terrain comprenant l'hôtel des voyageurs et le bâtiment d'administration ne dépassera pas 300 mètres; l'autre dimension du terrain, dans le sens longitudinal, est indéterminée.

On fera l'esquisse à l'échelle de 2 millimètres pour le plan et la coupe, la façade à une échelle double.

Pour le concours définitif, on fera le plan et une coupe longitudinale à l'échelle de 5 millimètres par mètre, la façade à 1 centimètre par mètre.

1er Grand Prix. — EUSTACHE.
2e Grand Prix. — P. NORMAND.
3e Grand Prix. — CHAUSSEMICHE.

1892. — Un Musée d'Artillerie.

Cet Edifice, élevé dans la capitale d'un grand Etat, annoncera sa destination par le caractère sévère de sa décoration,

Il serait situé sur le quai d'un large fleuve, précédé d'un bassin dans lequel pourraient stationner en plein air des engins de guerre maritime, tels que des torpilleurs, batteries flottantes, etc.

Une porte monumentale, avec logements et guérites, servira d'entrée à une esplanade : cette esplanade sera séparée du quai, ainsi que les avenues d'entourage, par des fossés, afin d'en rendre la surveillance facile.

Le Musée comprendra une vaste galerie conduisant à un escalier monumental. Les salles d'exposition seront au rez-de-chaussée et au premier étage, et formeront six divisions principales où seraient classés les modèles d'armes anciennes du Moyen-Age, de la Renaissance et des époques suivantes jusqu'aux temps modernes ; des divisions moins importantes contiendraient les armes des peuples orientaux et des autres parties du monde, formant musée ethnographique des types de ces peuples. Toutes les salles du rez-de-chaussée pourront être reliées par de larges portiques où trouveraient place les objets ne craignant pas le contact de l'air.

Au premier étage sera une grande salle contenant les modèles des costumes militaires, d'armes régulières à diverses époques, infanterie et cavalerie ; à différentes places de cette salle seront des trophées d'armes et des drapeaux conquis, et des groupes équestres de guerriers célèbres entourés des types de soldats de leur époque.

Diverses galeries contiendront des cartes et des plans, des vues représentant les actions de guerre et, enfin, des plans en relief de villes et de forteresses. L'une de ces galeries formerait bibliothèque de livres spéciaux ; elle serait accompagnée, ainsi que les autres galeries, de quatre pièces d'études, de dépôts ou d'objets à classer. Des escaliers secondaires faciliteront les communications entre les diverses galeries.

En arrière, ou sur les côtés de l'édifice principal, seront deux bâtiments isolés ou reliés par des portiques, mais ayant des entrées particulières. Ces bâtiments contiendront, l'un, au rez-de-chaussée, des ateliers de réparation, avec une remise à voiture, de matériel ; en un ou deux étages, des logements pour dix employés. Le second bâtiment, formant un petit hôtel, servira au conservateur et à sa famille. L'enceinte du Musée sera ornée de parterres dans lesquels pourront être placés des engins de guerre de gros calibre.

La plus grande dimension du terrain n'excèdera pas 390 mètres, enceinte comprise, mais berges non comprises.

Pour les esquisses, on fera le plan du rez-de-chaussée, moitié du plan du premier étage, à 2 millimètres 1/2 par mètre, la coupe et l'élévation à la même échelle.

1er Grand Prix. — BERTONE.
2e Grand Prix. — DEPERTHES.
2e Second Grand Prix. — TRONCHET.

1893. — Un Palais pour les Sociétés savantes.

Cet Edifice serait le siège d'un centre scientifique et intellectuel permettant aux Sociétés savantes de se réunir et de se grouper, de communiquer entre elles et de se prêter un mutuel concours, tout en gardant chacune leur autonomie et leur complète liberté d'action.

A Paris, dans un espace restreint, un établissement de ce genre reçoit déjà 32 Sociétés.

On suppose que dans l'édifice proposé, les Sociétés, au nombre d'environ 80 et d'inégale importance, seraient réparties en deux groupes principaux.

Le premier serait formé par les Associations relatives aux Sciences physiques et mathématiques.

Le second se composerait des Sociétés se rapportant aux Arts, aux Lettres, à l'Archéologie, etc.

Dans chacun des deux groupes on aurait cinq salles de réunions, devant, alternativement, servir aux séances de l'une ou l'autre des Sociétés. Ces salles, de différentes grandeurs, pourraient recevoir de 150 à 300 assistants ; chacune serait accompagnée d'une petite salle de commissions, de délibérations.

A proximité de ces salles, on trouverait des locaux pour environ 40 Sociétés ; les unes auraient seulement un bureau et une salle d'archives, les autres auraient en plus une salle de commissions et une ou deux pièces pour laboratoires ou dépôt de collections particulières.

Les services communs aux deux groupes comprendraient : une bibliothèque pouvant renfermer 50,000 volumes, une grande salle de réunions pour les Congrès ou autres assemblées nombreuses.

A cette salle, pouvant recevoir au moins un millier d'assistants, seraient adjointes plusieurs salles pour commissions ou bureaux, et des galeries ou salles d'observations.

On trouvera aussi une tour pour les observations astronomiques avec quelques salles pour les instruments et les études.

L'administration comprendrait quatre ou cinq pièces pour bureaux, caisse, secrétariat ; un logement pour le secrétaire général de l'établissement et des logements secondaires pour concierges, gardiens, etc. ; un poste de pompiers, un bureau des postes et télégraphes, et diverses dépendances.

On s'attachera particulièrement à donner dans l'ensemble de l'établissement, des communications faciles par des galeries et des vestibules, de manière que toutes les Sociétés qui y seraient logées soient commodément en rapport avec les salles de réunions ; les salles d'expositions devant, d'ailleurs, être disposées de manière à pouvoir être facilement accessibles au public.

La bibliothèque et ses dépendances, et une partie des locaux particuliers affectés aux Sociétés, pourront être au premier étage.

Le terrain consacré à l'édifice ne dépassera pas 20,000 mètres : tout autour, des parterres ou plantations ayant pour objet d'isoler les bâtiments des rues avoisinantes.

On fera, pour les esquisses, le plan du rez-de-chaussée et celui du premier étage, à l'échelle de 3 millimètres par mètre, la façade et la coupe au double.

L'échelle du rendu sera, pour le plan du rez-de-chaussée, à 7 centim. 1/2, celui du premier étage à la moitié, la coupe et l'élévation à 1 centimètre 1/2.

1er Grand Prix. — CHAUSSEMICHE.
2e Grand Prix. — DUSART.
2e Second Grand Prix. — RECOURA.

1894. — Une Ecole Centrale des Arts et Manufactures à élever dans la Capitale d'un grand pays.

Cette Ecole, ayant le double but de former des ingénieurs civils et de fournir des officiers de réserve pour l'artillerie, devra réunir deux divisions principales.

La division destinée aux études des sciences.
La division destinée aux études militaires.

I. - *Division destinée à l'étude des sciences.* — Cette division comprendra d'abord les bâtiments réservés à l'administration, ayant une entrée monumentale, bâtiments dans lesquels seront installés les bureaux du directeur et des sous-directeurs, précédés de salles d'attente ; ceux affectés au secrétariat, à la caisse, à l'économat et à diverses grandes pièces pour la réunion des commissions.

Puis, les appartements du directeur, du secrétaire, de l'économe, ainsi que les logements des garçons de bureaux et employés. L'appartement du directeur devant, en dehors de l'entrée générale de l'établissement, avoir une entrée particulière, il devra être aménagé pour servir à de grandes réceptions et pouvoir communiquer facilement avec les bureaux. Des loges de concierge seront installées à chacune de ces entrées, ainsi qu'à celle dont il sera question à la division militaire.

Les études faites à l'Ecole Centrale se divisent en trois années et comprennent ainsi trois promotions. Mais, si les études diffèrent quelque peu par la nature des cours qui y sont professés, elles ont néanmoins la même importance en ce qui touche les locaux, qui dès lors doivent être établis sur des plans similaires et aménagés de façon à recevoir chacun 250 élèves.

Ces corps de bâtiment, élevés autour d'une cour couverte ou découverte, comprendront, pour chacun, les services suivants :

Un grand amphithéâtre pour 250 élèves, ayant environ 200 mètres de surface et au moins 12 mètres sous plafond à partir du bas-sol. A proximité de cet amphithéâtre devront être ménagées des salles d'attente pour les professeurs.

Un cabinet de physique. - Un cabinet de chimie.

Un magasin pour les modèles divers servant aux cours.

Puis il sera établi des salles de travail au nombre de 20 à 24 recevant chacune une douzaine d'élèves devant y dessiner sur de grandes tables : elles seront donc assez spacieuses pour que ces élèves ne soient pas gênés dans leurs occupations. Toutes ces salles devront avoir des dégagements communs, c'est-à-dire s'ouvrir sur une ou plusieurs galeries dans lesquelles circulent les surveillants ; elles seront éclairées par des jours uni-latéraux pratiqués dans la paroi opposée aux entrées.

Chacune de ces divisions comprendra en plus : une salle de manipulation de chimie pour environ 50 élèves ; une salle de manipulation de physique pour 20 ou 30 élèves ; 6 ou 8 salles d'interrogation ; des bureaux pour 8 ou 10 professeurs ; deux bureaux pour les inspecteurs surveillants ; une salle pour les garçons.

Enfin, les divisions comprendront des galeries ou des suites de grandes salles pour l'exposition permanente des modèles. Les locaux seront assez vastes pour constituer une sorte de musée technique des résultats de la science.

Indépendamment de ces services attribués à chaque division, il en sera établi d'autres qui serviront aux trois promotions.

Ce sont, ceux-ci : Un très grand réfectoire ayant au moins 600 mètres superficiels et destiné à recevoir, pour le déjeuner se faisant à l'école, les 750 élèves admis. Ce réfectoire, éclairé par des jours latéraux, devra avoir une hauteur suffisante pour que l'air y soit toujours sain et salubre ; il sera accompagné d'offices, de diverses dépendances et sera muni d'une très grande cuisine qui pourrait être établie au sous-sol.

Une très grande bibliothèque contenant au moins 60,000 volumes. Une

galerie de minéralogie et d'histoire naturelle Ces deux importants services, ainsi que plusieurs de ceux énoncés plus haut, pourront être établis dans un premier étage.

II. - *Division destinée aux services militaires.* — Elle comprendra, comme importance de terrains, une vaste place d'armes entourée d'une allée d'arbres et destinée aux manœuvres des marches et aux exercices du canon.

Autour de cette place on aménagera : Un grand manège rectangulaire. Des écuries pour au moins 60 chevaux, avec selleries, dépôt de harnais, forges, etc. Un grand magasin d'armes. Des remises ou hangars pour le dépôt des canons. Puis des logements pour le commandant et les officiers chargés par l'Etat de présider aux manœuvres des élèves. Des salles d'escrime, une gymnastique compléteront cet ensemble, qui devra avoir une entrée spéciale. Il va de soi que des water-closets et urinoirs seront installés dans les deux divisions de l'Ecole en nombre suffisant pour le personnel nombreux auquel ils sont destinés.

Le terrain, dans sa plus grande dimension, n'excèdera pas 300 mètres.

On fera, pour les esquisses, le plan du rez-de-chaussée à l'échelle de 2 millimètres par mètre, la façade et la coupe à la même échelle.

1er Grand Prix. — RECOURA.
2e Grand Prix. — PATOUILLARD.
2e Second Grand Prix. — HÉRAUD.

1895. — Un Palais pour les Expositions et les Fêtes.

Cet Edifice serait destiné à recevoir successivement ou simultanément, suivant leur importance, les Expositions et les Concours de divers genres, qu'il est entré maintenant dans nos usages d'organiser périodiquement, à des intervalles plus ou moins éloignés Il servirait aussi pour de grandes Fêtes ou des Cérémonies publiques exigeant un espace considérable et amenant un nombreux public.

Il devrait, pour répondre à cette destination, pouvoir être utilisé, soit à la fois dans sa totalité, soit séparément par parties d'importance variable, et, dans ce dernier cas, chaque partie devrait encore présenter l'aspect d'un ensemble complet, en obtenant ce résultat sans qu'il y ait à opérer d'autres modifications que les aménagements secondaires particuliers à chaque affectation spéciale.

Il comprendrait une vaste salle d'environ 45 à 50 mètres sur 150 mètres, entourée de portiques et galeries, et pouvant être un jardin employé à des expositions de sculpture aussi bien que d'horticulture, ou, en d'autres temps, être transformé en manèges servant à des concours hippiques.

En communication facile avec cette grande salle on aurait de nombreuses salles et galeries de dimensions diverses, appropriées de la manière la plus favorable pour les expositions de tableaux et dessins. D'autres galeries seraient destinées à recevoir des meubles, des tapisseries, des modèles et autres objets d'art, ou même d'utilité.

Une grande salle pour les distributions de prix, des Congrès, pour les auditions musicales, et contenant des places pour 3,000 personnes, serait disposée de manière, soit à servir indépendamment pendant les expositions, soit à leur être réunie. Les salles et galeries des expositions diverses seraient principalement placées au premier étage.

Le soubassement, ou rez-de-chaussée, contiendrait les locaux pour la réception des objets d'expositions, les magasins et les dépendances nécessaires aux diverses destinations de l'édifice.

Les vestibules et les escaliers seraient placés de façon à desservir les groupements particuliers, tout en faisant partie de l'ensemble dans le cas de l'affectation totale du palais à une destination unique. On insistera sur la facilité des accès, la largeur des communications.

Le caractère de l'édifice sera riche et présentera un aspect agréable dans toutes ses parties.

Placées dans un espace environné de plantations, les constructions occuperont une surface de 70,000 mètres carrés, y compris, s'il y a lieu, les cours intérieures.

On fera le plan à l'échelle de 4 millimètres par mètre, la façade et la coupe à 8 millimètres par mètre, le détail à 16 millimètres par mètre.

1er Grand Prix. — PATOUILLARD.
2e Grand Prix. — DUQUESNE, élève de M. PASCAL.
2e Second Grand Prix. — TONY GARNIER, élève de M. BLONDEL.

1896. — Une Ecole Supérieure de Marine.

Cette Ecole spéciale des hautes études maritimes serait construite dans le voisinage d'un grand port de guerre, située au bord de la mer sur un plateau élevé à l'extrémité d'un cap ; elle aurait deux entrées, l'une, du côté de la mer, strictement réservée aux services maritimes, l'autre, du côté de la terre, pour le service journalier et les serviteurs.

L'Ecole serait reliée à la ville par une grande avenue plantée d'arbres, longeant en cet endroit une terrasse dominant la rade. Les officiers-élèves nommés au concours pour suivre les cours de cette Ecole supérieure pourraient, à leur choix, demeurer en ville ou loger à l'Ecole.

La durée des études serait de deux années. Chaque promotion compterait environ 60 officiers ; des officiers étrangers pourraient être admis à suivre les cours au nombre de 30 au maximum, soit au total 150 officiers.

A l'entrée, du côté de la terre, se trouveraient les pavillons du concierge et du gardien-chef devant accompagner les visiteurs.

Puis viendront ensuite : 1° Le bâtiment de l'administration ; 2° celui des officiers-élèves ; 3° l'Ecole proprement dite ; 4° les dépendances ; 5° le port.

1° *Bâtiment de l'administration.* — Ce bâtiment comprendrait:

REZ-DE-CHAUSSÉE: Une antichambre, des archives, un grand cabinet pour le commandant de l'Ecole, une salle de réunion pour le comité supérieur, une pièce pour les matelots, water-closets, etc.

PREMIER ETAGE: L'appartement du commandant, composé de deux grands salons, d'une grande salle à manger, d'un fumoir avec billard, pour la réception; d'un petit salon, d'une salle à manger et de six chambres à coucher avec salles de bains, water-closets, cabinets de toilette, offices, etc.

Une partie des chambres pourrait être en entre-sol, avec petit escalier. Les cuisines seraient en sous-sol avec entrée spéciale, escalier de service et monte-plats.

ETAGES SUPÉRIEURS: Seraient un appartement pour le secrétaire, des logements pour les employés et les chambres de service.

2° *Bâtiment des officiers-élèves.* — REZ-DE-CHAUSSÉE: Le mess des officiers composé de salons, billards, salles de lecture, salle à manger, offices, water-closets, etc. Cuisines en sous-sol, salle d'armes, douches, etc.

ETAGES SUPÉRIEURS: Seraient une cinquantaine de logements d'officiers, composés chacun d'une chambre et d'un cabinet de travail.

COMBLES: Chambres pour les matelots de service.

3° *Ecole proprement dite.* — Un grand vestibule, grand escalier et escalier de service, quatre salles de cours composées chacune d'un cabinet de professeurs, d'une salle de préparation et d'un cabinet de préparateurs.

Un grand amphithéâtre pouvant réunir les deux promotions.

Des vastes galeries de modèles d'appareils et de spécimens pour les différentes sciences avec cabinets de maître de conférences.

Une grande salle des Fastes contiendrait les trophées et monuments commémoratifs de nos gloires maritimes. Cette salle, richement décorée, formerait motif décoratif principal à l'extérieur.

La bibliothèque comprenant une grande salle de lecture, plusieurs petites, un cabinet pour le conservateur, un bureau d'employés, des dépôts de livres, etc.

Dans les COMBLES: Logements des hommes de service.

Puis, faisant partie des bâtiments ou reliés à l'Ecole par des portiques: Un Equatorial ou tour d'astronomie. La coupole tournante de cet Equatorial aurait environ 20 mètres de diamètre.

Un laboratoire de physique avec cabinet de professeurs, laboratoire particulier, grand laboratoire des élèves, dépôts d'instruments, salles des machines, hangars pour les piles, atelier pour le montage des torpilles, etc.

4° *Dépendances.* — Les dépendances comprendraient des écuries pour 10 chevaux avec remise pour 5 voitures et 2 breaks, magasins à fourrages, logements de cochers, palefreniers ; des ateliers avec dépôts, hangars, magasins, etc.

5° *Port de l'Ecole.* — En communication directe avec l'Ecole par des rampes ou escaliers, se trouverait un port pouvant abriter un aviso, deux torpilleurs, deux goélettes, des canots à vapeur et embarcations légères. Comme dépendances ce port comprendrait un phare, des magasins, un petit atelier de réparations, un petit poste de douaniers, des dépôts de charbon, vivres, etc.

Dans le voisinage, mais pouvant ne pas faire partie de la composition, une ou deux batteries de marine. La grande entrée fermant l'Ecole du côté de la mer et la séparant du port aurait, à droite et à gauche, deux postes, l'un de fusiliers marins, l'autre d'infanterie de marine.

Cette entrée, ainsi que la façade de l'Ecole du côté de la mer, devrait être d'une architecture imposante, rendant bien le caractère monumental qui convient à l'Ecole supérieure d'une grande puissance maritime.

La plus grande dimension des terrains n'excèdera pas 250 mètres (port non compris).

Pour les esquisses, plan d'ensemble à 1 millimètre, comprenant le port et les abords de l'Ecole.

Plans des bâtiments, rez-de-chaussée et moitié du premier étage, à 2 millimètres 1/2 par mètre. Coupe et façade du côté de la mer, à 2 millimètres 1/2 par mètre.

1er Grand Prix. — LOUIS PILLE, élève de M. PASCAL.
2e Grand Prix. — PAUL BIGOT, élève de MM. ANDRÉ et LALOUX.
2e Second Grand Prix.— UMBDENSTOCK, élè. de MM. GUADET et PAULIN.

1897. — Une Eglise Votive dans un lieu de Pèlerinage célèbre.

Dans un site pittoresque et montagneux, sur un emplacement où un pèlerinage attire une grande affluence de fidèles, l'autorité diocésaine a décidé d'élever une basilique de vastes proportions où 2,000 personnes

puissent trouver place aisément, où des processions se rendant à la châsse contenant des ossements de la sainte qu'elles viennent honorer, puissent évoluer sans confusion.

Une petite ville était proche du lieu consacré; c'est là que se sont développés, dans le voisinage d'une gare, les hôtels et restaurants, les magasins nécessaires à un pareil concours de population sans cesse renouvelée.

On n'a admis dans le contact immédiat, et à la base de la montagne, que deux grands établissements consacrés aux ecclésiastiques de passage.

De larges abris précéderont le porche et le parvis, soit pour permettre aux fidèles d'attendre le moment où l'accès de l'église leur sera possible, soit pour se grouper pour des cérémonies extérieures, et notamment pour une bénédiction qui leur serait donnée du haut d'une tribune abritée.

Ces constructions ne devront pas masquer le noble aspect principal ou latéral de l'édifice religieux supposé élevé à 50 mètres au-dessus de la plaine.

A peu près au niveau de celui-ci seront des constructions destinées à 30 religieux vivant en communauté, avec une grande salle capitulaire, un réfectoire et ses dépendances, dans de petits logements séparés, avec jardinets, comme une Chartreuse et un grand cloître, qui reliera les différents services avec l'église.

Celle-ci sera accompagnée de 12 chapelles, où de nombreux ecclésiastiques célébreront le service divin; des confessionnaux y seront répartis en grande quantité. Deux vastes sacristies serviront, l'une à la préparation des cérémonies, de la pompe la plus solennelle, l'autre à la réception des fidèles. Le maître autel occupera naturellement la place la plus importante; mais la châsse de la sainte, objet de visites continuelles, devra être établie dans un endroit très en vue, très accessible, constituant le centre d'un motif de grande importance.

On devra tirer parti de la déclivité supposée du terrain, notamment pour constituer une vaste crypte, des escaliers, des rampes d'accès, des effets de toute nature résultant de la différence des niveaux. Aucune forme particulière n'est indiquée pour la composition de l'édifice principal.

On n'oubliera pas qu'un édifice de cette nature doit avoir le moyen de faire entendre de grandes masses chorales et instrumentales, de célébrer des offices très pompeux, de les annoncer par des sonneries de cloches, de donner enfin les plus grandes amplifications de ces cérémonies au dedans et au dehors.

L'Eglise proprement dite, avec ses dépendances immédiates nécessaires à l'exercice du culte, ne dépassera pas 100 mètres, et le terrain contenant toutes les constructions, 300 mètres.

Echelles de l'esquisse: Plan, façade et coupe longitudinale, à 2 millimètres 1/2; façade et coupe longitudinale de l'église, à 5 millimètres.

Echelles du rendu: Plan, à 5 millimètres; coupe de l'église, à 1 centimètre; élévation générale, à 1 centimètre; façade latérale à 5 millimètres.

1er Grand Prix. — DUQUESNE.
2e Grand Prix. — TONY GARNIER.
2e Second Grand Prix. — ARFVIDSON.

1898. — Un Palais pour les Hôtes de la France.

Sur les terrains plantés, si bien exposés au Sud-Est, en déclivité entre Passy et les bords de la Seine, on suppose qu'un ensemble d'habitations somptueuses sera édifié pour recevoir, dans les conditions d'ampleur habituelles à ces personnages: les Chefs d'Etats, les Empereurs, Souverains, Ministres, Ambassadeurs extraordinaires, Princes, grands Citoyens, auxquels le pays veut faire l'honneur d'une réception officielle.

Une large voie, à mi-côte, desservira par la façade postérieure cet ensemble exceptionnel d'édifices, et une succession de jardins en terrasse, ornés de tout ce que l'art et la nature peuvent associer de plus haut et de plus noble, ménagera la vue de la rivière et de la rive gauche, comme premiers plans à la perspective de la ville, développant ses dômes et ses clochers à gauche, et à droite, les coteaux de Meudon.

Une grande cour d'honneur précédée d'une grille, avec poste militaire et poste de police, flanquée d'autres cours secondaires pour les écuries et remises, les services d'alimentation et d'approvisionnement, les bureaux de postes et télégraphes, les stations d'escorte, les voitures de gala, s'étendra *longitudinalement* pour préparer le grand développement des corps de bâtiments contenant les grands appartements.

On suppose qu'un rez-de-chaussée et un grand escalier contiendront les habitations particulières des Souverains et de leur suite, et jusqu'au premier étage, couronnant cet ensemble, se succéderont de vastes pièces à l'usage de réception, comportant: une immense galerie de fêtes, des salons nombreux à destination variée, un théâtre avec toutes les dépendances et les accès nécessaires à la salle et à la scène, une ample salle de festins, un jardin d'hiver, une salle de bal, enfin un ensemble décoratif aussi somptueux que celui des plus riches habitations de ce genre nous offrant des modèles dans le passé. On s'attachera à ne rien négliger, dans le plan du rez-de-chaussée, de ce qui relève du confort moderne; on combinera des appartements distincts pouvant se réunir, des vestibules servant habituellement de séparation entre les logis des personnages reçus simultanément, mais aussi de lien, pour constituer des ensembles d'appartements considérables, pour des hôtes exceptionnels.

Un service central des cuisines desservira les salles à manger privées, et, en vue des grands banquets, sera tout préparé pour recevoir l'accroissement nécessaire à l'ampleur des réceptions.

Les grandes fêtes données, en 1867, aux Souverains étrangers; la réception de la reine d'Angleterre à Versailles, sous l'Empire, des solennités renouvelées à diverses reprises, et notamment pour le Czar, fournissent l'idée des grandioses réunions d'invités auxquels on préparerait des locaux splendides, contenant tout ce que l'art pourrait fournir de plus raffiné et de plus nouveau.

En dehors d'une occasion exceptionnelle qui aurait motivé la création du Palais proposé pour sujet de concours, le Président pourrait y donner à ses réceptions, si gênées à l'Elysée, l'ampleur qu'elles devraient comporter.

Il est superflu d'ajouter que les vastes vestibules, les grands escaliers relieront entre eux les étages pour faciliter les communications spéciales, et qu'avec les loges, les portiques, les services annexes: vestiaires, salles des gardes, salles des gens, ils devraient concourir à un ensemble d'une grande unité; en même temps que par des dispositions ingénieuses ils devraient seulement desservir séparément les ailes, pavillons, corps de bâtiments dans lesquels seraient installés nos hôtes de distinction.

Deux pavillons séparés devraient aussi être disposés dans les jardins pour constituer des habitations plus intimes; mais on n'oubliera pas, cependant, qu'il s'agit d'une habitation de ville, et que les jardins ne sauraient présenter, ni un intérêt, ni un développement de premier ordre.

Le terrain donné présente à peu près la forme rectangle de 600 mètres du côté parallèle à la Seine, de 220 mètres dans le sens perpendiculaire à celle-ci. La différence, entre le niveau supérieur et le quai, est d'à peu près 25 mètres. Les constructions, non compris les pavillons, ne dépassant pas 250 mètres.

On fera, pour les esquisses, un plan d'ensemble du premier étage et des jardins à 1 millimètre, et un plan du rez-de-chaussée des constructions à 2 millimètres. Façade et coupe à 4 millimètres.

1e Grand Prix. — CHIFFLOT.
2e Grand Prix. — ARFVIDSON.
2e Second Grand Prix. — AUBURTIN.

1899. — Un Hôtel pour le siège central d'une Banque d'Etat.

Le terrain est isolé de toutes parts.

Des cours intérieures, des atriums séparent les corps de bâtiments destinés aux différents services, dont l'énumération suit:

Deux grandes salles destinées au public, desservant:

1° L'une, la *Caisse principale*.

2° L'autre, les *Caisses du Dépôt des Titres et des Avances*.

Caisse principale: vestibule, grande salle d'attente, caisses, salles de vérification, cabinet du caissier principal avec antichambre.

Des Caisses portant des noms et des destinations diverses, échanges, paiements, recettes, etc. Au-dessous, les serres voûtées pour renfermer les espèces et billets nécessaires aux services de la journée.

Caisse des Dépôts, comportant de nombreux bureaux d'importance comparable à ceux du service précédent.

3° *Service des garçons de recettes.* Très important.

Doit être à rez-de-chaussée.

250 cabines ou petits bureaux y sont nécessaires, avec cabinet du chef de contrôle, lavabos, water-closets, vestiaires.

Le public y circule par de larges galeries longeant la façade de ces cabines. L'accès en doit être extrêmement large et facile à rez-de-chaussée et le public peut y avoir une entrée particulière sur l'extérieur.

Communication nécessaire avec la Caisse des recettes.

4° *Serre des Titres.* — Un bâtiment aussi isolé que possible, occupant une position centrale, construit en matériaux incombustibles, divisé en plusieurs étages communiquant entre eux, devra être en communication, par une porte unique, avec le service des dépôts et des avances; il contient les titres confiés à la garde de la Banque.

PREMIER ETAGE: Au-dessus des grands services, c'est-à-dire dans les corps de bâtiments entourant les cours, grandes et petites, et les atriums, seraient les bureaux, le contrôle général, le secrétariat général, les cabinets du gouverneur et des deux sous-gouverneurs, précédés de vestibules et d'antichambres, et donnant sur de larges galeries de circulation, le chef de cabinet du gouverneur, le cabinet du secrétaire du Conseil Général, avec antichambre, et le service des renseignements de l'Escompte, les deux derniers spécialement en communication avec la *Salle du Conseil Général*. Une salle pour les *Comités* avec *vestibules particuliers, vestiaires, lavabos*, et, enfin, une grande *Salle de Réunion* pour les actionnaires, très richement décorée et précédée d'un vaste vestibule, auquel on accèderait par un escalier de larges dimensions dont le point de départ, au rez-de-chaussée, donnerait

sur un espace tel que plusieurs voitures de maîtres puissent y stationner à l'abri.

Deuxième Etage: Au deuxième étage seraient les autres services, tels que : actions, comptant, comptabilité générale, succursales, contentieux, inspection des succursales, bibliothèque, secrétariat du Conseil Général ; de vastes combles seraient disposés pour recevoir des archives, etc.

5° *Services de l'Economat.*

6° *Imprimerie des billets et Services annexes.*

Ces corps de bâtiments formeraient chacun un groupe distinct, avec entrée particulière sur la rue et cour spéciale pour les voitures.

Pour le premier. Magasin, dépôts d'imprimés avec ateliers de reliure, atelier d'emballage des menuisiers et autres corps d'état ; la cour servirait en même temps pour les expéditions et réceptions d'espèces.

Pour le second. Cour vitrée intérieure ou salle très éclairée pour les presses et les machines. Vestibule, cabinets du directeur et du sous-directeur, salle des types richement décorée, services importants répartis en sous-sol et au rez-de-chaussée sur 2,000 mètres environ.

Au premier étage: Service dépendant de l'imprimerie ; comptabilité des billets, annulation des billets.

Au deuxième étage : Laboratoire de chimie. Pièces réservées aux gravures, salles de manipulations photographiques avec salles de pose.

En un ou plusieurs groupes de bâtiments :

1° Un appartement pour le Gouverneur, avec cour intérieure pour les voitures; escalier principal et toutes les dépendances d'un grand hôtel, écuries, remises, selleries, jardins. Grands salons pour grandes réceptions. Communication facile avec les principaux services placés au premier étage.

2° Un appartement de moindre importance pour chacun des deux Sous-Gouverneurs. Ecuries, selleries, remises. Dépendances à rez-de-chaussée.

Les quatre chefs principaux ont chacun un appartement, ainsi que le caissier principal, l'économe et l'adjudant chargé du service intérieur.

Cours intérieures nécessaires, entrées spéciales sur la rue.

La dimension du terrain n'excèdera pas 35,000 mètres, tout compris.

Esquisse à 2 millimètres 1/2 pour le plan, au double pour la façade et la coupe.

1er Grand Prix. — Tony GARNIER.
2e Grand Prix. — SIROT.
2e Second Grand Prix. — SENÈS.

1900. — Un Etablissement d'Eaux Thermales et Casino

Cet Edifice serait situé au bas d'un dernier contrefort d'une montagne et tout près d'un lac, à l'endroit où surgiraient trois sources, dont une jaillissante d'au plus 3 mètres.

La *Grande Salle des Thermes*, dans laquelle les trois sources aboutiraient, serait disposée en sorte que les buveurs et les personnes qui les accompagnent y soient magnifiquement et confortablement installés ; des parterres et de grands arbustes régulariseraient l'enceinte des constructions.

Deux divisions de Baigneurs comprendront chacune 60 cabinets de bains précédés de déshabilloirs avec lit de repos. *Une grande Piscine* pour les bains d'eau courante, *Une Salle de Douches*, *Une Salle pour les Bains de vapeur* munie de gradins complèteront chaque division.

De larges galeries assureront le service avec les salles accessoires, telles que postes pour gens de service, dépôts, lingerie et water-closets. En tête de chaque division seraient de petits bureaux de contrôle. Un vestiaire et un secrétariat seront communs aux deux divisions.

Séparés du groupe de l'établissement thermal dont la description précède, mais s'y reliant par une cour plantée, entourée de galeries ouvertes, on aboutirait à une *Grande Loge* et à des *Promenoirs* donnant vue sur le lac et conduisant aux parties de l'établissement à l'usage de *Casino*.

Ce *Casino* comprendra, en outre de la loge et des portiques, promenoirs, et en contre-bas de ces derniers : un jardin avec des allées ombreuses, des parterres, des bosquets avec kiosques et petites boutiques de jouets, des bassins, jets d'eau, fontaines seront des compléments nécessaires, aussi bien que les bâtiments suivants:

1° Un petit Théatre pour 300 personnes, comprenant les services de scène et de personnel d'une troupe de comédiens peu nombreuse.

2° Une Salle de Réunion pouvant servir à des concerts et à des bals. Un cabinet de lecture y sera joint ; des dépendances pourront être en sous-sol pour buffet, office, cabinet de toilette, lavabos, water-closets, etc.

3° Un Jeu de Paume avec vestiaires, salles accessoires, water-closets.

4° Un Gymnase couvert pouvant servir à de petits exercices de bicyclettes.

En dehors du bâtiment principal seront des bâtiments, l'un servant pour des *Bains gratuits* divisés en deux parties, chacune ayant 20 salles de bain pouvant être superposées. Salle de douche avec bassin piscine, salle de bains de vapeur très restreinte avec déshabilloirs ou stalles servant pour les deux sexes à des heures différentes.

Un *Bâtiment servant à l'Administration* et pour loger le personnel. Il comprendrait des magasins, une écurie, une remise, cuisine, réfectoire des gens, water-closets; et au premier étage, côté de la ville, l'appartement du directeur et celui de l'économe. L'ensemble de la composition serait complété par les machines, réservoirs, l'embouteillage, la buanderie, etc.

La largeur du terrain limité par une place en avant et deux boulevards latéraux ne dépassera pas 300 mètres.

Plan à l'échelle de 2 millimètres par mètre; coupe, élévation, au double.



Publié par Armand GUÉRINET, Éditeur, 140, Faubourg Saint-Martin - PARIS



Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

Ad Guérinet, Éditeur, 140, Fbg S-Martin, Paris

1878 BLAVETTE. - Une Cathédrale





Héliotypie E. Le Deley 73, Rue Claude-Bernard Paris

Art Guérinet, Éditeur, 140, Fg-St Martin, Paris

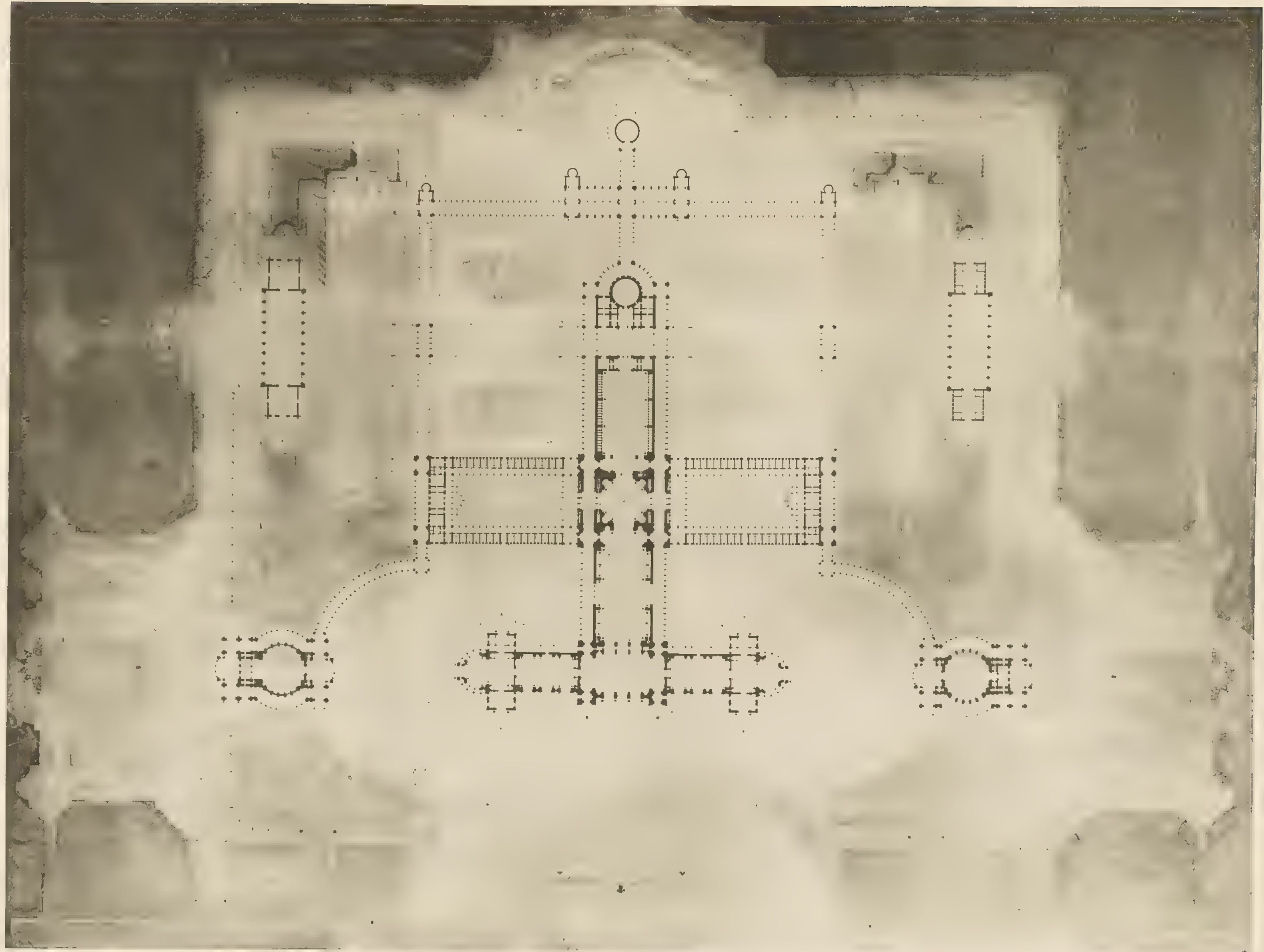
1884 D'ESPOUY - Un Établissement thermal d'eaux minérales



Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude Vernet, Paris

A. Guérinet, Éditeur 140 Fbg St Martin Paris

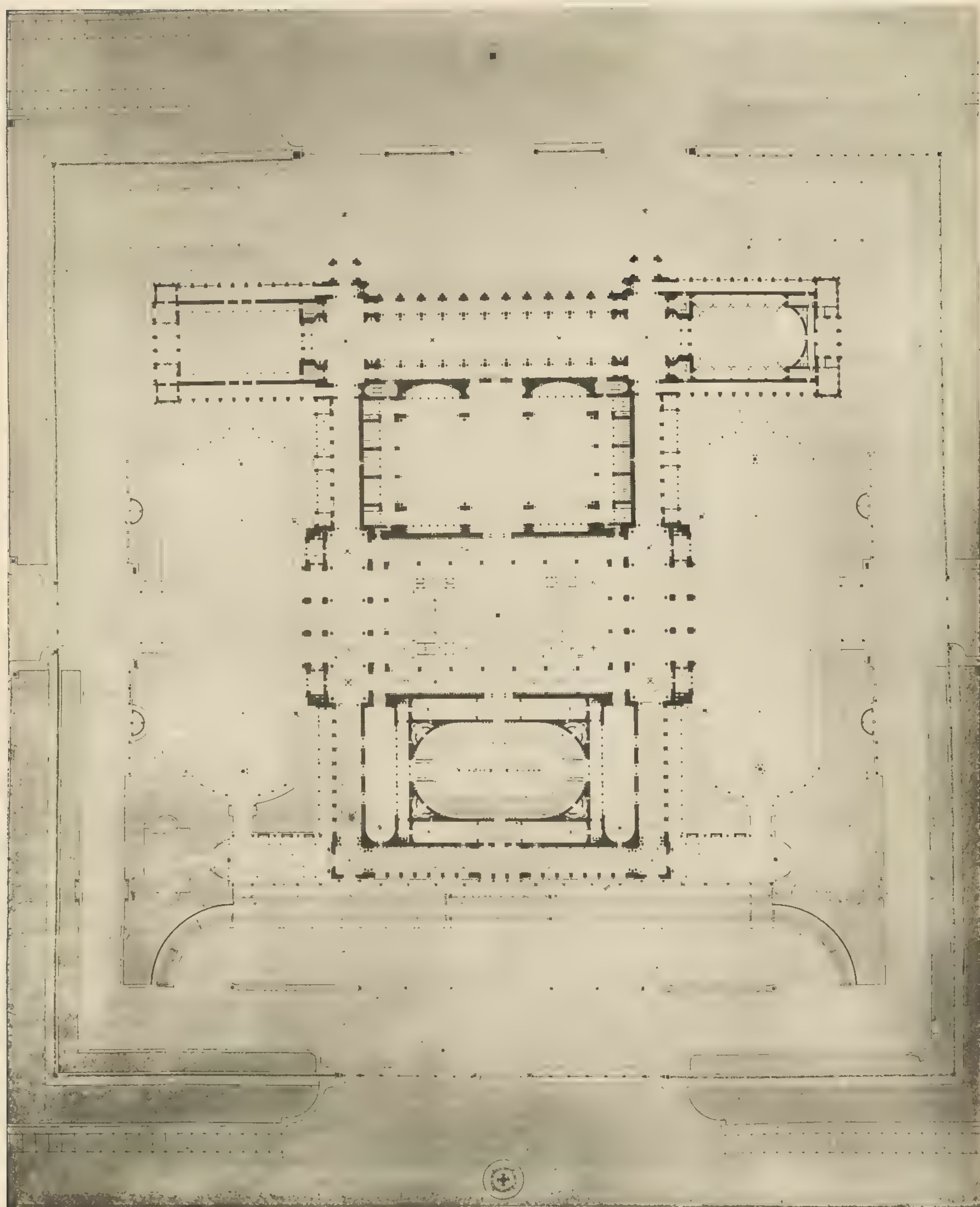
1884 D'ESPOUY - Un Établissement thermal d'eaux minérales



1884 D'ESPOUY - Un Établissement thermal d'eaux minérales.



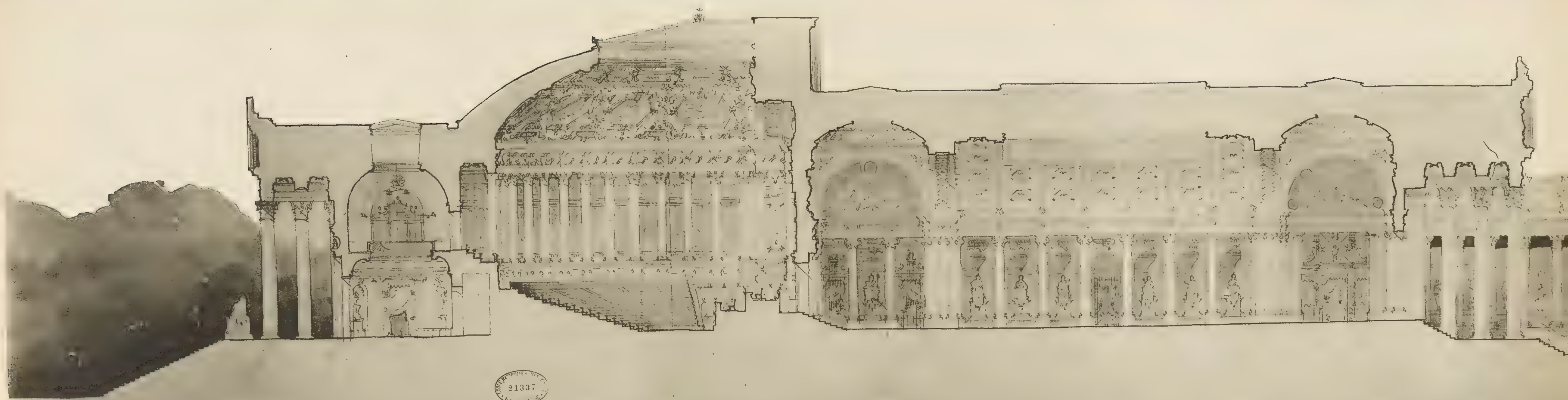
1886 ALBERT LOUVET. - Un Palais pour la Cour des Comptes

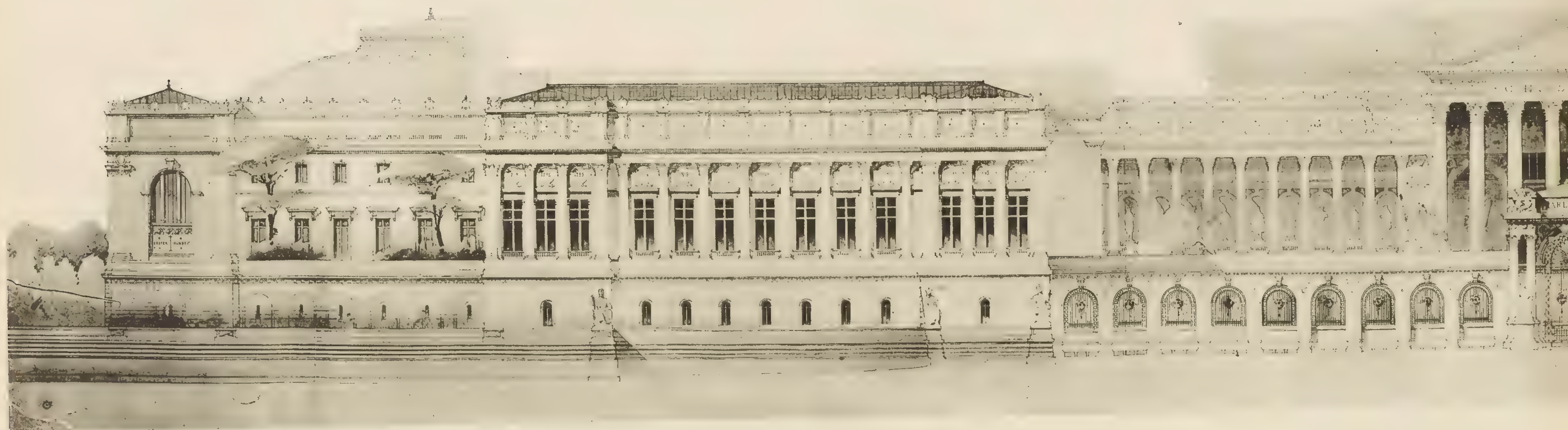


Héliotypie E. Le Deley, 15, Rue Claude-Bernard, Paris
Ar. Guérinet Éditeur 140 Fbg St Martin, Paris

1887 EUSTACHE. - Un Gymnase

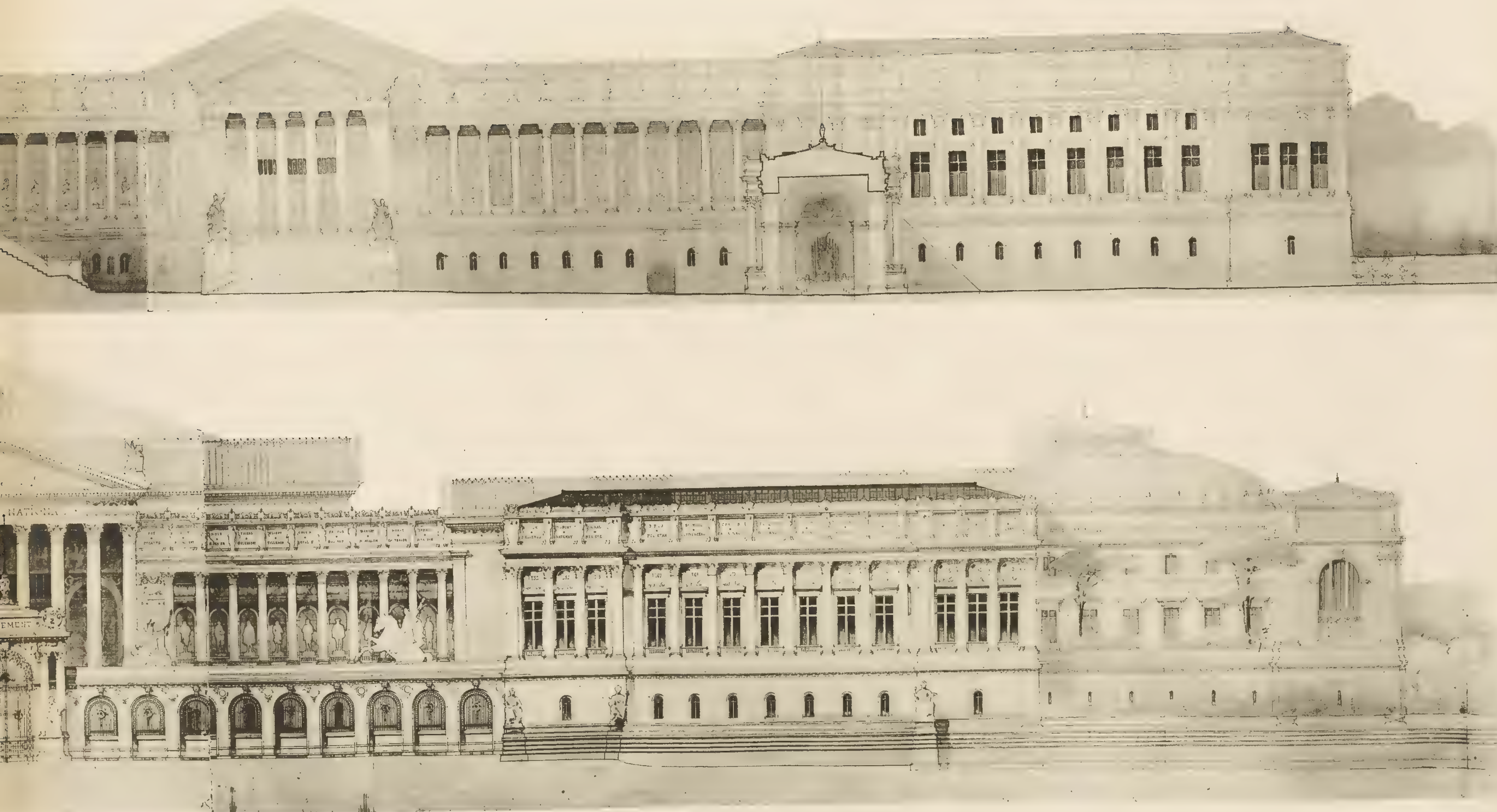
Pl. 148 – 15





Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

1888 SORTAIS. - U



Un Palais pour le Parlement



Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

1889 DEMERLÉ. - Un

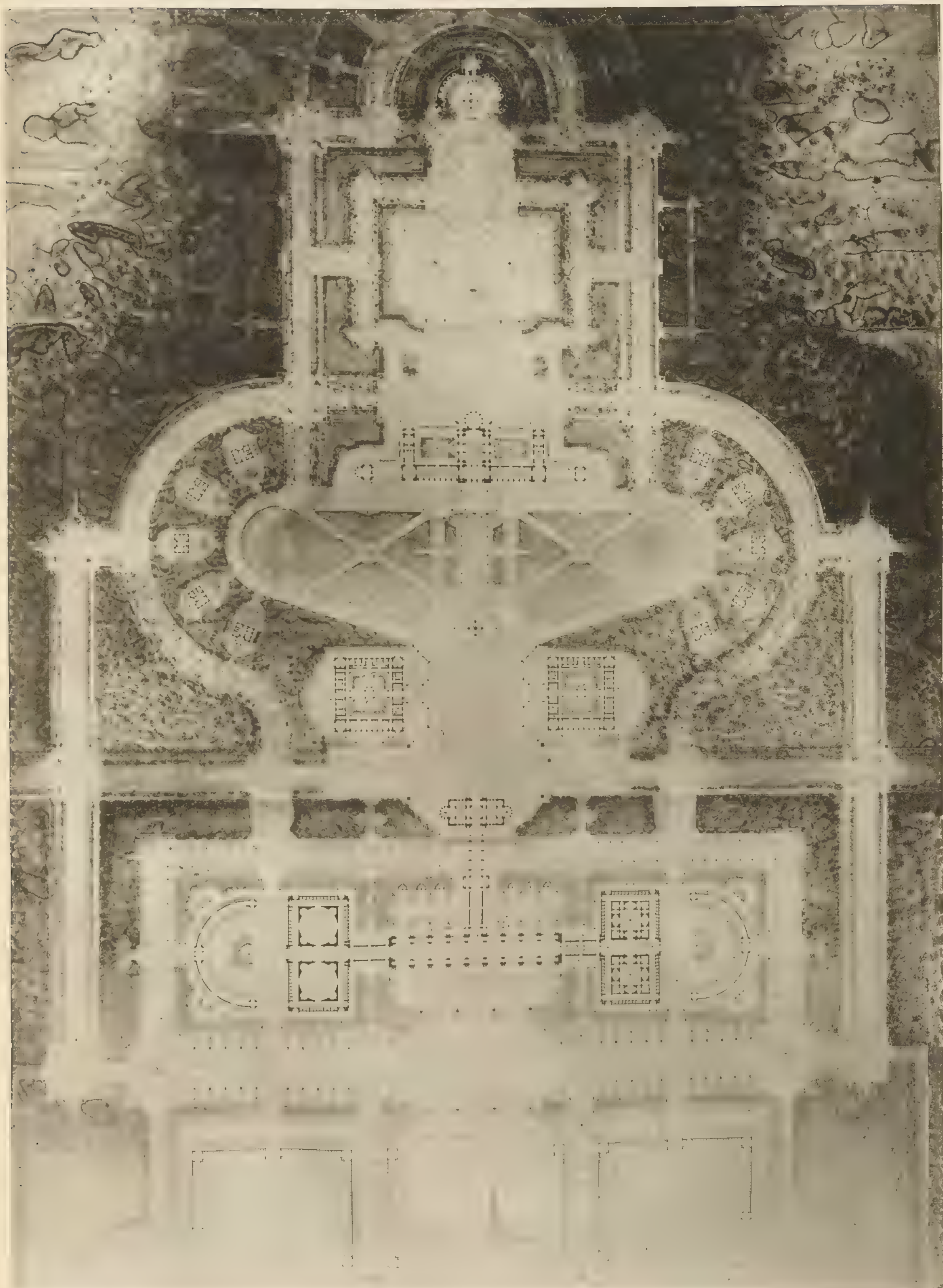


Ar^d Guérinet, Éditeur, 140, Fbg St-Martin, Paris

Etablissement de Bains de Mer



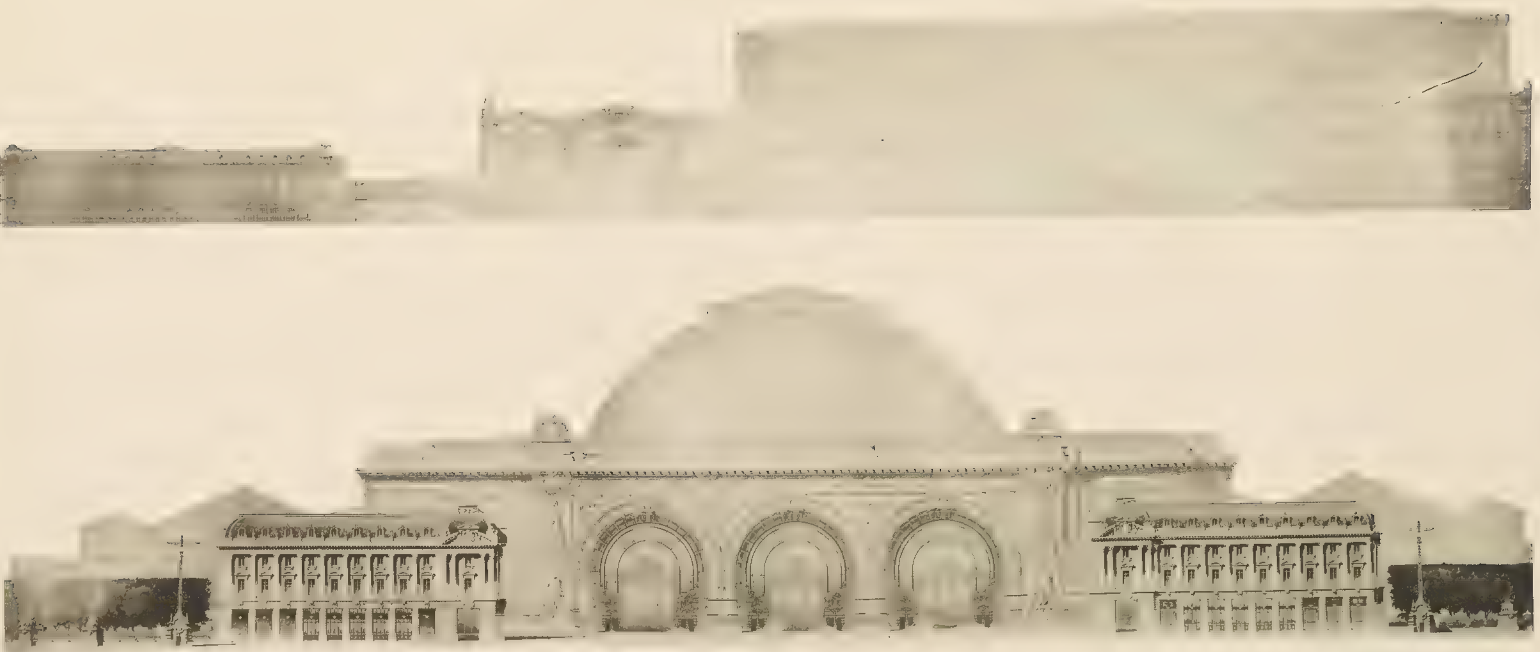
1889 DEMERLÉ. - Un Etablissement de Bains de Mer



Héliotypie E. Le Deley, 33, Rue Claude-Bernard, Paris

Aⁿᵉ Guérinet Éditeur, 140, Fbg St Martin, Paris

1889 DEMERLÉ. - Un Etablissement de Bains de Mer



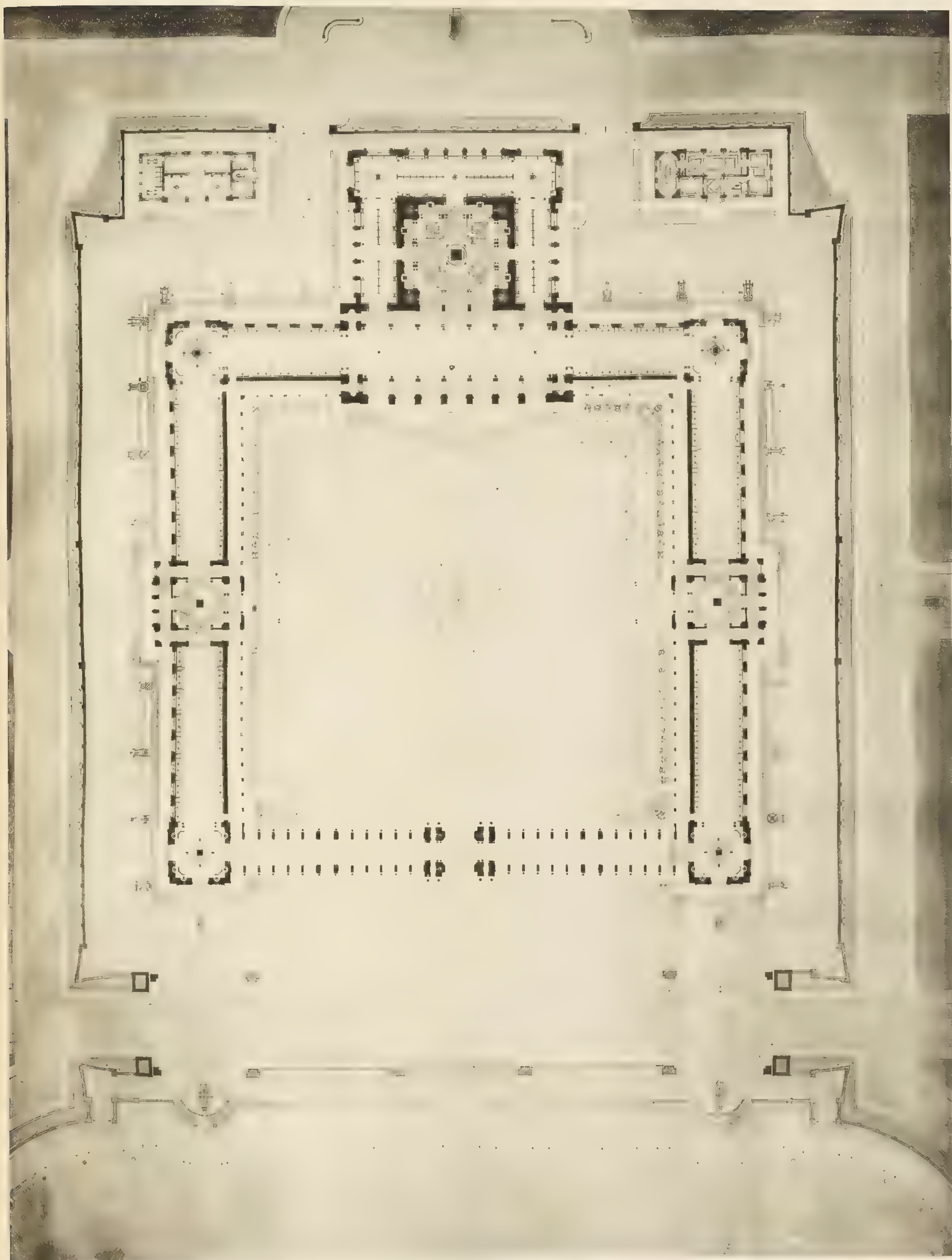
Ar. Guérinet Éditeur, 140, Fbg St Martin, Paris

1891 **EUSTACHE.** - *Une Gare Centrale*

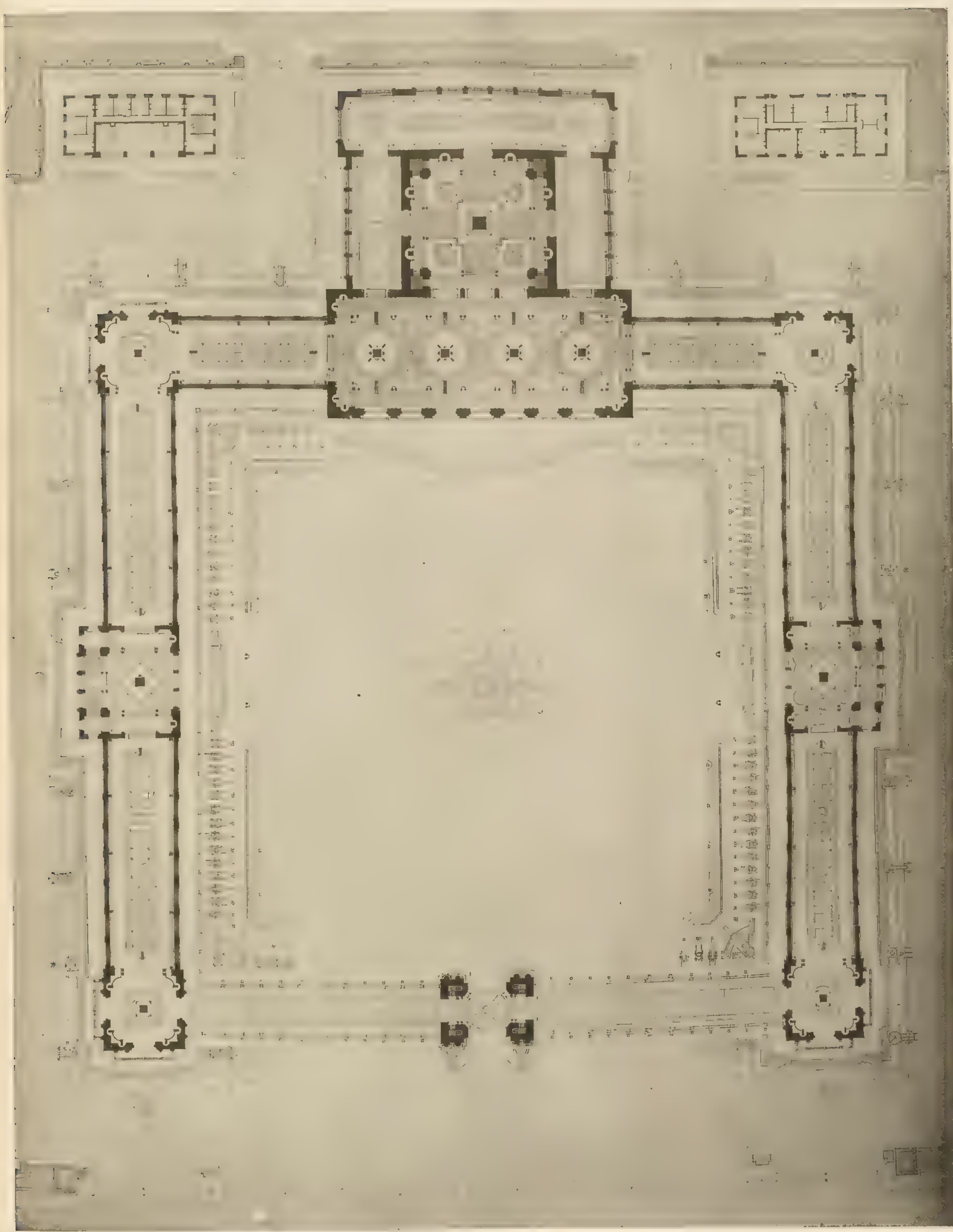




1892 BERTONE. - Un Musée d'Artillerie



1892 BERTONE. - Un Musee d'Artillerie



Héliotypie E. Le Deley, 3, Rue Claude-Bernard, Paris

1892 BERTONE. - Un Musée d'Artillerie



Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

1893 CHAUSSEMICHE. - *Un Palais des Sociétés savantes*

1893 CHAUSSEMICHE. - Un Palais des Sociétés savantes

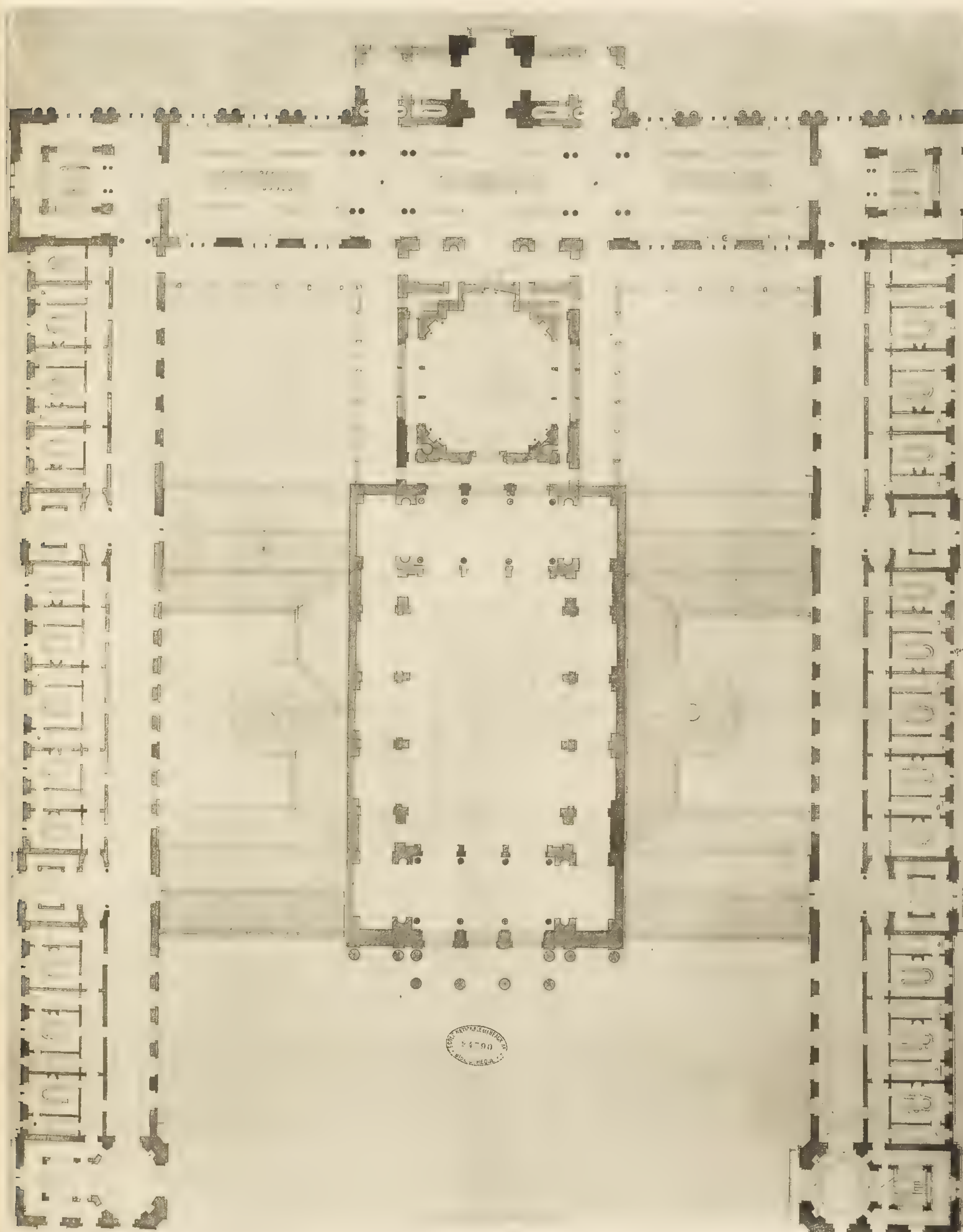


1893 PAUL DUSART. - Un Palais des Sociétés savantes



Art Guérinet Éditeur, 140, Fbg St Martin, Paris

1893 PAUL DUSART. - Un Palais des Sociétés savantes

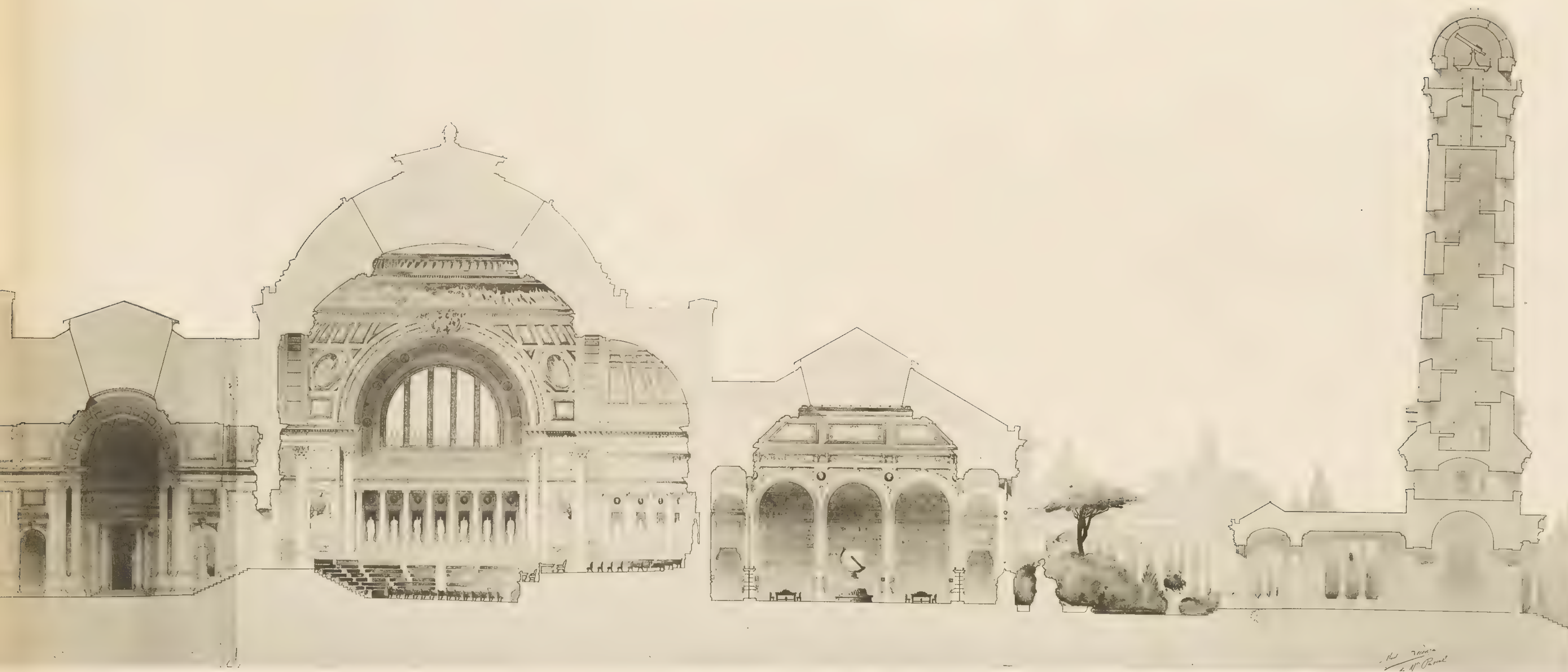


1893 PAUL DUSART. - Un Palais des Sociétés savantes



Héliotypie E. Le Deley, 73 Rue Claude-Bernard, Paris

1893 ALFRED RECOURA. - Un



Palais des Sociétés savantes



1873 ALFRED RECOURA. - Un F



Palais des Sociétés savantes





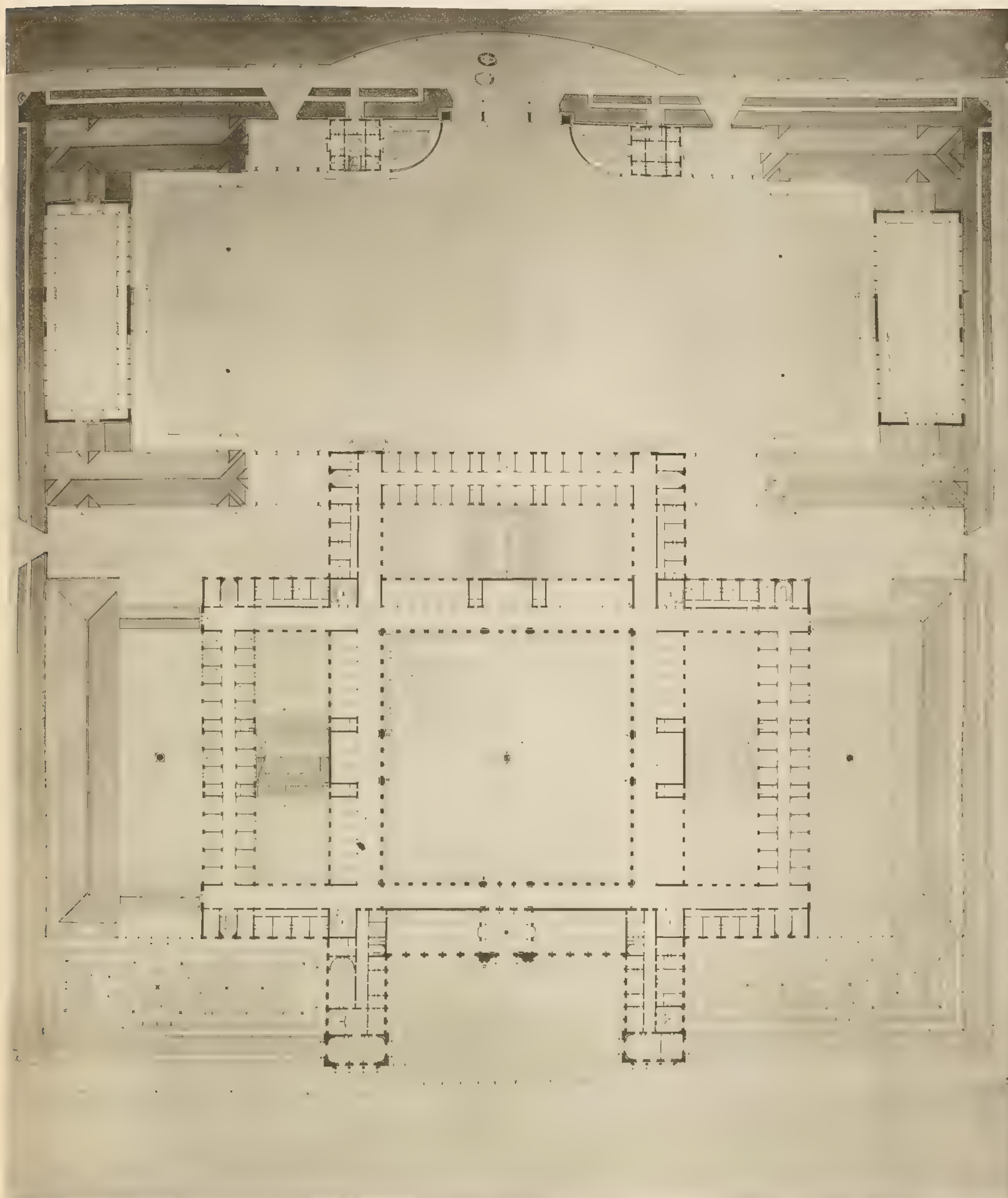
Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

1894 ALFRED RECOURA. - Une Ec

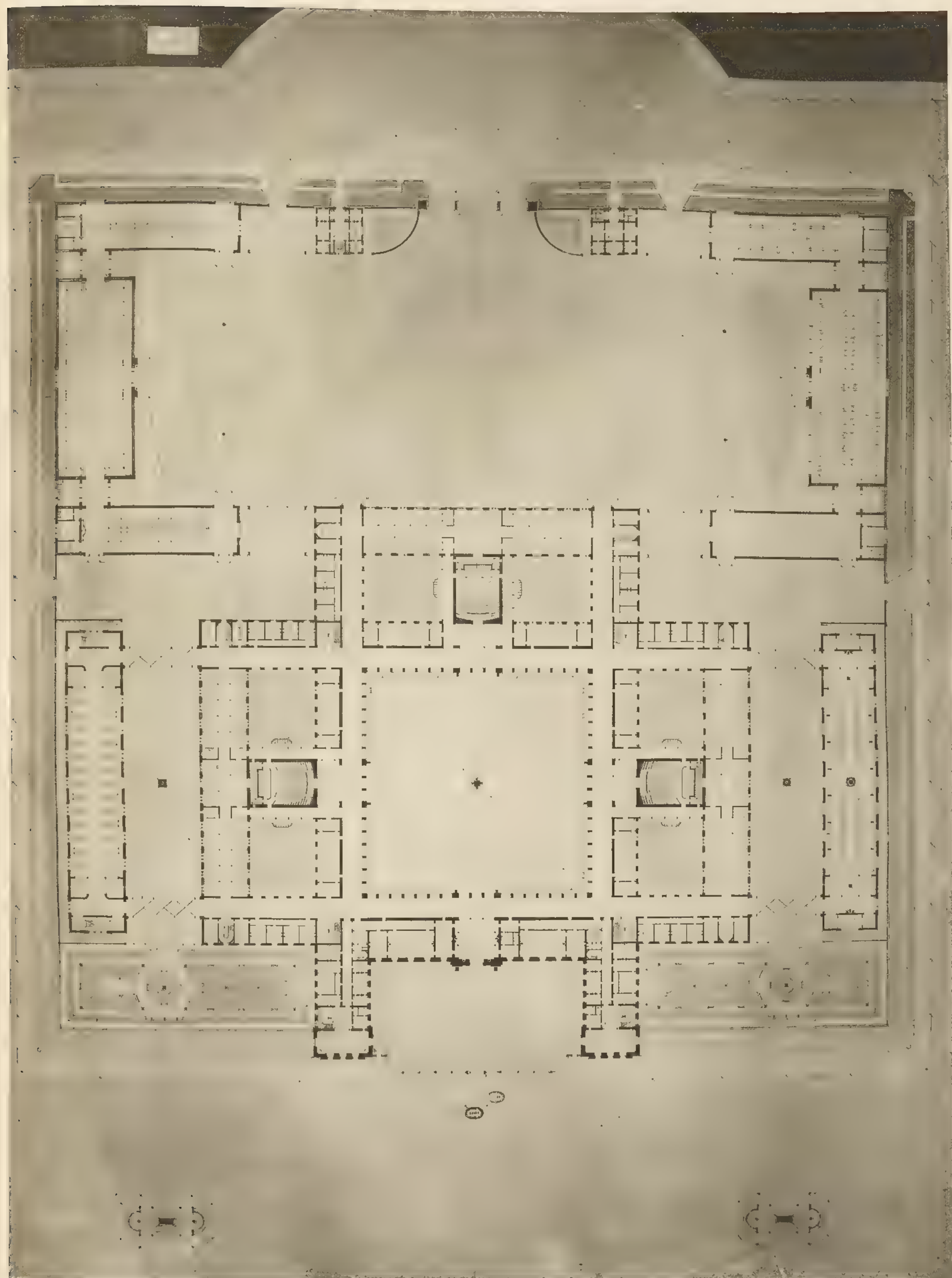




ole Centrale des Arts et Manufactures



1894 ALFRED RECOURA. - Une Ecole Centrale des Arts et Manufactures



1894 ALFRED RECOURA. - Une Ecole Centrale des Arts et Manufactures



Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

1895 RENÉ PATOUILLARD. - Un P



Ar^d Guérinet, Éditeur, 140, Fbg-St-Martin, Paris

alais pour les Expositions et les Fêtes



Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude Bernard, Paris.

1895 ***RENÉ PATOUILLARD.*** -



Un Palais pour les Expositions et les Fêtes

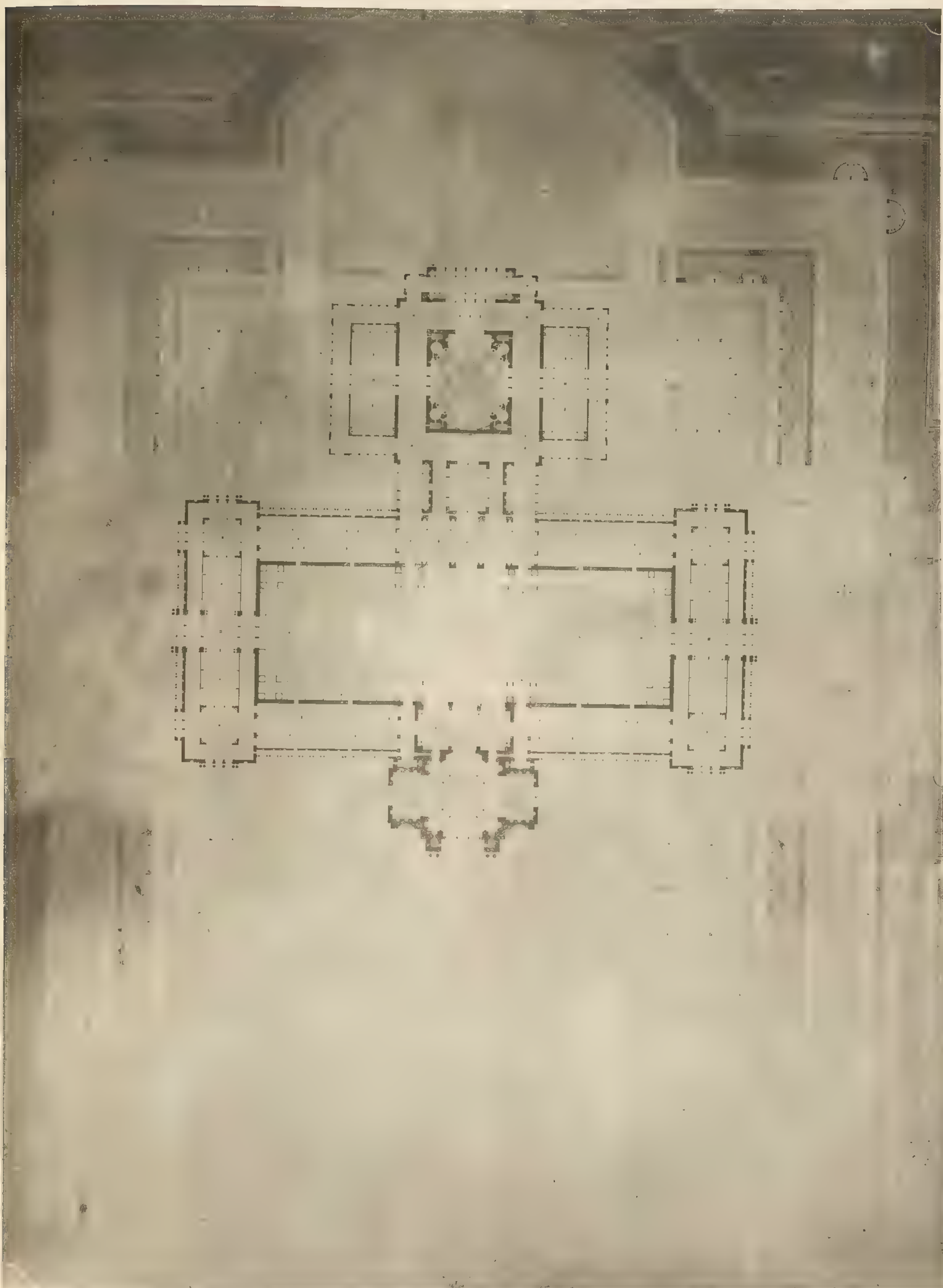
Ar. Guérinet, Éditeur, 140, Fg St-Martin, Paris



Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

Aᵃ Guérinet Éditeur, 140, Fbg-St-Martin, Paris

1895 RENÉ PATOUILLARD. - Un Palais pour les Expositions et les Fêtes

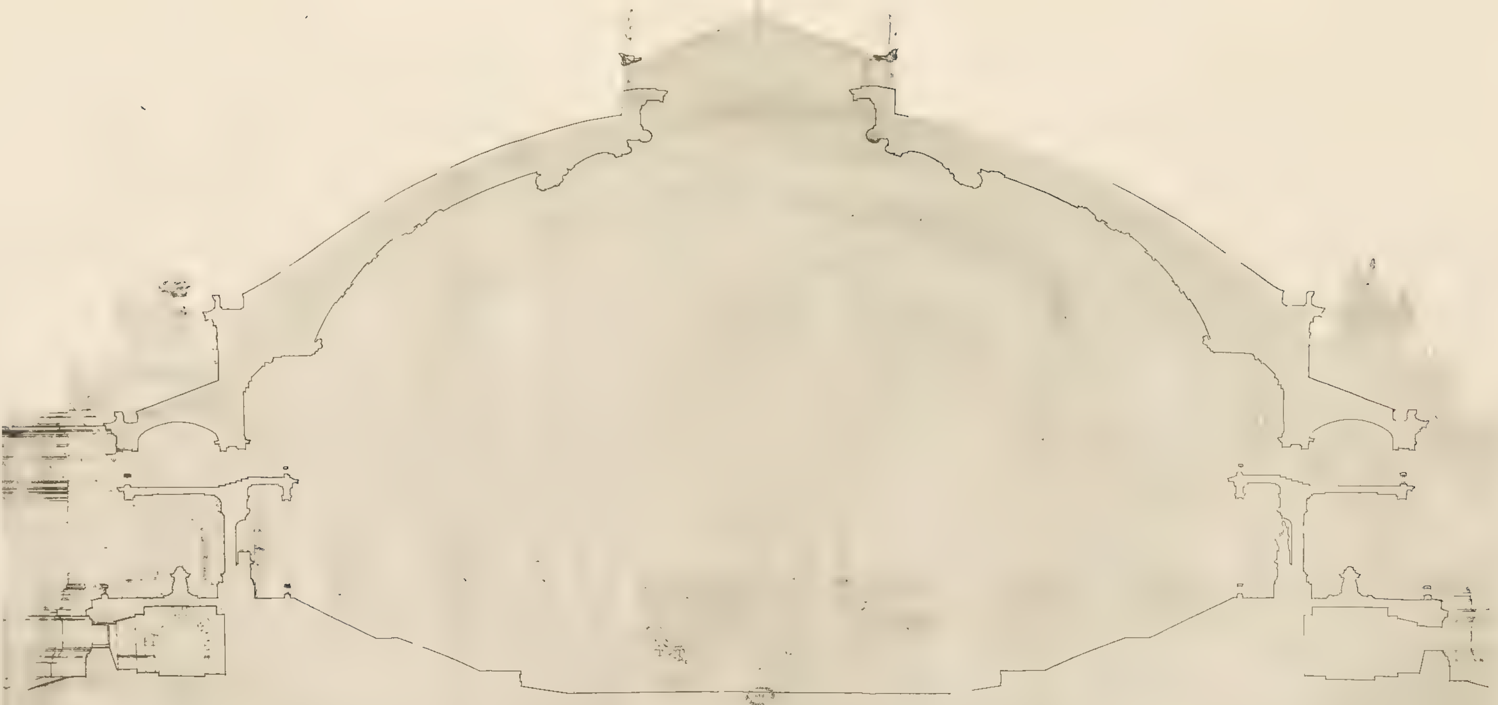


Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

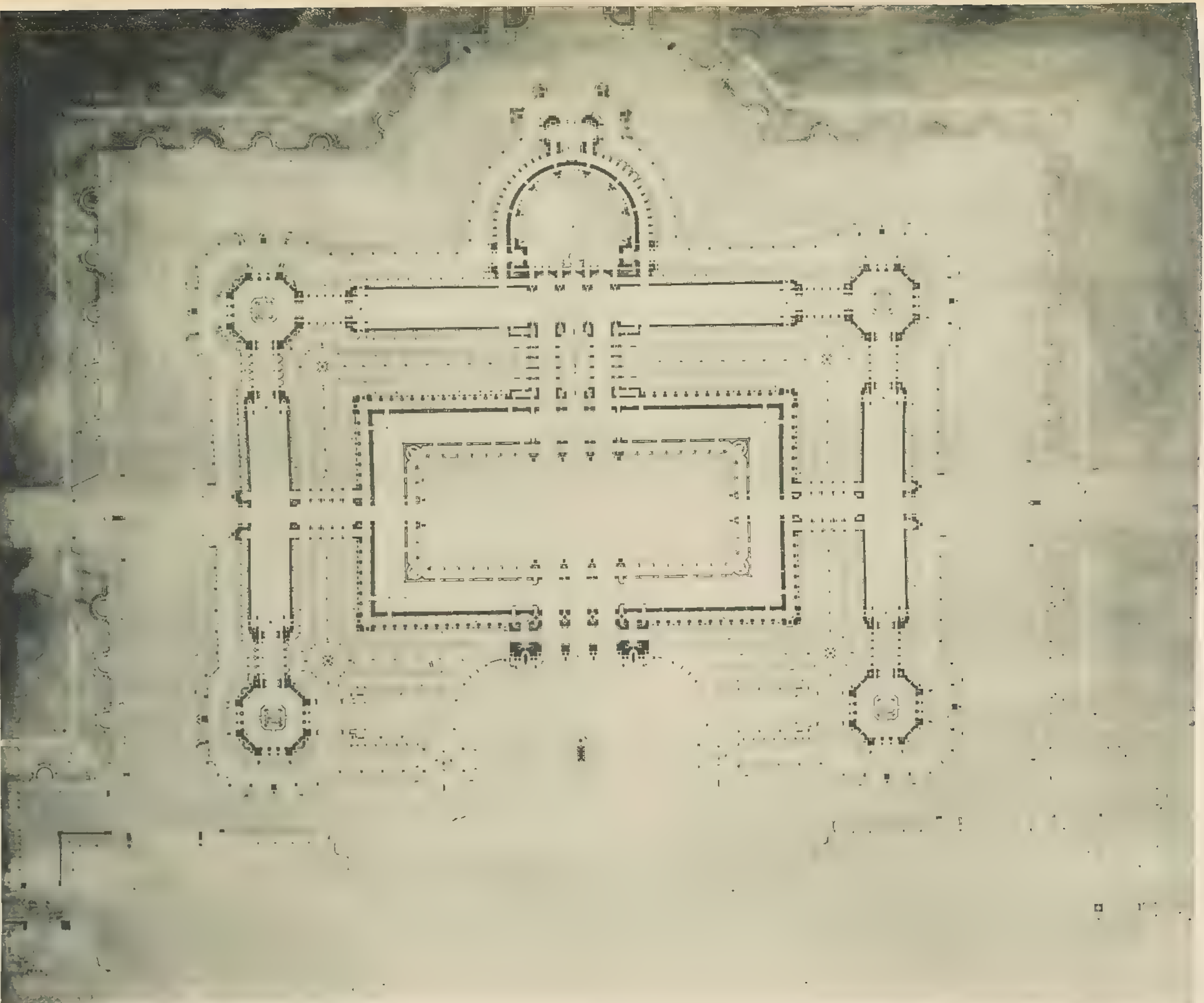




1895 DUQUESNE. - Un Palais pour les Expositions et les Fêtes



1895 *DUQUESNE. - Un Palais pour les Expositions et les Fêtes*



Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris
Aud Guérinet, Éditeur, 140, Fg-St-Martin, Paris

1895 DUQUESNE. - Un Palais pour les Expositions et les Fêtes



Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

1895 TONY GARNIER. - Un



Ar. Guérinet, Éditeur, 140 F.bg St Martin, Paris

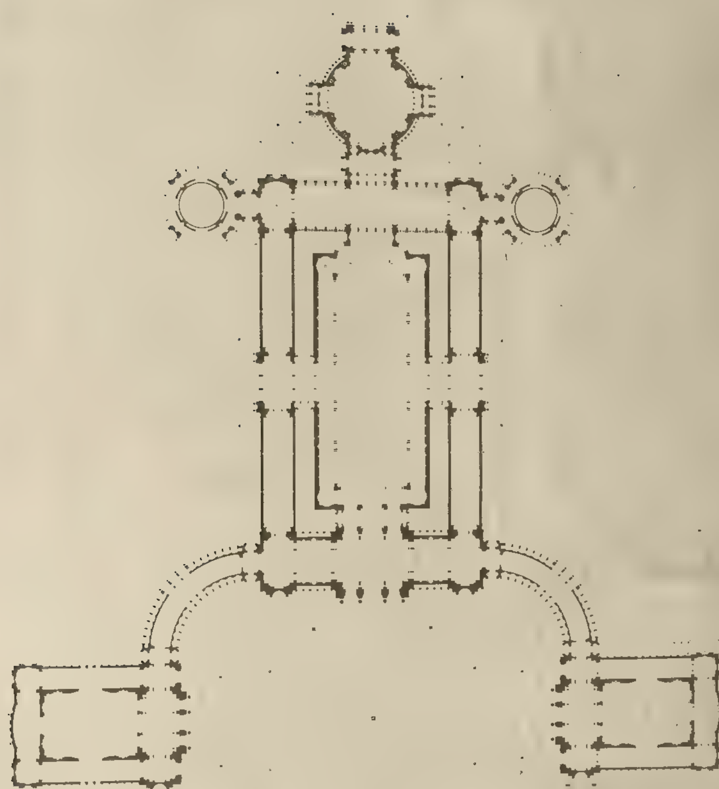
Palais pour les Expositions et les Fêtes



Héliotypie E. Le Deley, 97, Rue Claude-Bernard, Paris

Aug. Guérinet, Éditeur, 140, Fbg St-Martin, Paris

1895 TONY GARNIER. - Un Palais pour les Expositions et les Fêtes

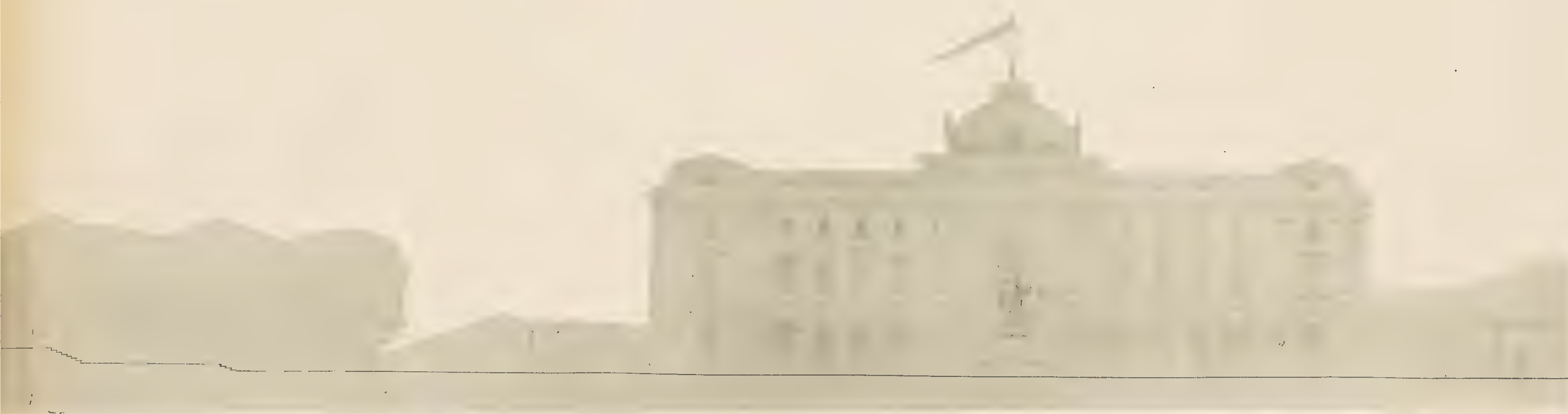


1895 TONY GARNIER. - Un Palais pour les Expositions et les Fêtes



Héliotypie E. Le Deley, 75, rue Claude-Bernard, Paris

1896 BIGOT. - Une E



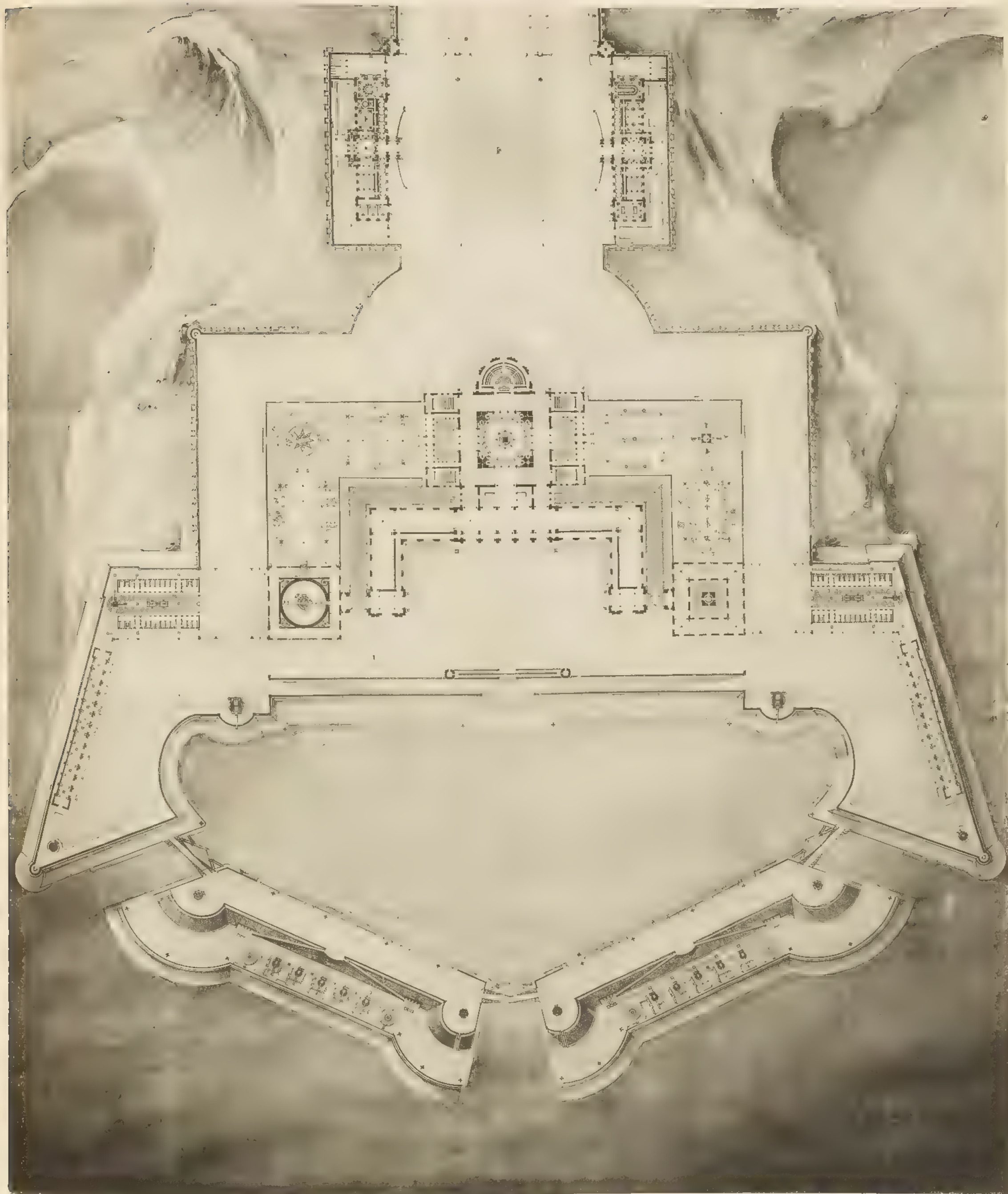
cole Supérieure de Marine



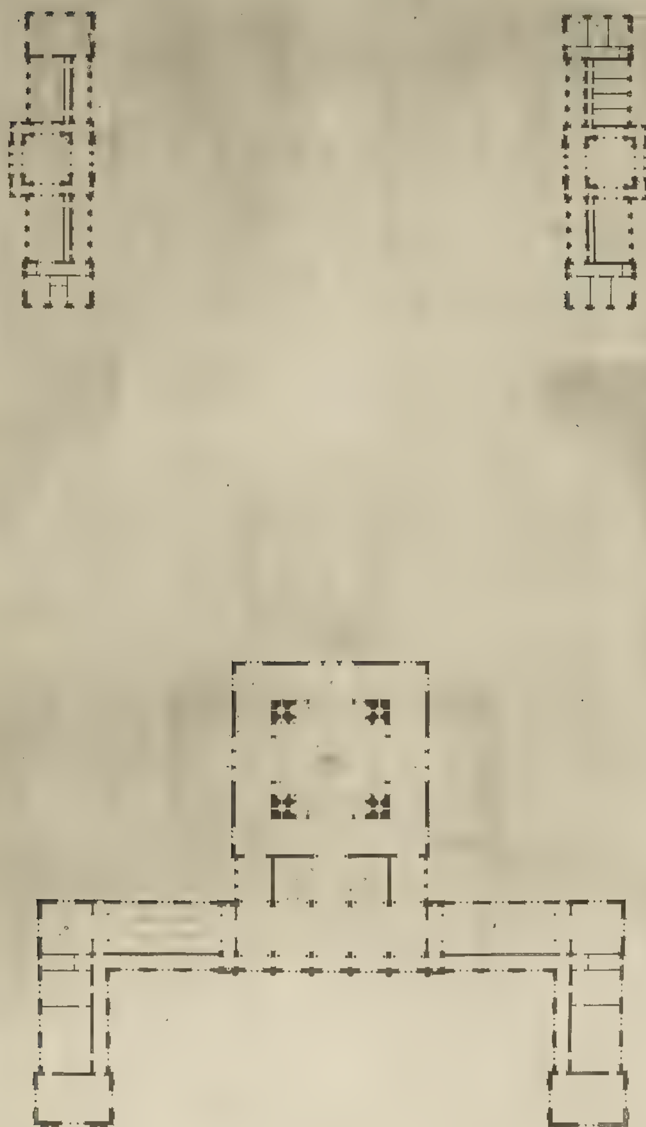
1896 BIGOT. -



- Une Ecole Supérieure de Marine



1896 BIGOT. · Une Ecole Supérieure de Marine



1896 BIGOT. - Une Ecole Supérieure de Marine

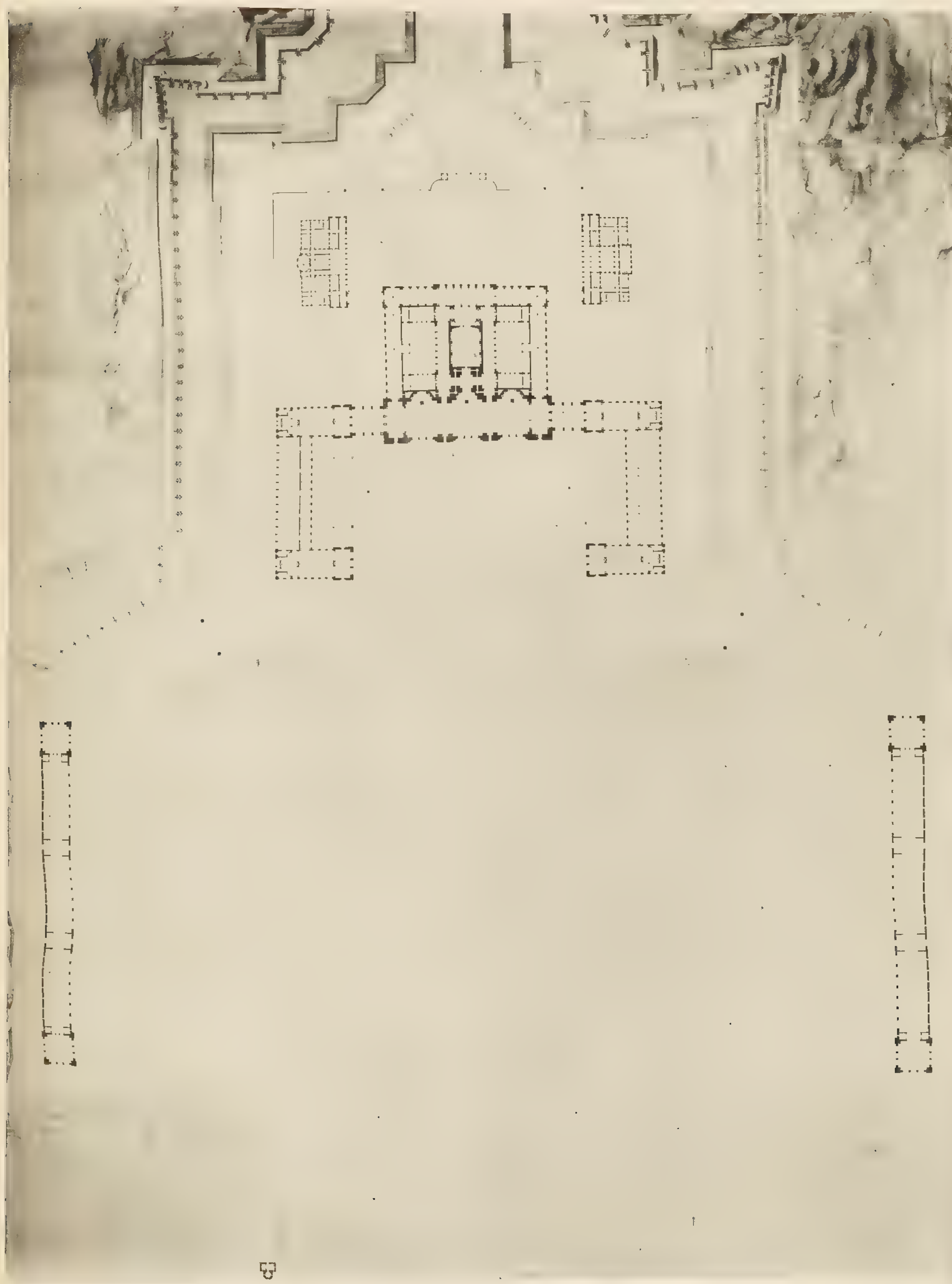




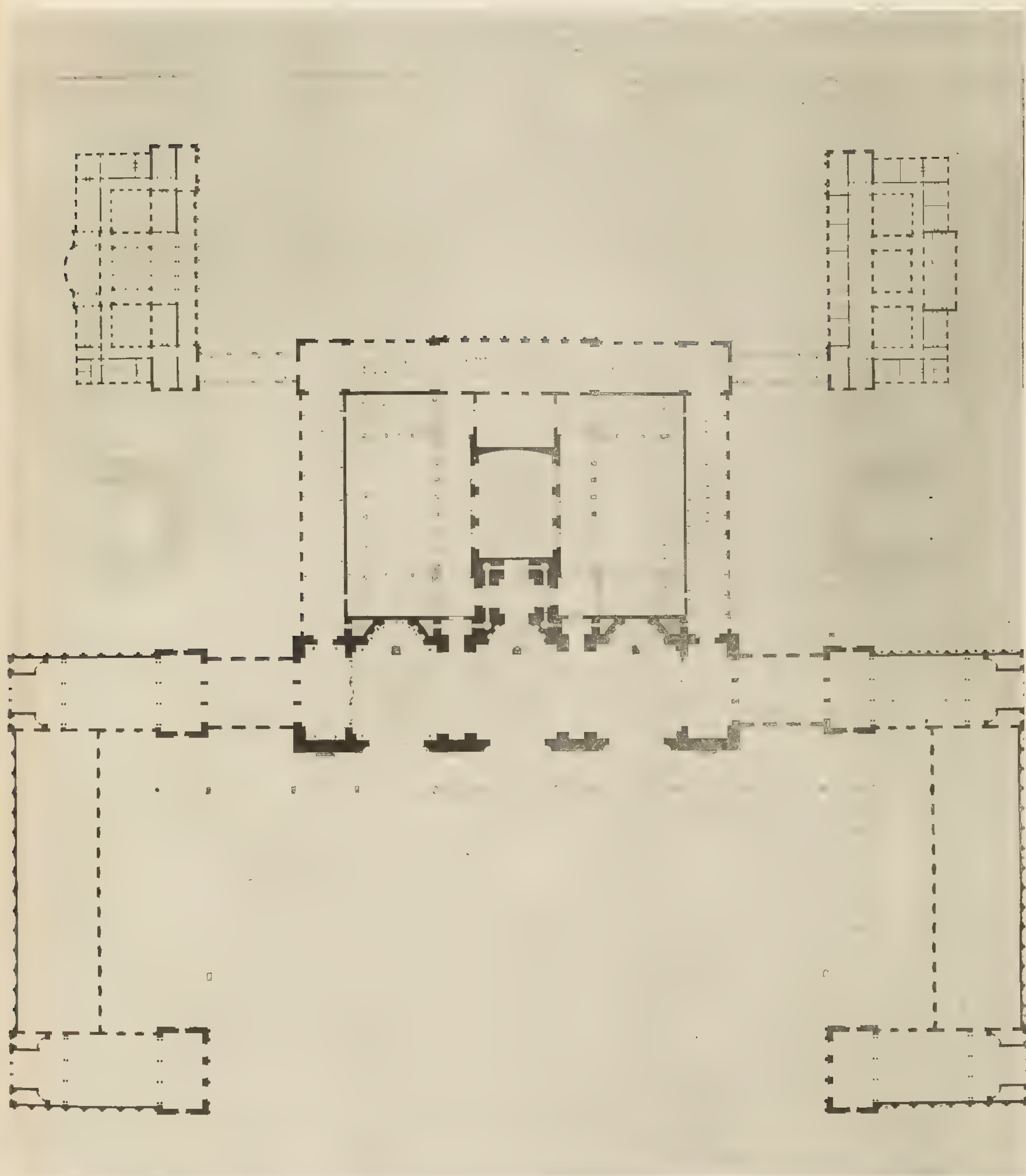
[illegible] Claude-Bernard Paris

Ad Guérinet Éditeur, 140, Fg St-Martin, Paris

1896 UMDENSTOCK. - Une Ecole Supérieure de Marine



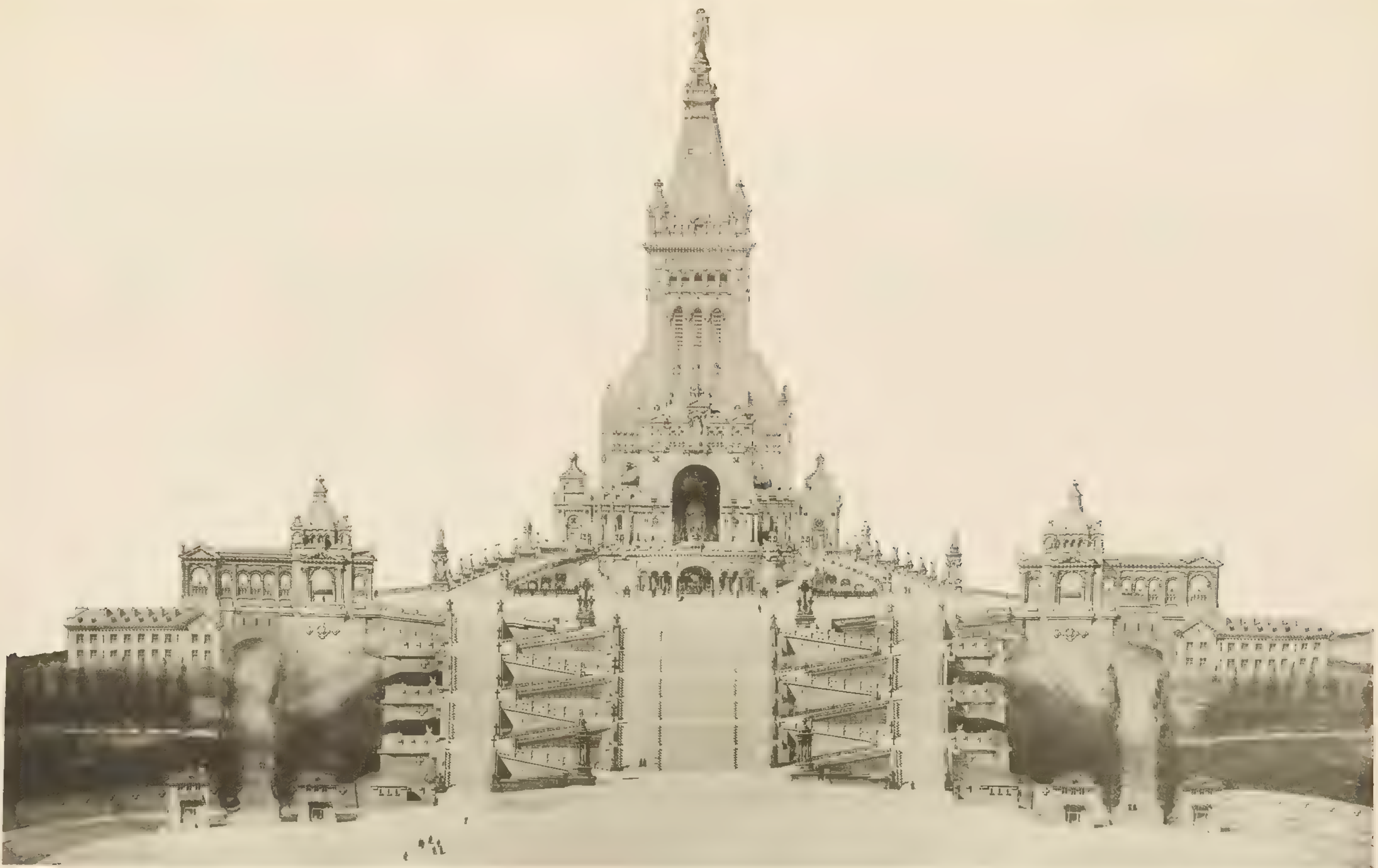
1896 UMDENSTOCK. - Une Ecole Supérieure de Marine



1896 UMBDENSTOCK. Une École supérieure de Marine.



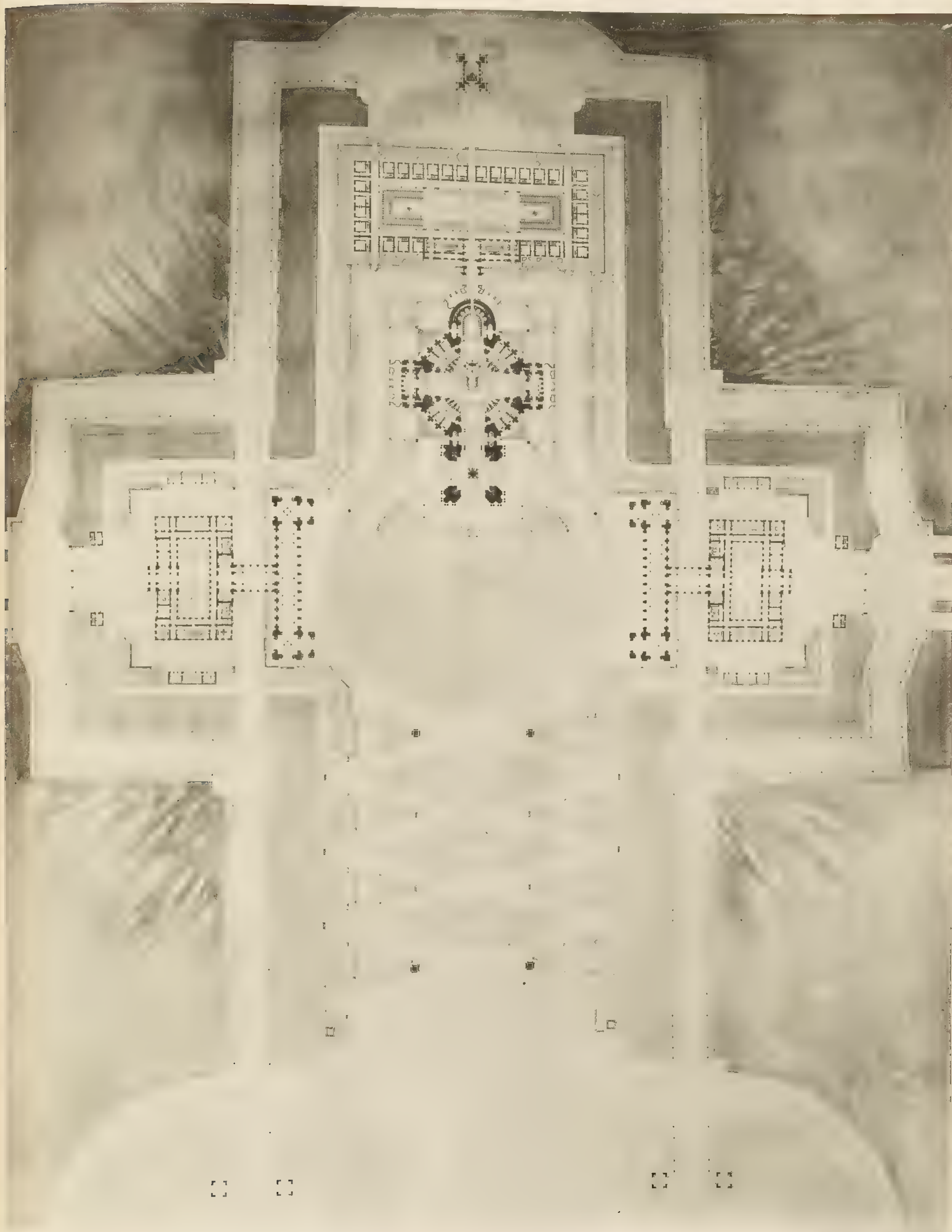
1897 TONY GARNIER. - *Une Eglise Votive dans un lieu de Pèlerinage célèbre*



1897 *TONY GARNIER. - Une Eglise Votive dans un lieu de Pélerinage célèbre*



1897 TONY GARNIER. - *Une Eglise Votive dans un lieu de Pélerinage célèbre*

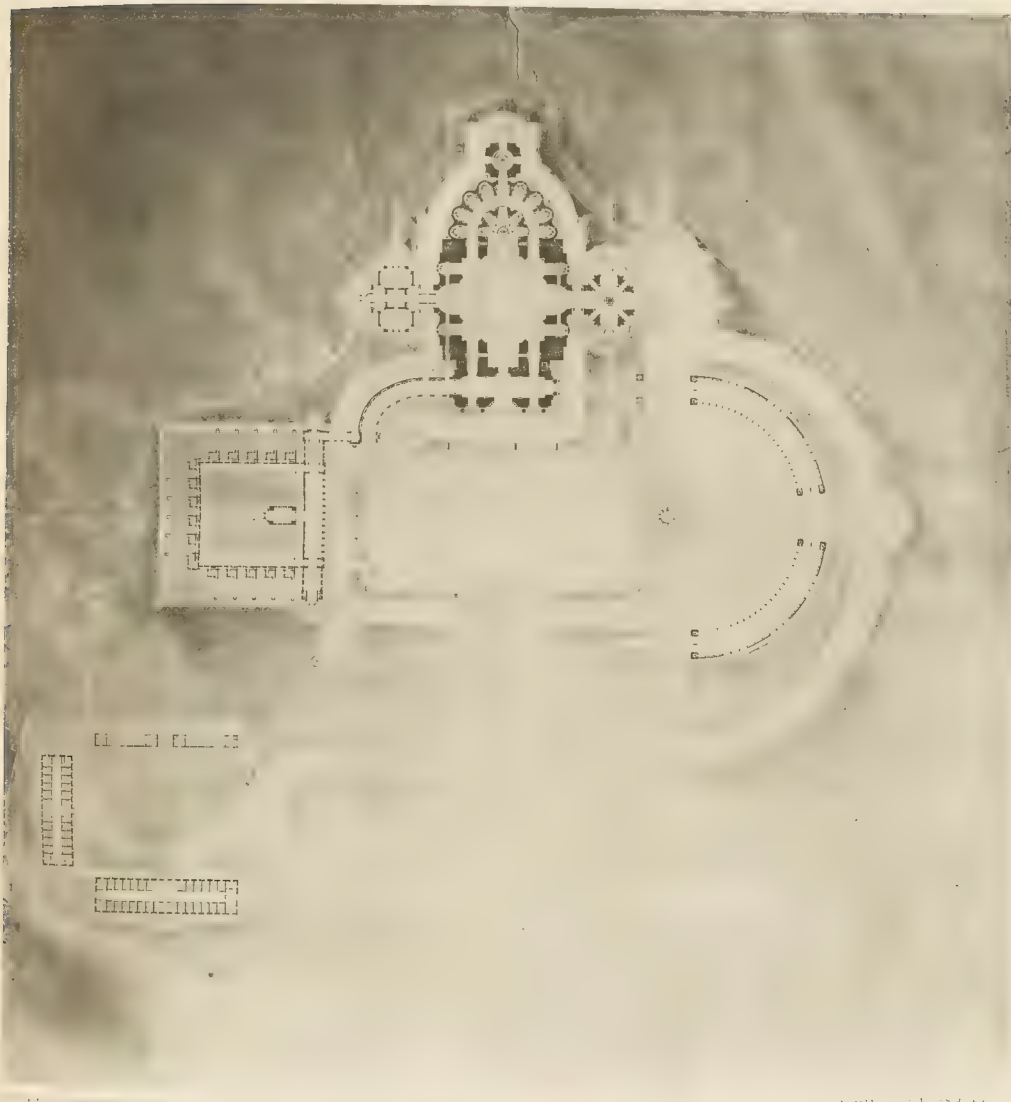


1897 TONY GARNIER. - Une Eglise Votive dans un lieu de Pélerinage célèbre





1897.- DUQUESNE.- Une Eglise votive.



1897 DUQUESNE - Une Église votive.



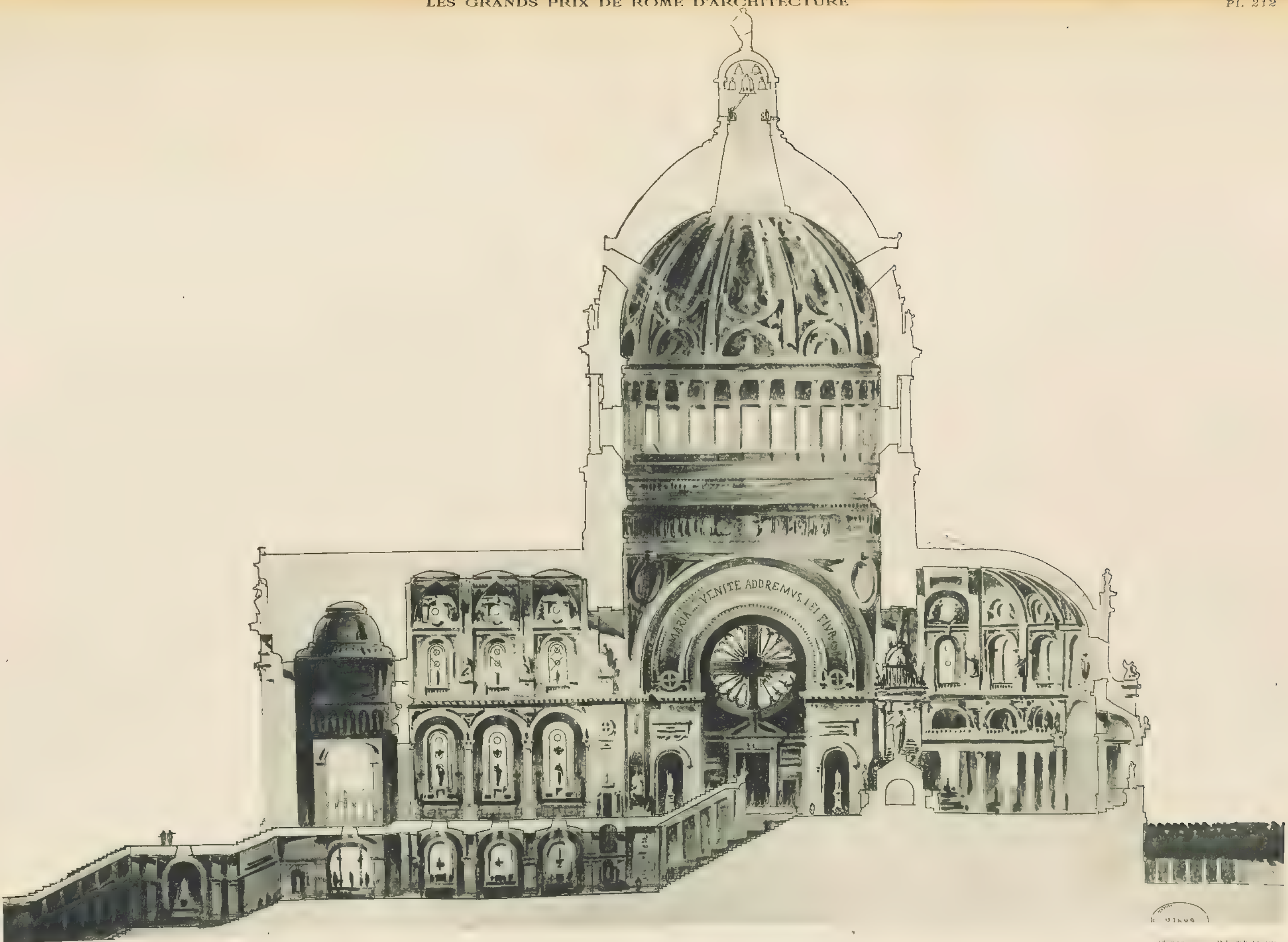
1897 DUQUESNE - Une Église votive.



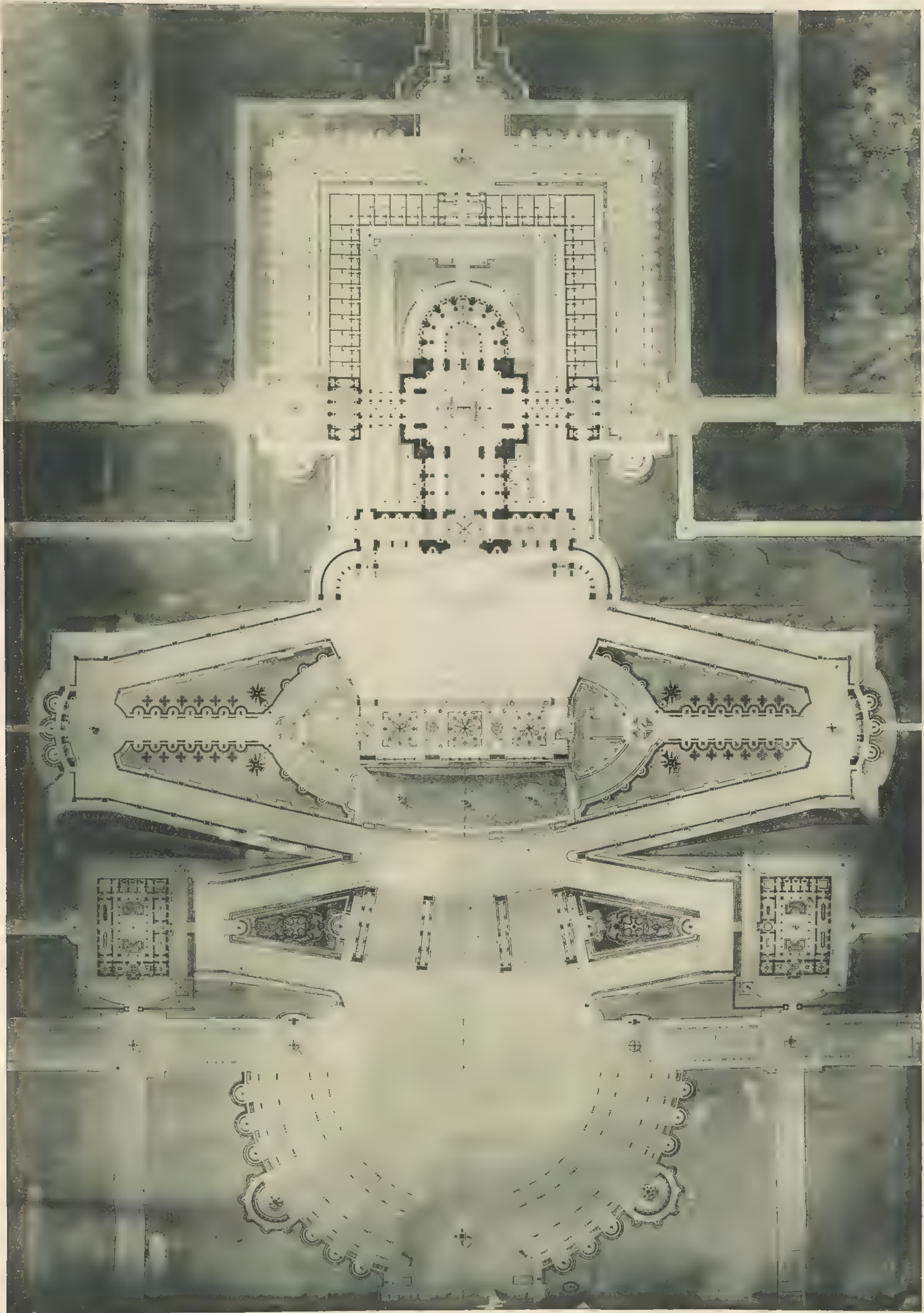
1897 ARFVIDSON. - Une Eglise Votive dans un lieu de Pèlerinage célèbre



1897 ARFVIDSON. - *Une Eglise Votive dans un lieu de Pelerinage célèbre*



1897 ARFVIDSON. - *Une Eglise Votive dans un lieu de Pélerinage célèbre*



Héliotypie E. Le Deley 73, Rue Claude-Bernard Paris

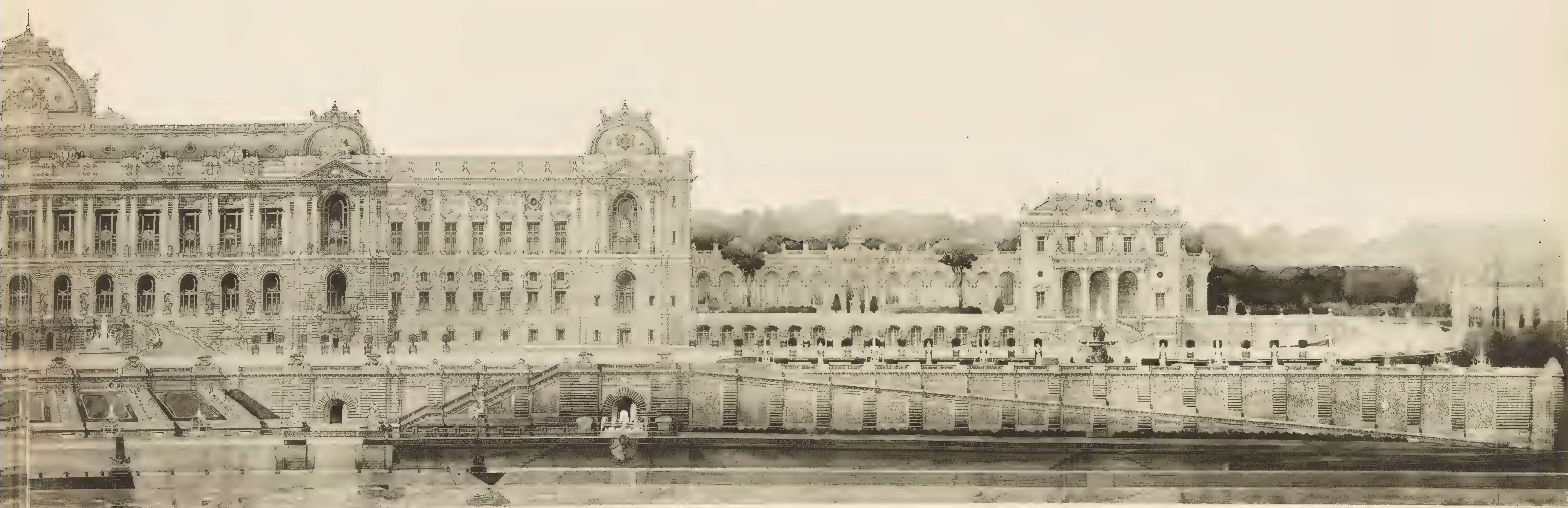
Ar. Guérinet, Éditeur, 140, Fbg-St-Martin, Paris

1897 ARFVIDSON. - Une Eglise Votive dans un lieu de Pélerinage célèbre

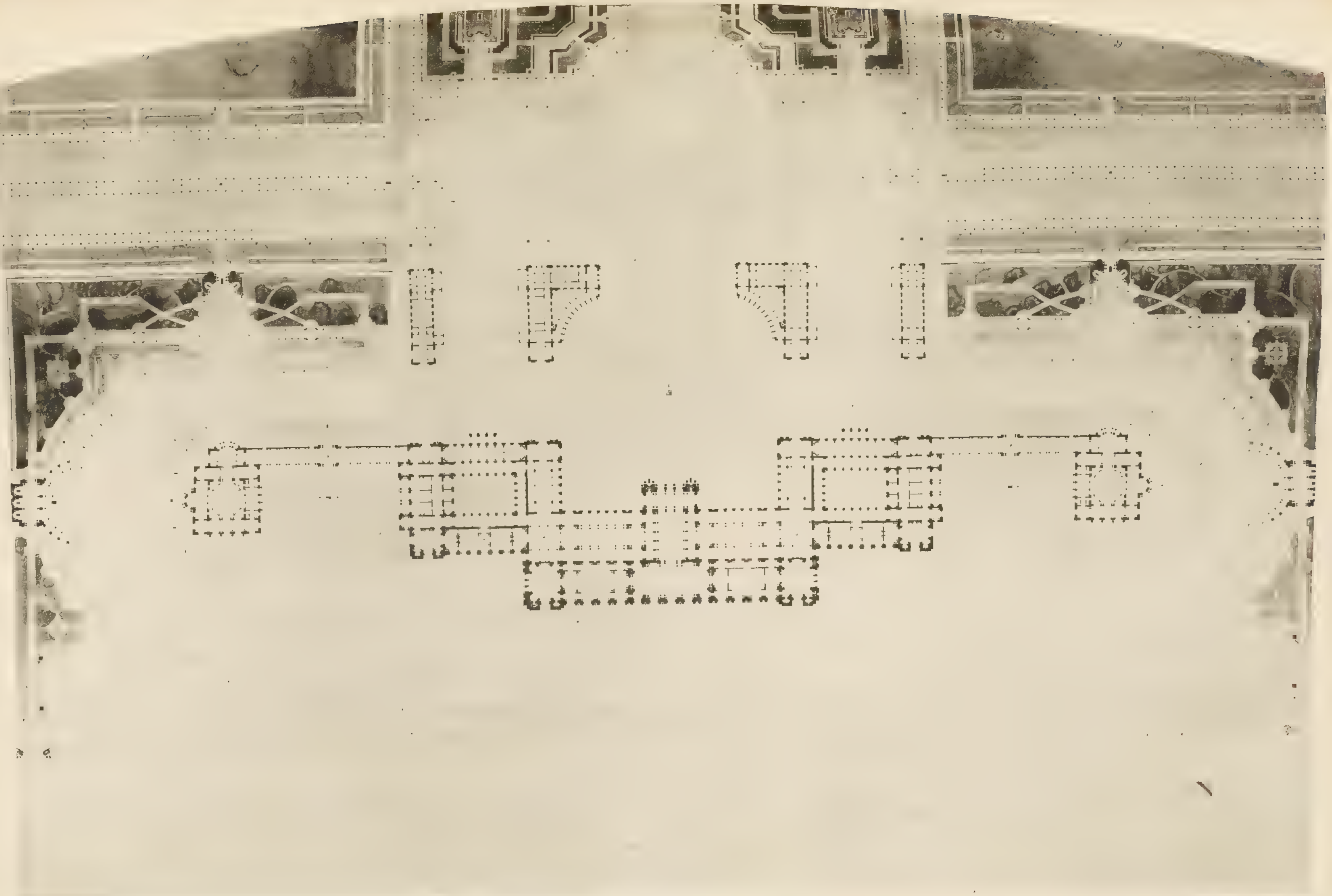


Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude Bernard, Paris

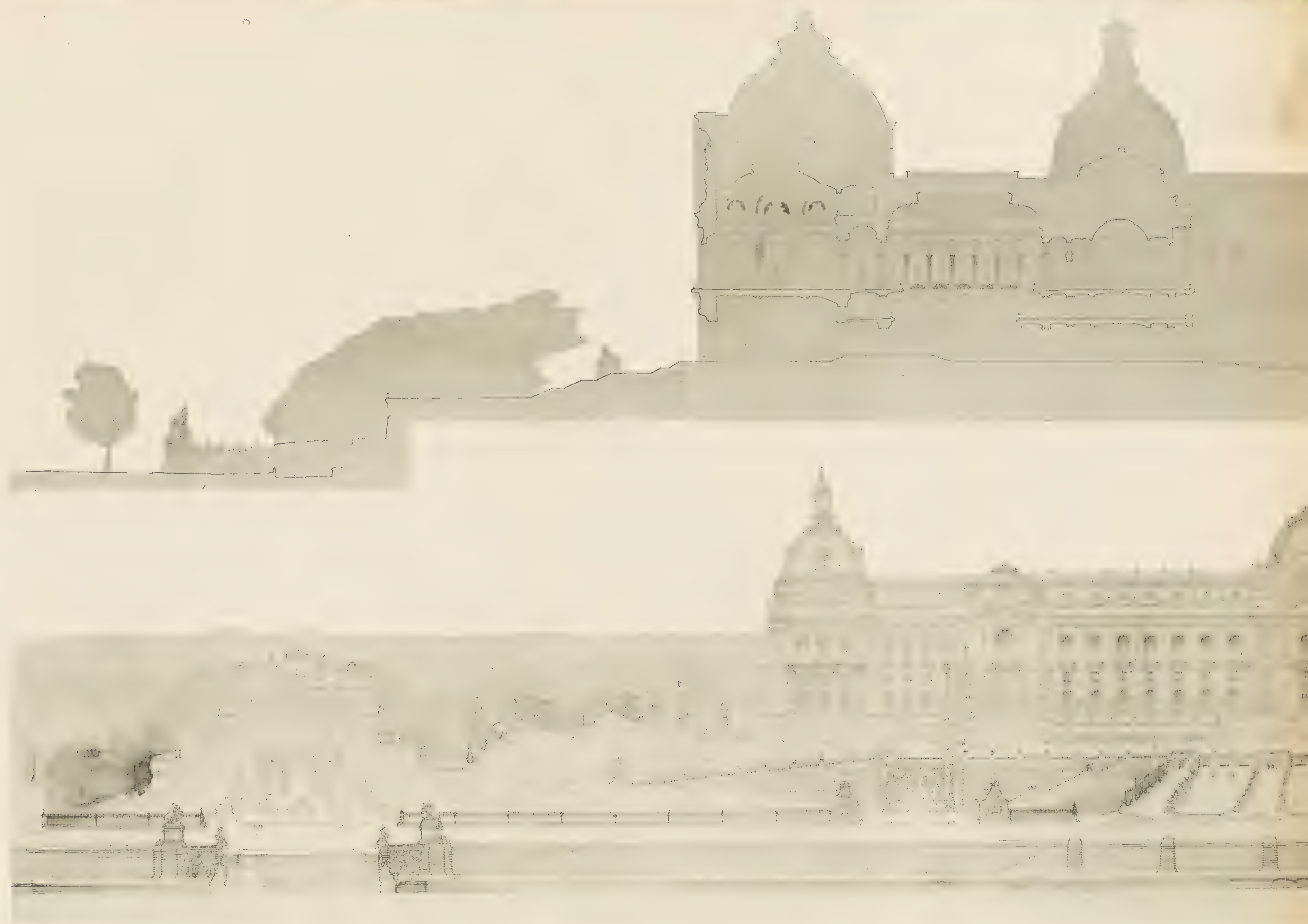
1898 CHIFFLOT. - Un Palais



pour la réception des Souverains en France



1898 CHIFFLOT. - *Un Palais pour la réception des Souverains en France*



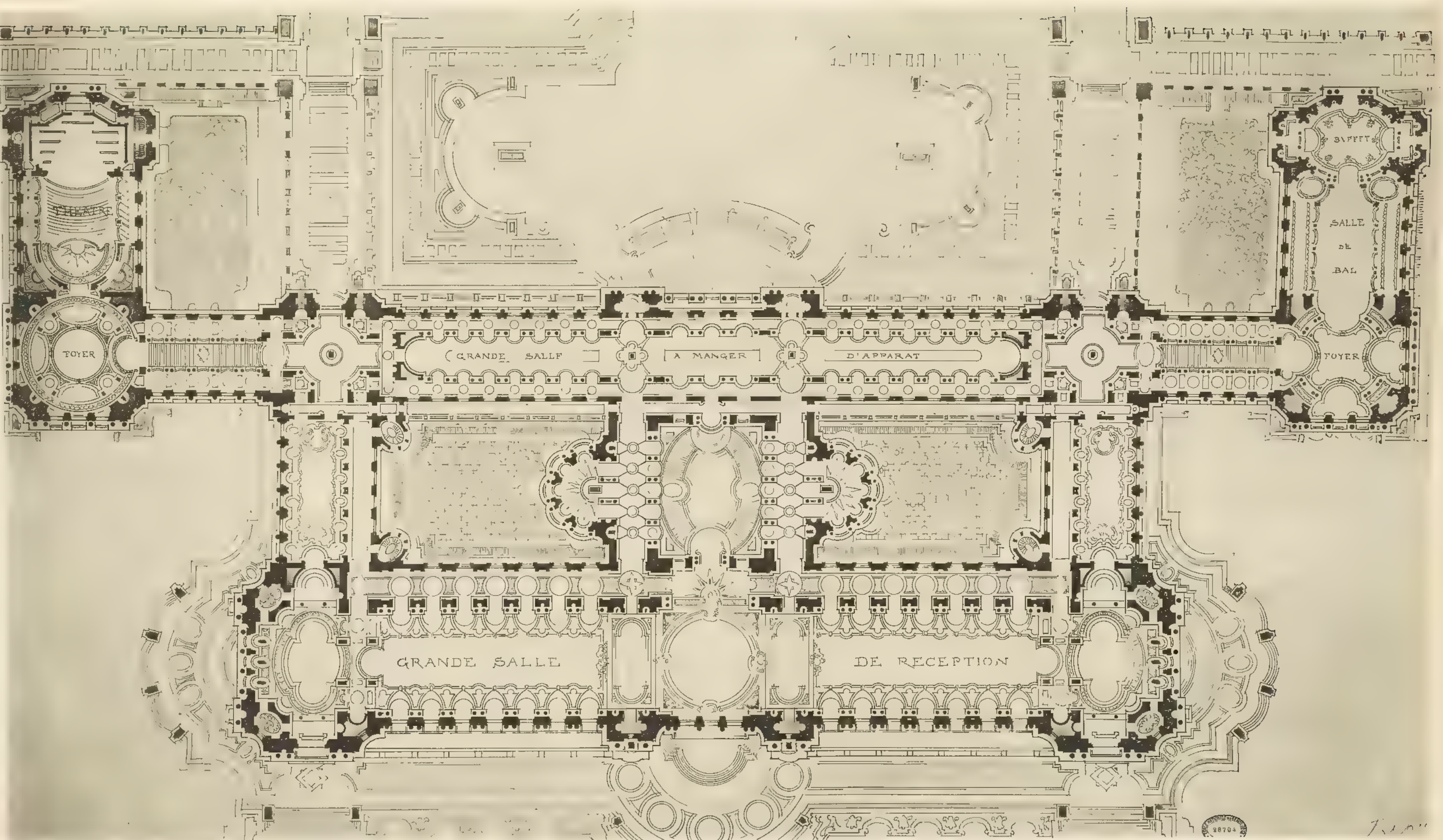
Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude Bernard, Paris.

1898 AUBURTIN. - Un Palais pou

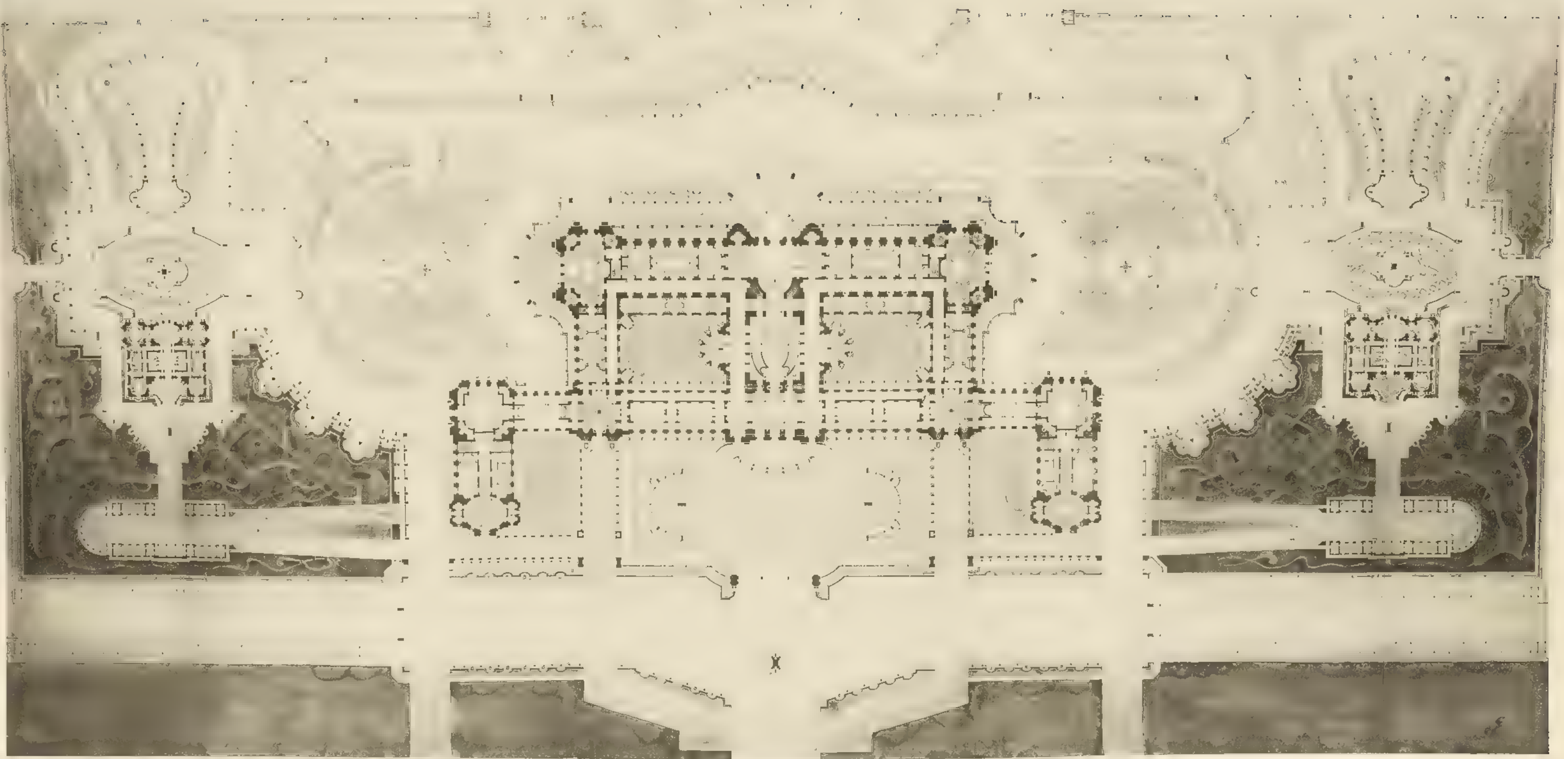


ur la réception des Souverains en France

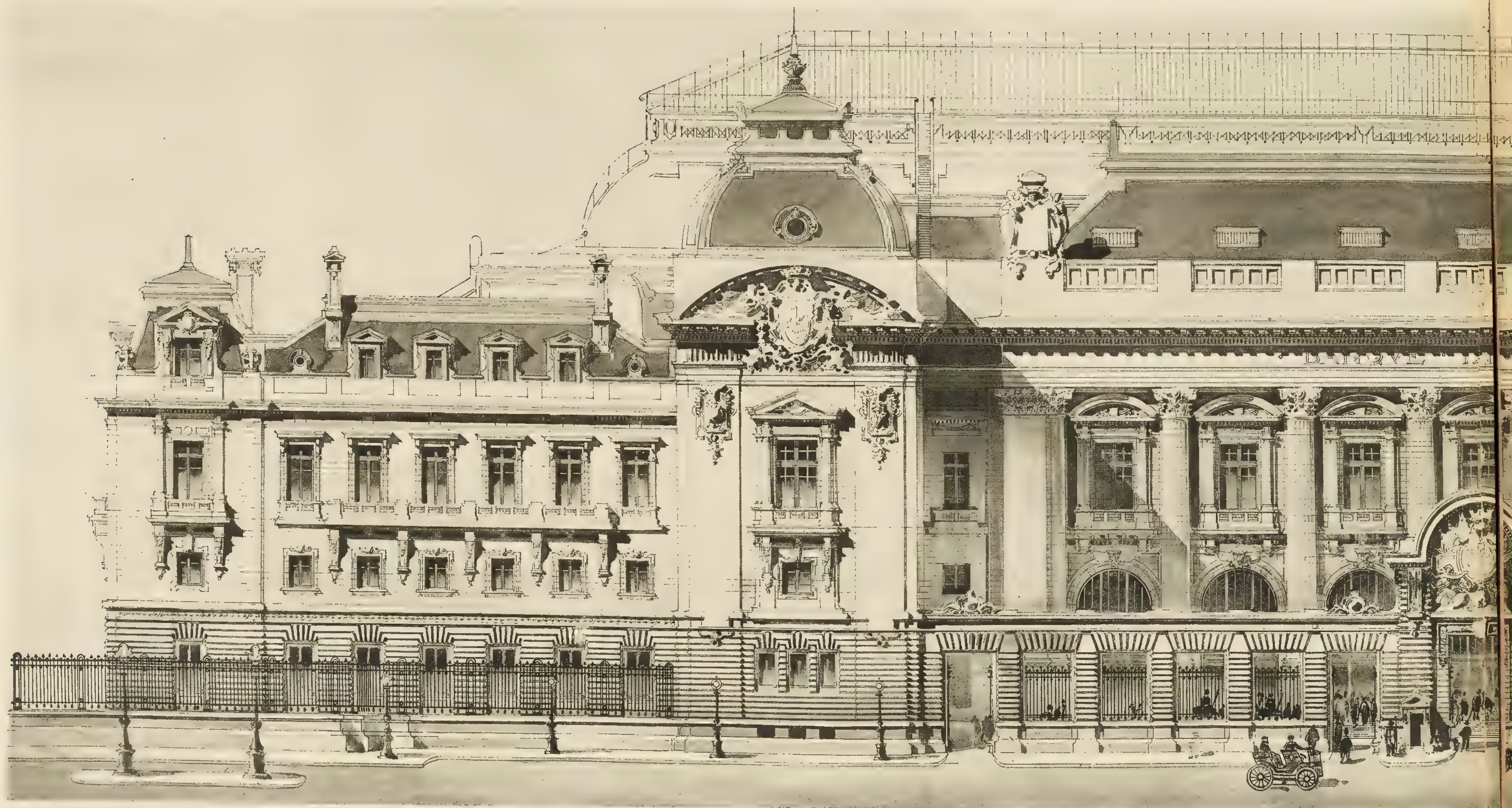
Ar. Guérinet, Éditeur, 140, Fbg St-Martin, Paris.



1898 **AUBURTIN.** - *Un Palais pour la réception des Souverains en France*

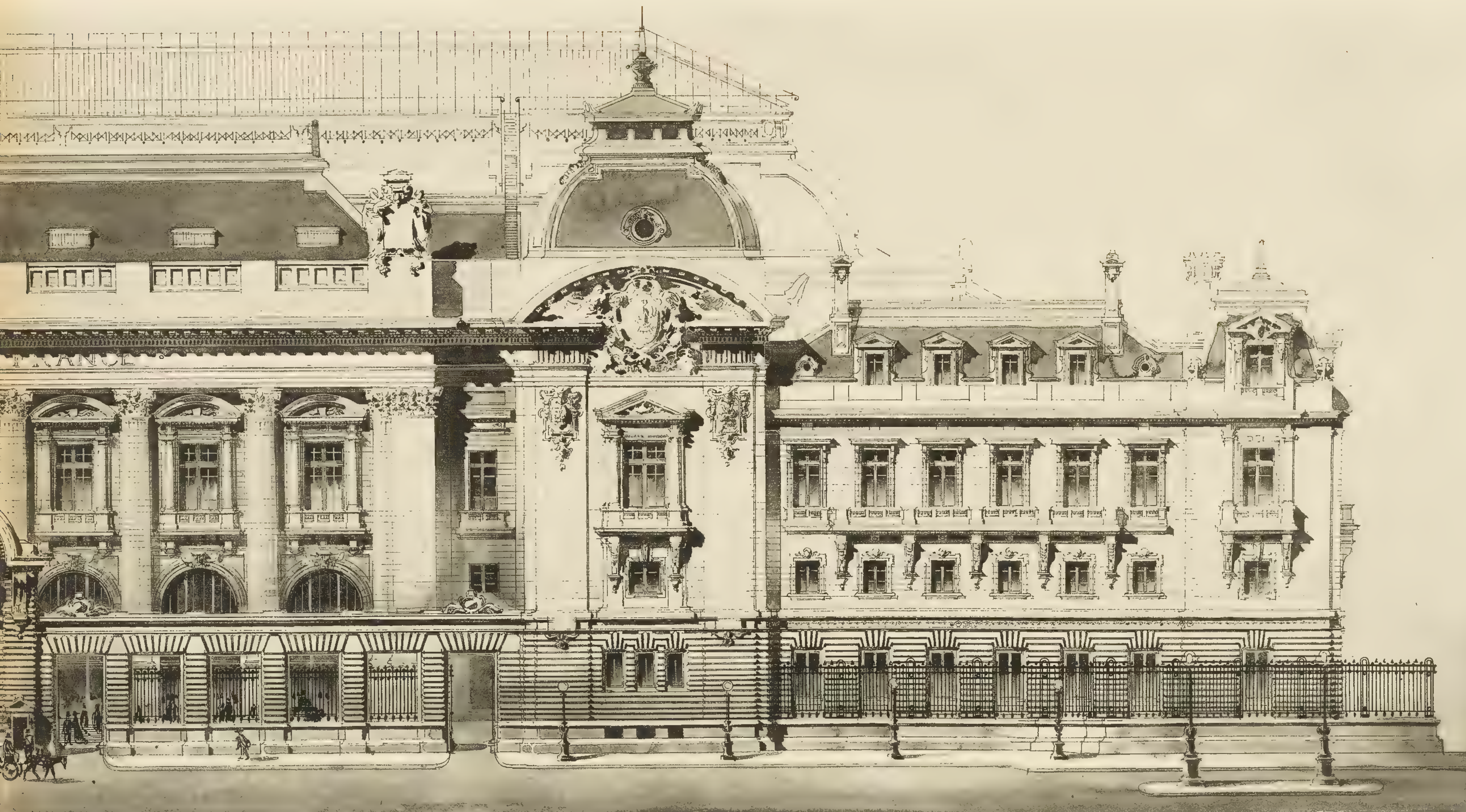


1898 AUBURTIN. - Un Palais pour la réception des Souverains en France



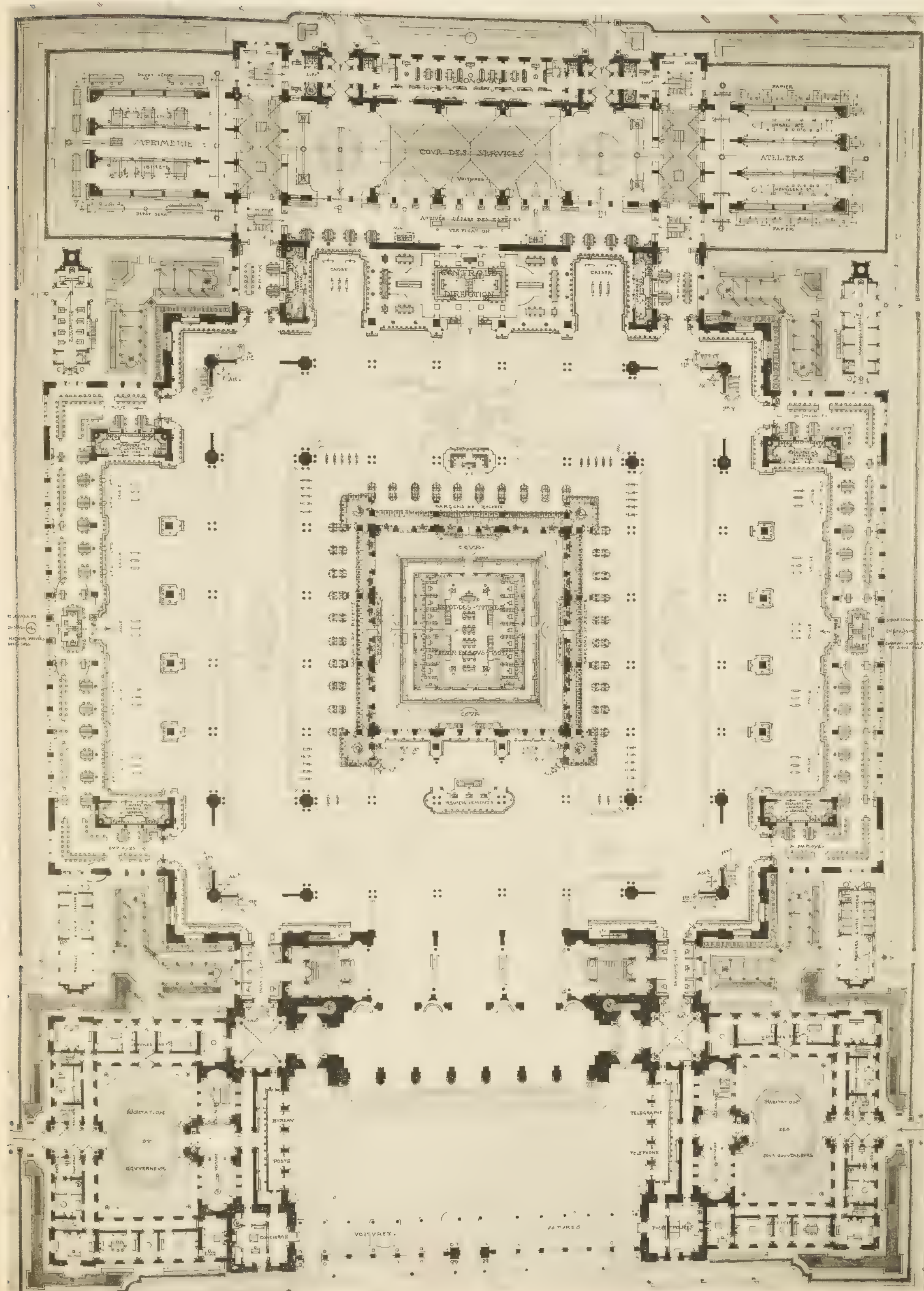
Héliotypie LE DELEY, 23, rue Claude-Bernard, Paris

1899 TONY GARNIE

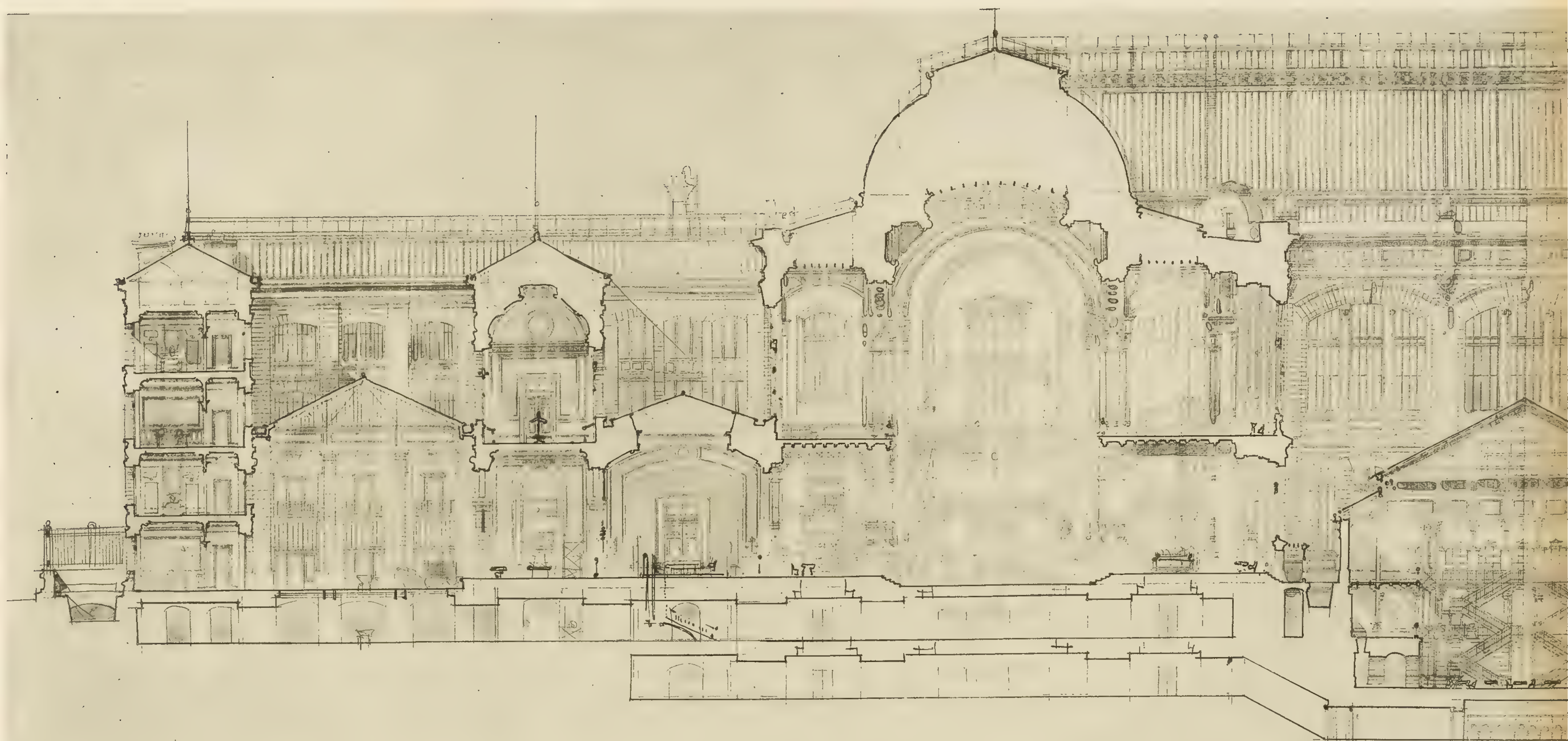


Aug. Guérinet, Éditeur, 140, Fg-St-Martin, Paris

Une Banque d'Etat

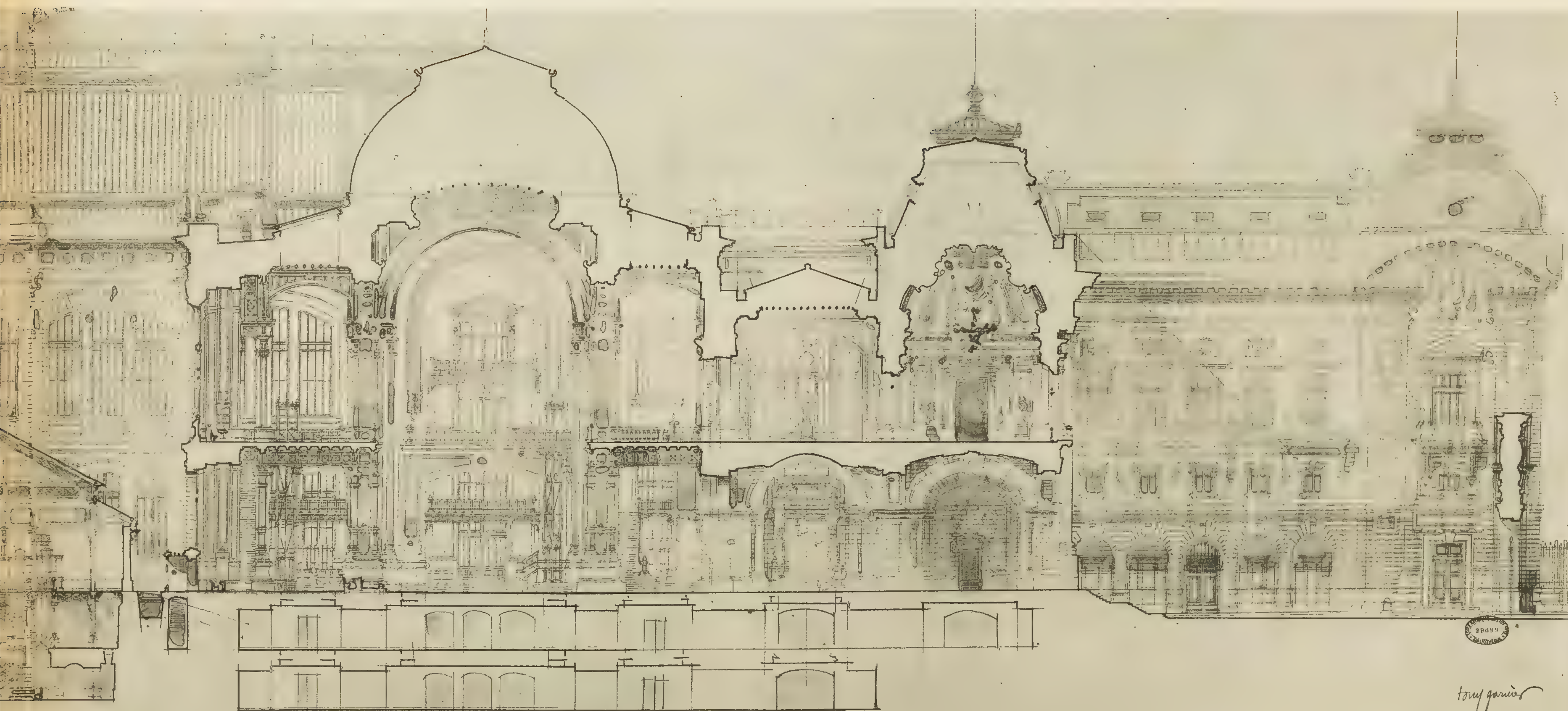


1899 TONY GARNIER. - Une Banque d'Etat



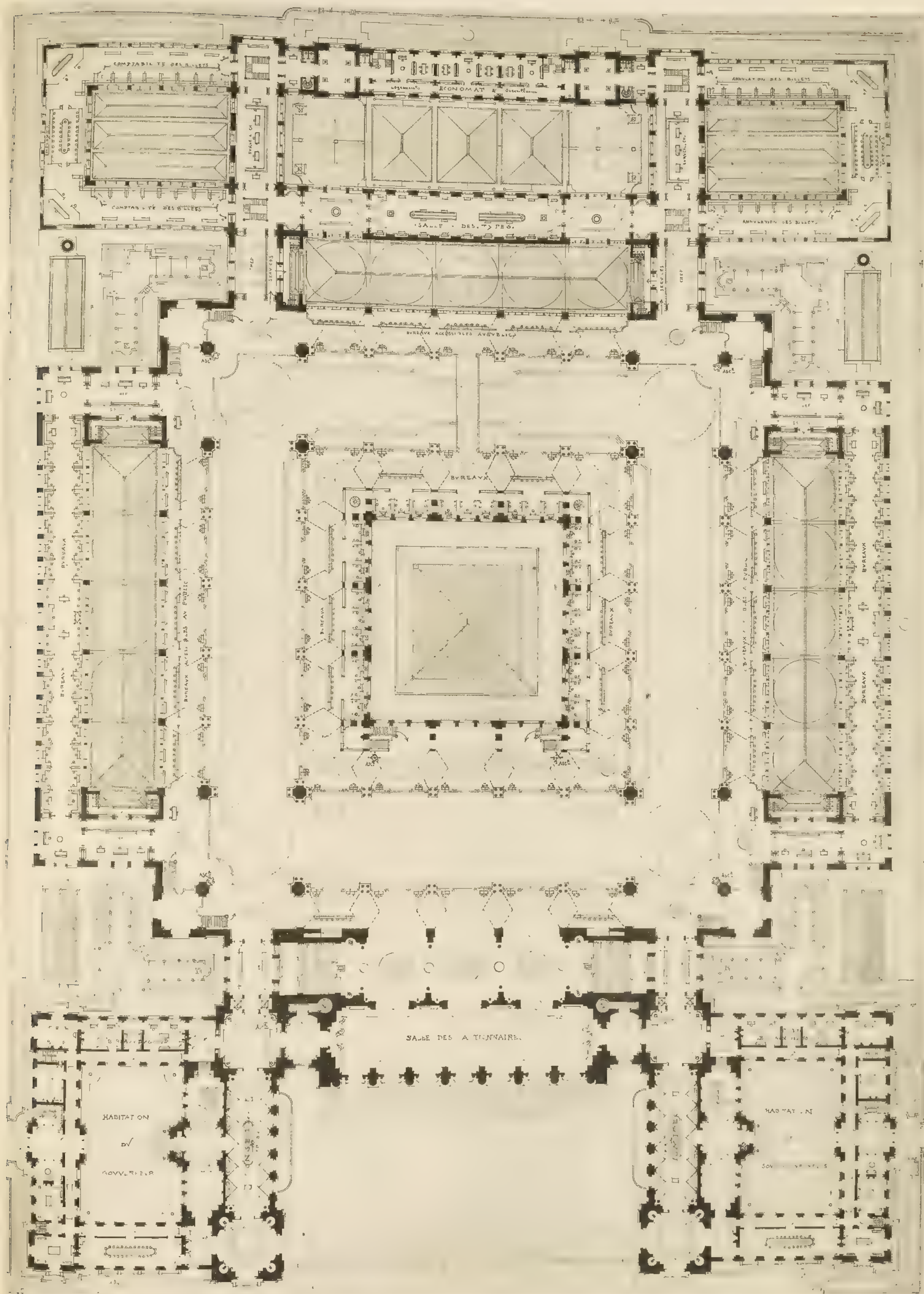
Héliotypie LE DELEY, 73, rue Claude-Bernard, Paris

1899 TONY GARNIER

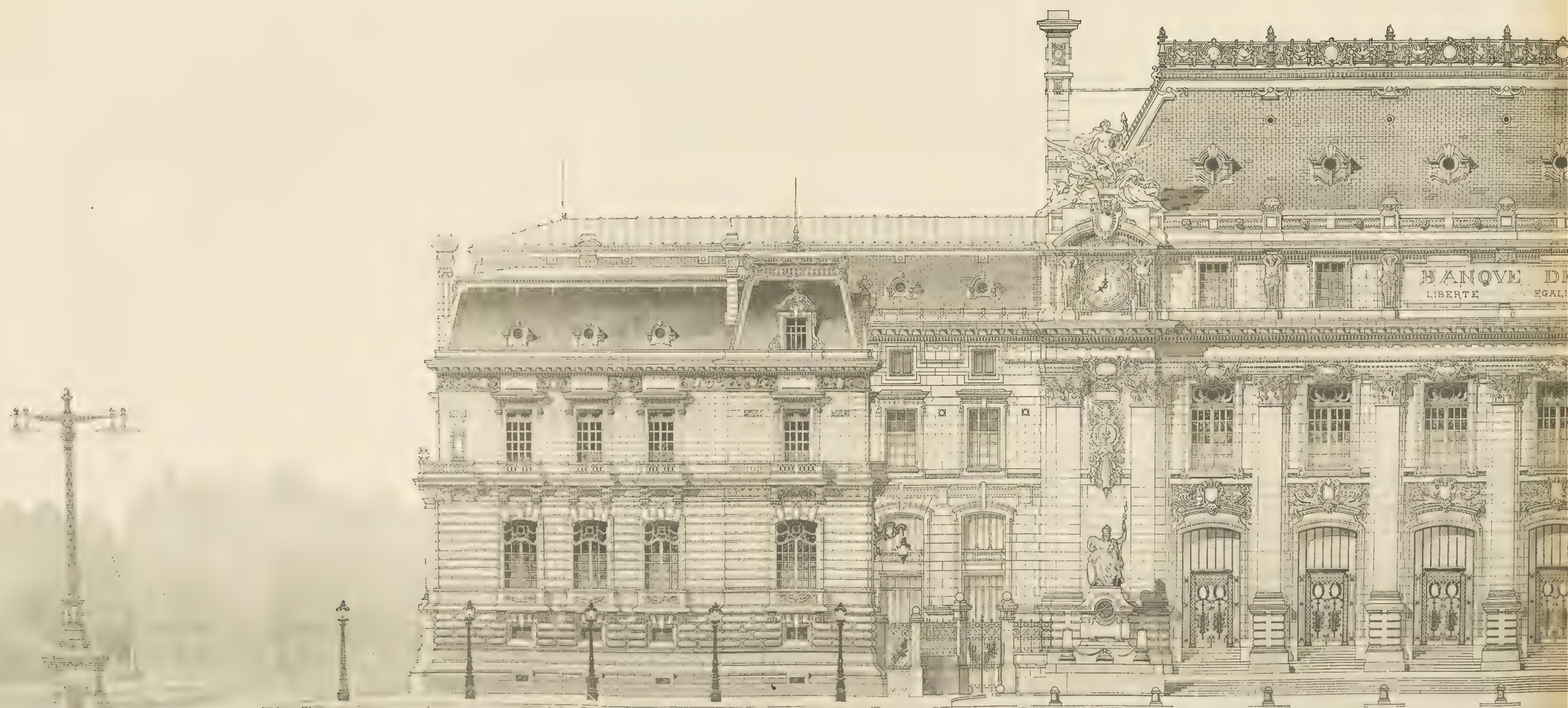


Ard Guérinet, Éditeur, 140, Fbg-St-Martin, Paris

2. - *Une Banque d'Etat*

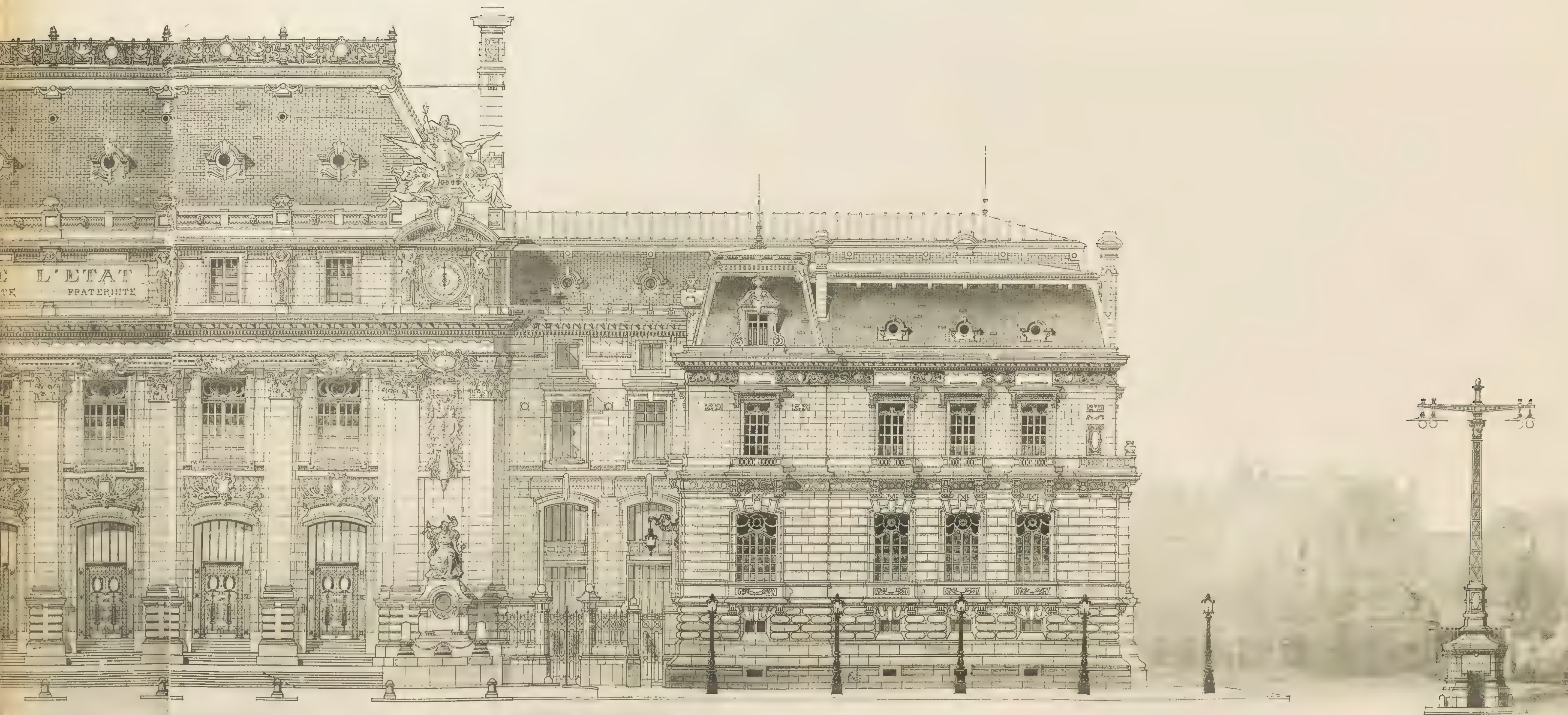


1899 TONY GARNIER. - Une Banque d'Etat



Héliotypie L. Le Deley, 23, Rue Claude-Bernard, Paris

1899 SIROT. - Une B



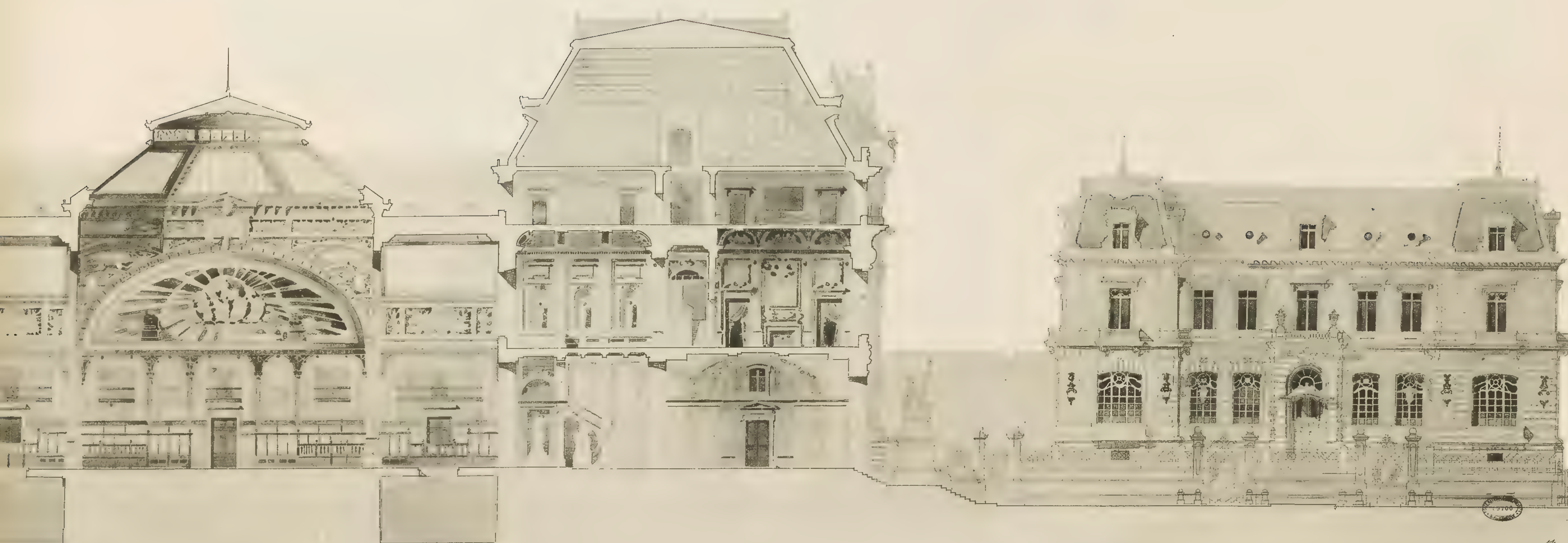
A. Guérinet, Editeur, 140, Fbg-St-Martin, Paris

Banque d'Etat



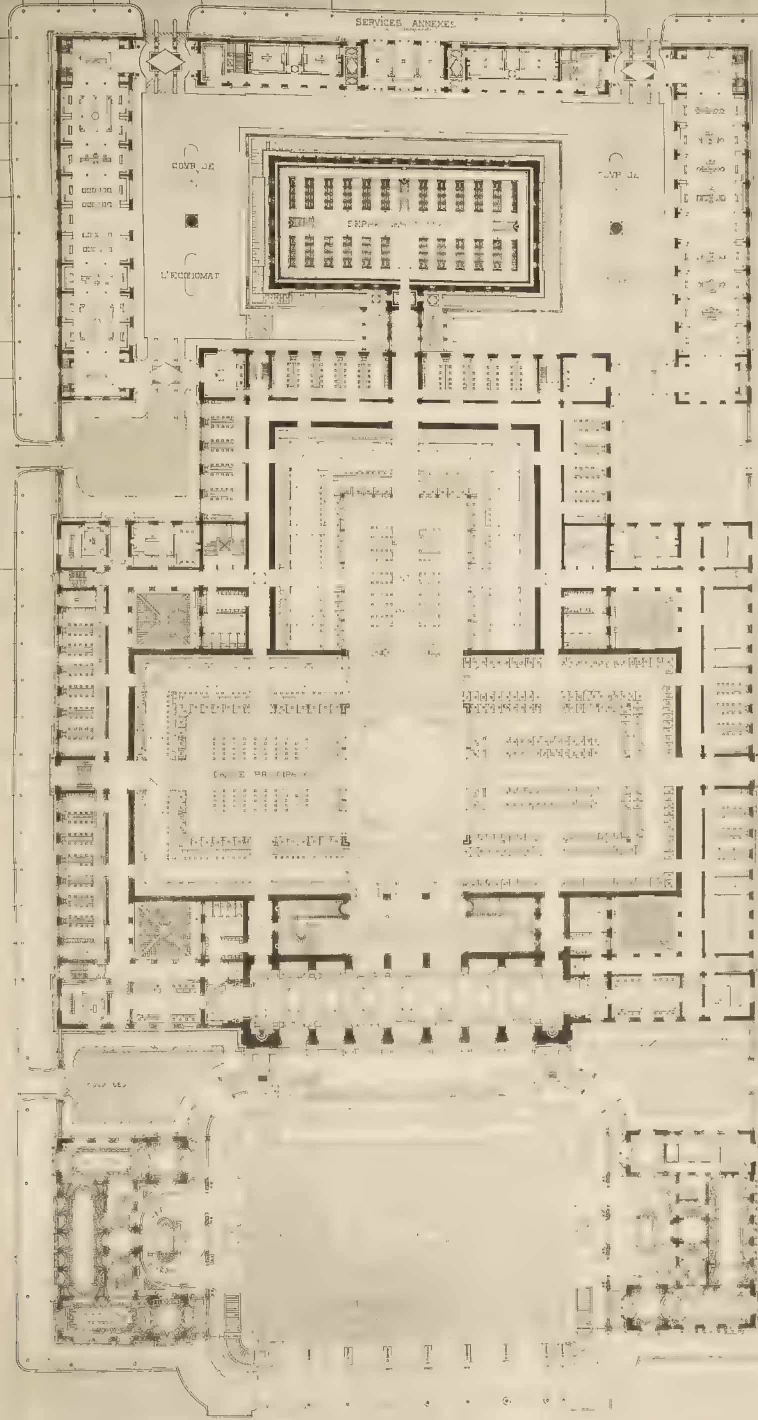
Héliotypie F. Le Deley, 73, Rue Claude Bernard, Paris.

1899 SIROT. - Une Ba

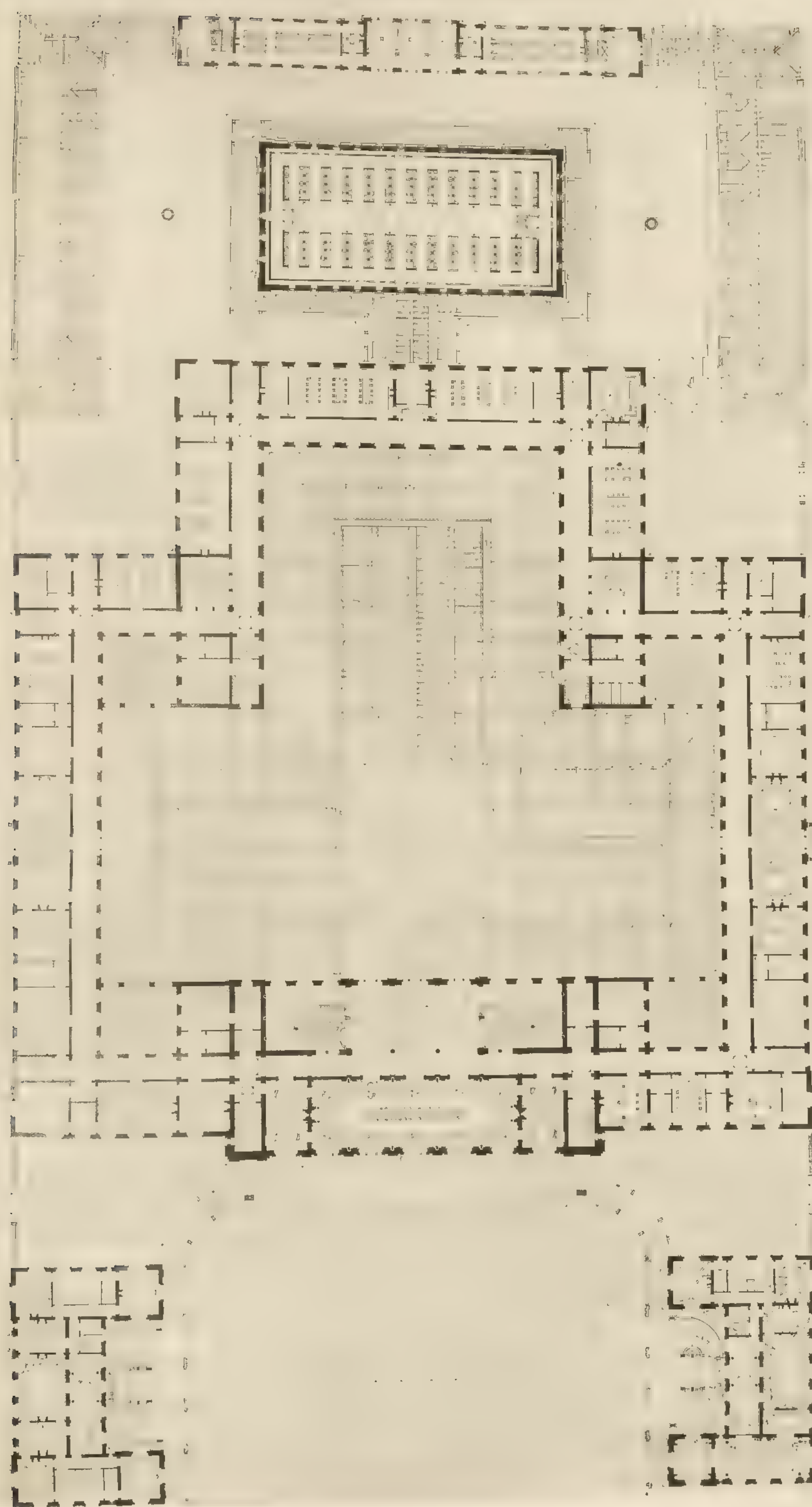


Ar. Guérinet, Editeur, 140, Fb. St-Martin, Paris

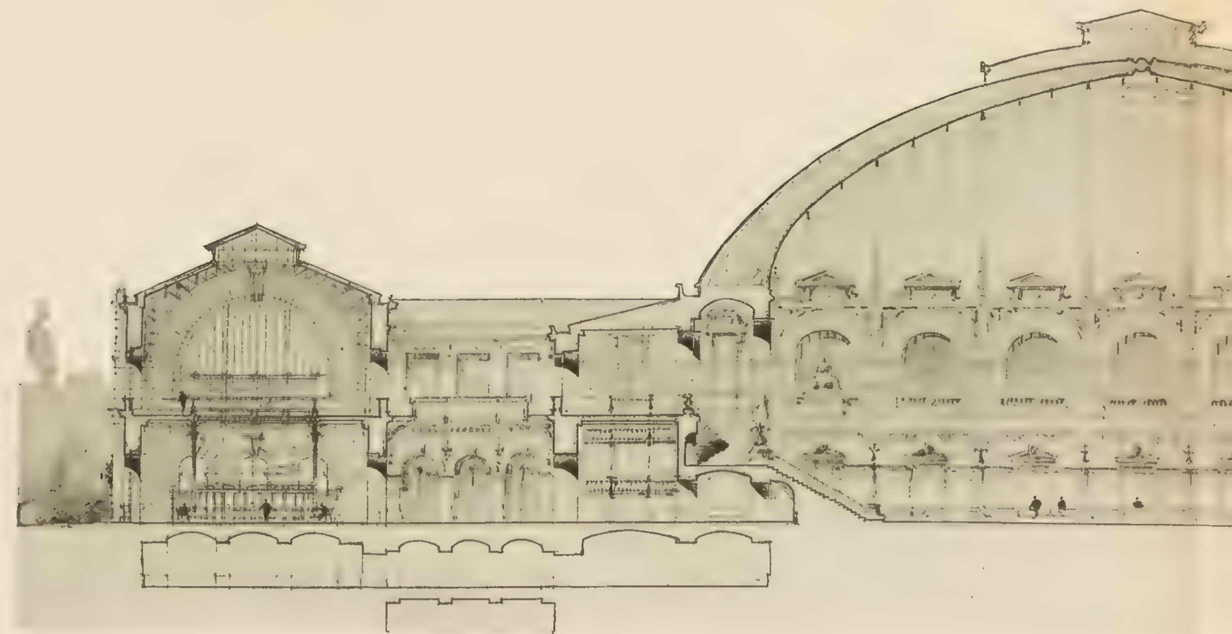
nque d'Etat



1899 SIROT. - Une Banque d'Etat



1899 SIROT. - Une Banque d'Etat





Héliotypie E. Le Deley, 73, Rue Claude-Bernard, Paris

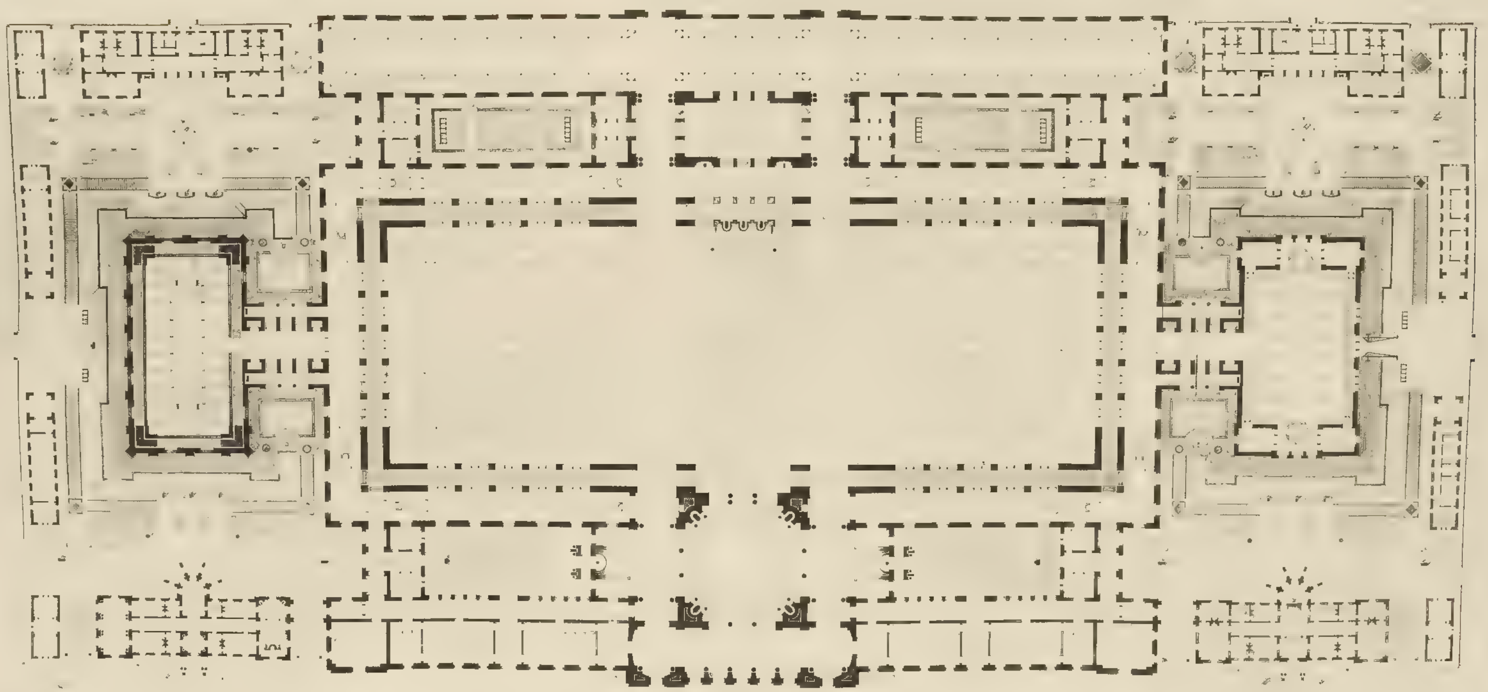
1899 SENÈS. - Une Ba



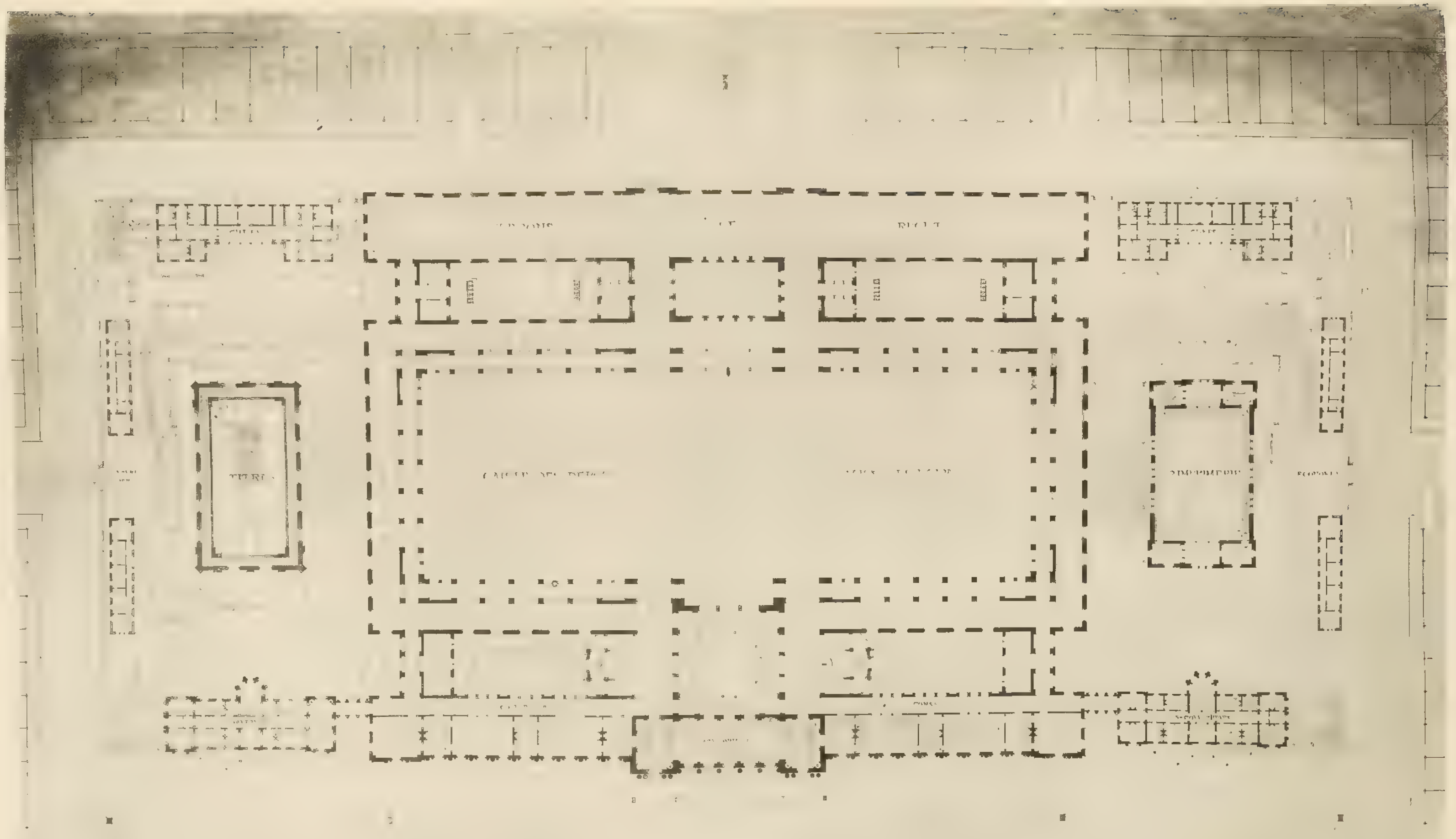


Aug. Guérinet, Editeur, 140, F. St Martin, Paris

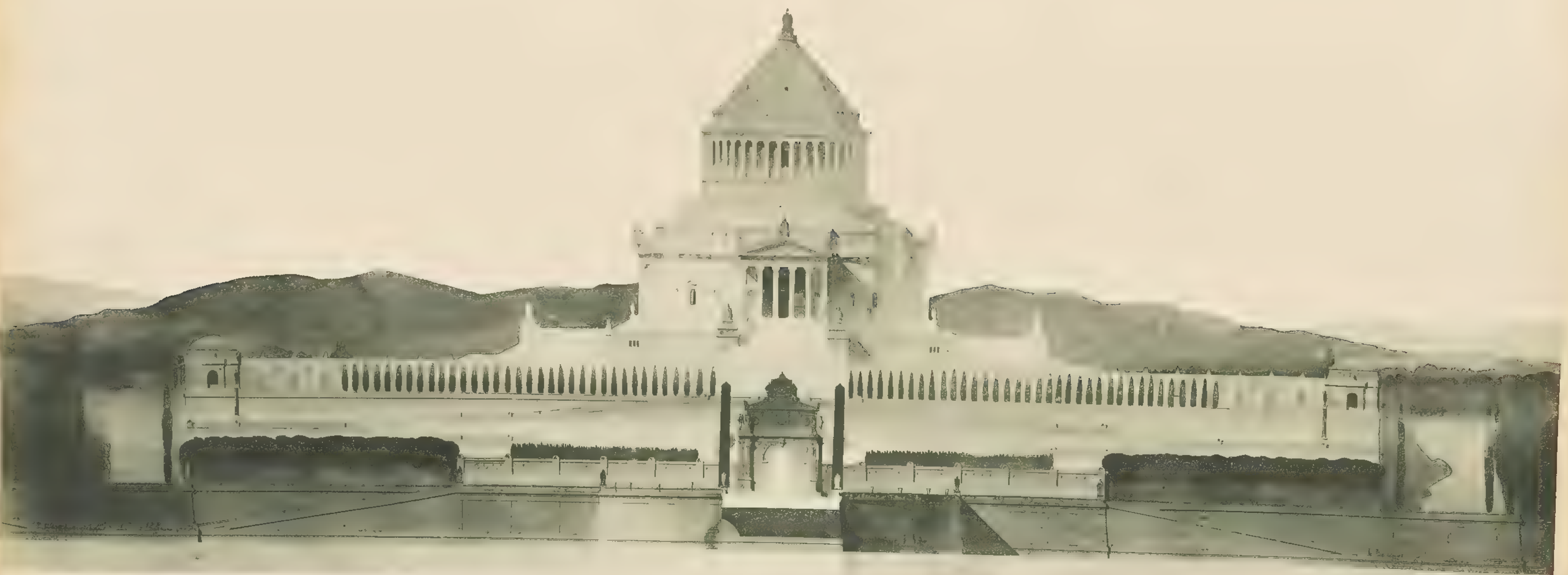
anque d'Etat



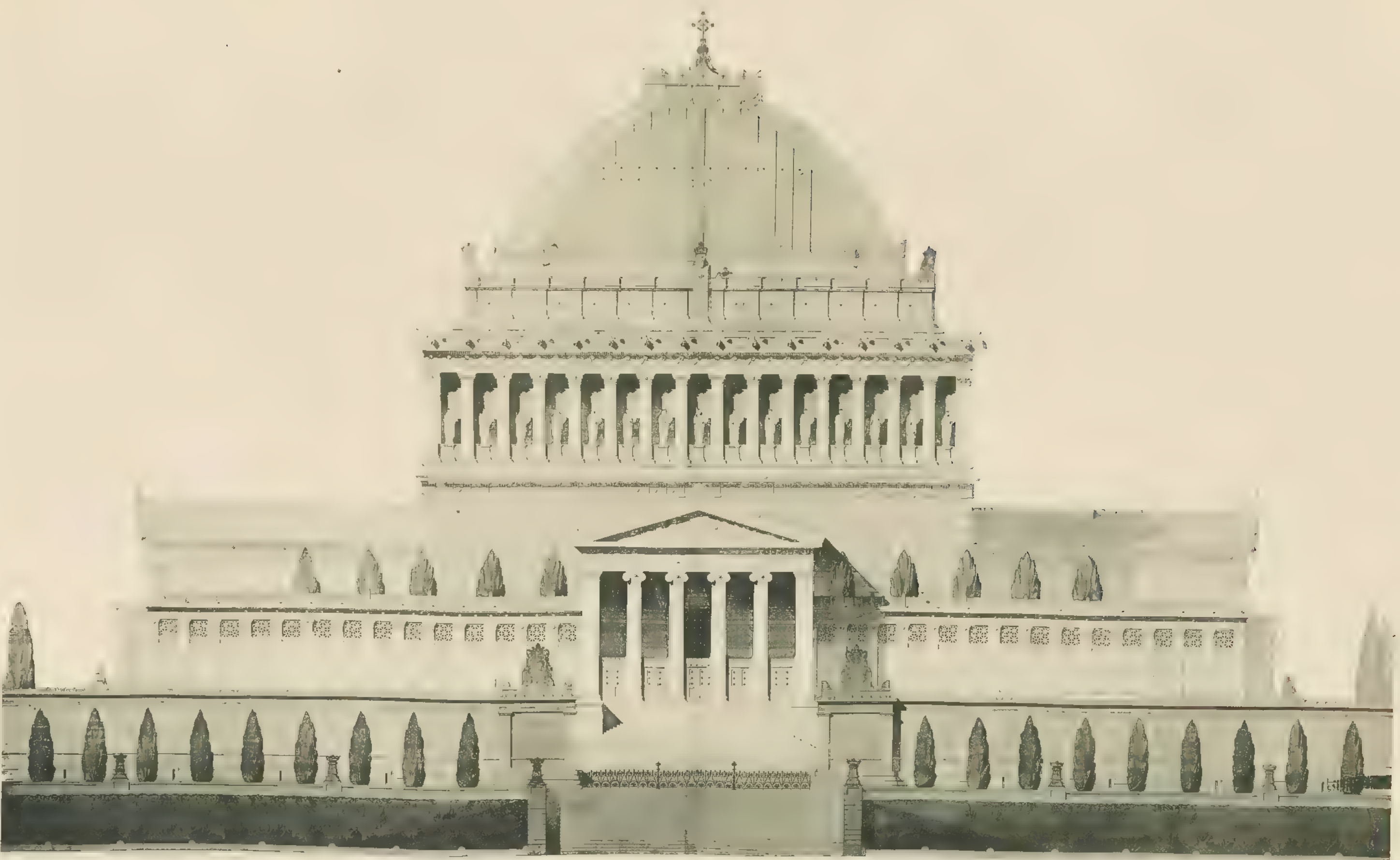
SENES. - *Une Banque d'Etat*



1899 SENÈS. - Une Banque d'Etat



1854. - VAUDREMER. - Un Edifice consacré à la Sépulture d'un Souverain.

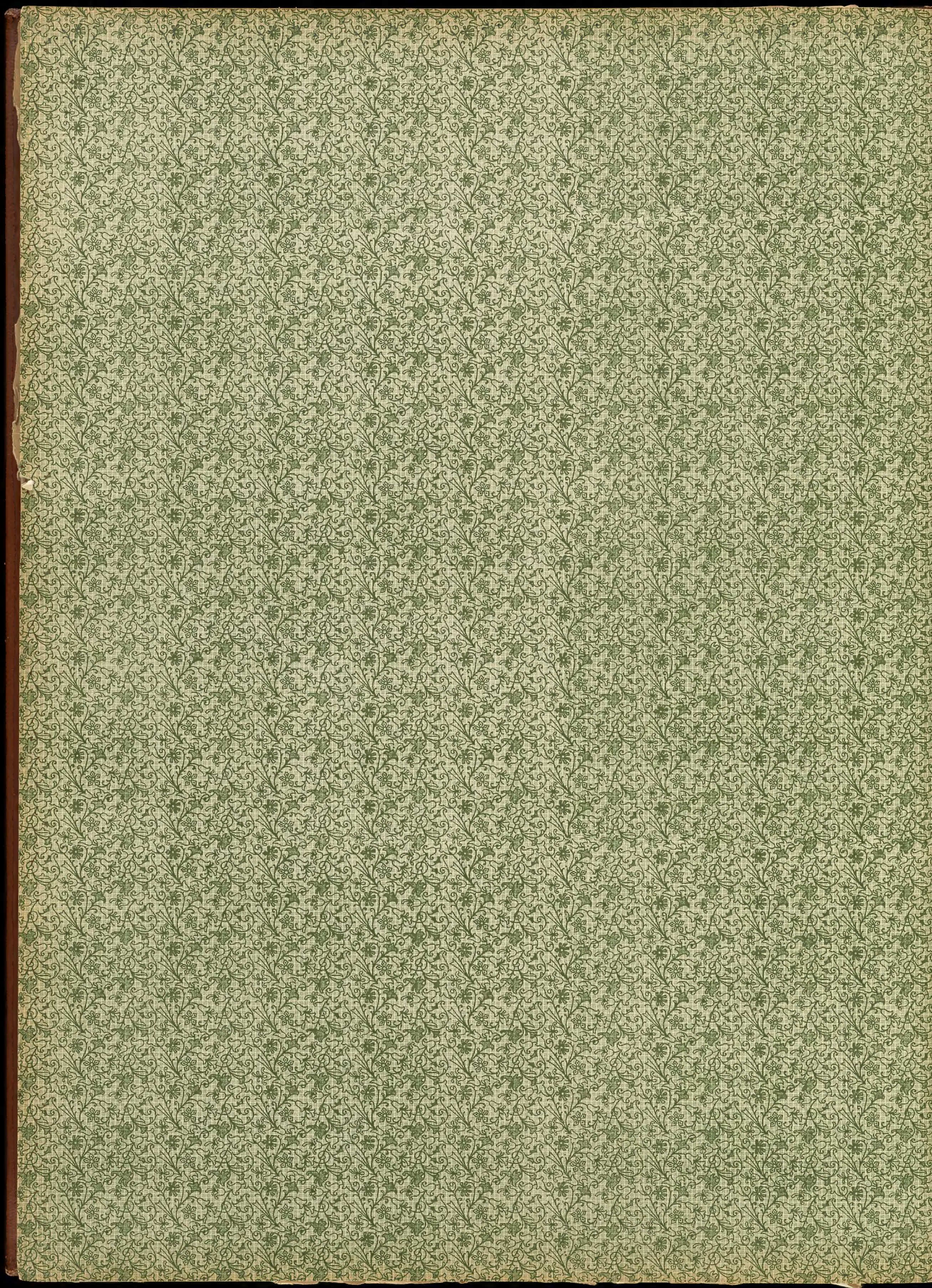


1854. - VAUDREMER. - Un Edifice consacré à la Sépulture d'un Souverain.



1854 - VAUDREMER. - Un Édifice consacré à la Sépulture d'un Souverain.

[illegible]








GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01639 3841


THE
GAZETTE
BINDERY
MONTREAL

